L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1632 - VENDREDI 04 JUIN 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Élections régionales

Les candidats face aux réalités agricoles



À l'initiative de la FRSEA et des JA Bourgogne Franche-Comté, les représentants de cinq listes qui postulent dans le cadre des élections régionales des 20 et 27 juin ont été reçus dans une exploitation agricole de Saône-et-Loire. Pour la profession agricole, il s'agissait d'exprimer les espoirs mais aussi les craintes face à l'avenir sur des thématiques aussi diverses que la gestion de l'eau, l'installation des jeunes, le loup, le revenu des agriculteurs, le changement climatique…

Page 14

Côte d'Or

› Méthanisation

Sécalia, un projet d'avenir et un lien territorial fort



Nièvre

› Enseignement agricole

Les étapes d'une exploitation expliquées aux jeunes



Yonne

› Lutte contre le gel en viticulture

Zoom sur le fonctionnement des câbles chauffants







Sommaire

Côte d'Or
04 • Méthanisation : Sécalia, un projet d'avenir et un lien territorial fort
05 • Réforme de la Pac : Nous attendons des actes forts
06 • Élections départementales : Les forces en présence en Côte-d'Or

Nièvre
07 • Concours : Faire connaître le cheval de trait
08 • Apprendre : Toutes les étapes d'une exploitation expliquées aux jeunes
09 • Future Pac : Réaction à chaud d'Emmanuel Bernard

Yonne
10 • Viticulture : Zoom sur le fonctionnement des câbles chauffants
11 • Alimentaire : Un livre de recettes créé par des élèves
12 • FDSEA : Des rires d'enfants dans les cours de fermes

Région et ailleurs
13 • Loup : Des éleveurs à bout
14 • Élections régionales : Quelle agriculture régionale veulent-ils ?
15 • Prévention : Mieux former les remplaçants à la conduite d'engins agricoles

Filières
16 • Élevage Alimentation minérale : Prévenir l'hypocalcémie chronique
17 • Cultures Grandes cultures : Les leviers de gestion des adventices

Dossier
18-21 • Quads et SSV

Infos Services
22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Sortir

Le retour des Rendez-vous aux jardins

Les Rendez-vous aux jardins, organisés du 4 au 6 juin par le ministère de la Culture ont pour vocation de valoriser la richesse et la diversité des jardins et parcs en France et en Europe, tout en sensibilisant les visiteurs à la transmission des savoir-faire.

C'est un événement devenu incontournable. Les Rendez-vous aux jardins ont été lancés en 2003 par le ministère de la Culture. Conçue pour éveiller les sens, cette manifestation, qui se tiendra du 4 au 6 juin, permet de mettre en avant la richesse et la diversité des jardins et parcs en France et en Europe. Pour cette dix-neuvième édition, le thème retenu est celui de « la transmission des savoirs » sous toutes ses formes. En 2019, lors de la dernière édition, 2 300 jardins en France et 600 en Europe avaient ouvert leurs portes et deux millions de visiteurs avaient pris part à la fête. Après l'annulation de la fête l'an passé, en raison des conditions sanitaires, le grand public pourra de nouveau vagabonder dans les parcs et jardins. De nombreuses animations seront proposées tout au long du week-end : visites guidées, expositions, démonstrations de savoir-faire, promenades musicales, animations théâtrales, etc. En



Le retour des Rendez-vous aux jardins, après un intermède d'un an, sera apprécié de tous les amoureux de la nature.

Bourgogne Franche-Comté, de nombreux jardins vont ainsi vous ouvrir leurs portes. On peut, par exemple, citer le musée et le parc Buffon, à Montbard, en Côte-d'Or, le parc du château de Courterolles, dans l'Yonne, à Guillon, près d'Avallon, la ferme familiale Gustave Courbet à Flagey, dans le Doubs, le jardin panoramique de la maison de la Haute-Seille, à Château-Chalon, dans le Jura, le parc et les jardins du château de Châtillon-en-Bazois, dans la Nièvre, le jardin secret de la Fée verte, à Fougerolles, en Haute-Saône, la promenade de la Miotte, à Belfort, ou le jardin de La Noue, à Saint-Marcel, près de Chalon-sur-Saône. De quoi profiter au maximum d'un beau week-end !

BERTY ROBERT

en bref

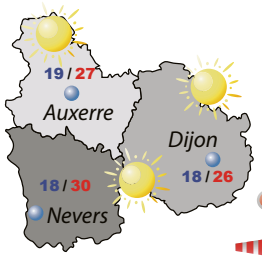
Prairies Gel et manque d'eau ont ralenti la pousse mais elle revient dans la norme

Après un début de saison excédentaire, la pousse cumulée des prairies permanentes revient, au 20 mai, dans la norme avec une production inférieure de 3 % à la pousse de référence, estime le service de statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) dans sa note de conjoncture Prairies du 1er juin. L'important gel de début avril couplé à un manque d'eau au début du printemps ainsi que la fraîcheur persistante en avril et mai ont en effet ralenti les rendements. La situation est très contrastée du nord de l'Hexagone, où la pousse est légère excédentaire, au sud fréquemment déficitaire. « *En Occitanie, le déficit de pousse est important dans la partie ouest, il est plus modéré près des Pyrénées et la pousse est même excédentaire dans la partie méditerranéenne* », explique la note. Les zones littorales de l'Aquitaine sont également fortement déficitaires. À l'inverse la pousse est normale dans le reste de la région. En Auvergne Rhône Alpes, la pousse est faible dans le sud du Massif-Central et proche de la normale dans le nord de la région.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 4 Juin

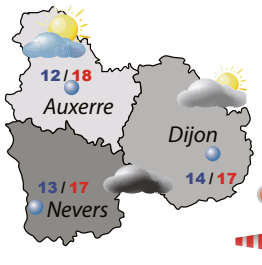


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents seront faibles.

T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 26 à 28°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Clotilde
Soleil : 05h52 - 21h47
Lune : 03h36 - 15h41

Samedi 5 Juin



Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se paratgeront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 16 à 19°C
Vents : Ouest 20 km/h

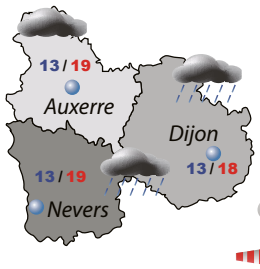
Saint Igor
Soleil : 05h51 - 21h48
Lune : 03h52 - 16h47

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 6 Juin



Maussade
Le ciel sera menaçant et quelques pluies sont attendues par endroits.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 18 à 20°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Norbert
Soleil : 05h51 - 21h49
Lune : 04h09 - 17h53

Prévisions à 7 jours

Lundi 7 Juin au Mercredi 9 Juin

Un ciel très nuageux pour cette période, avec quelques pluies ce lundi.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 20 à 22°C

Du Jeudi 10 Juin au Dimanche 13 Juin

Un ciel couvert pour jeudi et vendredi. Le week-end sera ensoleillé.

Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 21 à 23°C

clin d'œil



Un sujet toujours d'actualité

La retraite des agriculteurs au fil de l'histoire

Zoom sur l'évolution des retraites agricoles, de la création d'un régime de retraite de base en 1955 jusqu'à nos jours.



Photo Sophie Sabot

En novembre, les chefs d'exploitation à carrière complète pourront atteindre 85 % du Smic net.

Si la loi du 10 juillet 1952 crée l'assurance vieillesse des exploitants agricoles, la création d'un véritable régime de retraite de base remonte à 1955 pour les agriculteurs âgés de 65 ans sans condition de ressources. Il est alors nécessaire de justifier d'un minimum de 15 années d'activité et cinq années de cotisations. Ce régime prévoit également une retraite par points réservée aux chefs d'exploitation, en fonction de la durée de cotisation. Dès 1956, une allocation supplémentaire du fonds de solidarité est versée aux retraités de tous les régimes de Sécurité sociale dont les ressources sont insuffisantes. En 1965, la retraite forfaitaire de l'exploitant est doublée et devient égale à l'Allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS). Il faudra attendre 1972 pour que la retraite des épouses d'agriculteurs, dites *« mères de famille »*, et aidants familiaux entre en application. En 1975, la FNSEA créera la Section nationale des anciens exploitants (SNAE). Au fil de l'histoire, elle n'aura de cesse de se mobiliser pour la valorisation des statuts et l'amélioration des pensions de retraite. Le principe d'harmonisation et de parité des retraites agricoles avec les autres régimes de Sécurité sociale fait son apparition dans le cadre de la loi d'orientation du 4 juillet 1980. La valeur du point augmente de 12 %, y compris pour les retraites déjà liquidées. La retraite de base, nommée désormais retraite forfaitaire, est indexée sur l'évolution des retraites du régime général. Dès lors, une seule année de cotisation suffit pour ouvrir droit à une pension. L'année suivante, les retraites déjà liquidées augmentent de 10 % et le nombre de points obtenus entre 1952 et 1972 évolue de 17 % pour les futurs retraités. Les bases du régime actuel des retraites agricoles sont fixées en 1986. L'âge de la retraite est avancé à 60 ans au terme d'une période transitoire de 5 ans. Les conditions d'obtention d'une retraite à temps plein sont établies sur une base minimum de 37,5 ans de cotisation. Les minorations sont instaurées, ainsi que le principe de cessation d'activité pour toucher la retraite.

Avancées majeures

1990 marque le départ de la réforme des cotisations sociales agricoles, désormais calculées sur le revenu professionnel imposable et non plus sur le revenu cadastral. Les plus faibles retraites des chefs d'exploitation sont revalorisées dans le cadre de la loi du 18 janvier 1994. Elle stipule qu'aucune retraite ne peut être inférieure au revenu minimum vieillesse. Le calcul de la retraite proportionnelle retient alors tout ou partie des années durant lesquelles les agriculteurs ont été aidants familiaux (dans la limite de 15 ans maximum) et donne lieu à l'attribution de points de retraite gratuits. Il est nécessaire d'avoir effectué au moins 32,5 années d'activité non salariée agricole, non comprises les années de conjoint, dont au moins 17,5 accomplies en tant que chef d'exploitation. En 1995, la loi de modernisation de l'agriculture aligne les modalités de calcul de la pension de réversion et les conditions de cumul avec les droits propres sur celles du régime général. Les veuves et veufs peuvent alors cumuler des droits propres et des droits de réversion. À partir de 1996, le montant du minimum contributif agricole (également appelé minimum de pension) est porté sur la retraite de base et n'est plus soumis à condition de ressources.

Arrivée du Régime complémentaire obligatoire

Un ensemble de mesures vont être prises à partir de 1997 pour relever les pensions les plus modestes des personnes ayant exercé leur activité à titre exclusif ou principal, aussi bien les chefs d'exploitation que les autres actifs, conjoints et aidants familiaux. Le statut social de conjoint collaborateur est créé en 1999 et leur ouvre des droits de retraite proportionnelle en contrepartie d'une cotisation à la charge du chef d'exploitation. En 2000, la durée minimale pour obtenir une revalorisation passe de 32,5 ans à 27,5 ans pour les conjoints et veuves mono-pensionnées. En 2002, les minima sont fixés à 577,90 €/mois (chefs d'exploitation et veuves) et 458,80 €/mois (conjoints et aidants familiaux) pour une carrière complète. En 2003, le Régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) entre en vigueur. Son objectif : garantir aux chefs d'exploitation une retraite totale (base et complémentaire) au moins égale à 75 % du Smic net. Le paiement des retraites est également mensualisé.

Les retraites les plus faibles revalorisées

Entre 2006 et 2008, plus de 225 millions d'euros sont consacrés à l'amélioration des plus faibles retraites agricoles. Les minorations sur les revalorisations évoluent : elles passent en 2007 de 15 % les deux premières années et de 10 % les années suivantes à 5,5 % par année manquante (puis à 4 % en 2008). Le minimum vieillesse accordé aux plus de 65 ans est revalorisé de 25 %. Les minima sont fixés à 639,33 € (chefs d'exploitation et veufs) et 508,03 € (conjoints) pour une carrière complète. Les minorations sur les revalorisations de pensions sont également supprimées. En 2010, la réversion de la RCO sur les points gratuits est étendue aux personnes parties en retraite avant le 1er janvier 2003, le plafond de ressources est rehaussé à 800 € et les périodes rachetées de conjoint collaborateur sont revalorisées à hauteur de celles de chef d'exploitation (639 €). L'année suivante, le régime RCO est étendu aux conjoints et aidants familiaux et le versement de l'allocation de préretraite agricole – supprimé depuis 2008 – est prolongé aux bénéficiaires nés en 1951 concernés par le report d'âge minimum de départ en retraite. Dès 2012, les départs en retraite sont élargis aux plus de 60 ans disposant de tous leurs trimestres, mais les non-salariés agricoles ne peuvent pas pleinement accéder à cette mesure sauf si des ajustements sont trouvés. Dès 2015, les droits à la retraite des apprentis s'améliorent aussi, sur le calcul de cotisation en fonction de la rémunération réelle et non plus d'une assiette forfaitaire. Les bénéficiaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou de l'ancien minimum vieillesse peuvent également cumuler partiellement leur allocation avec des revenus d'activités. La retraite de base et la RCO permettent d'atteindre 73 % du Smic net via une majoration de la RCO en 2015, puis 74 % en 2016 et 75 % en 2017 par ajustement de la RCO. En novembre 2021, les chefs d'exploitation à carrière complète pourront atteindre 85 % du Smic net !

ANAÏS LÉVÊQUE



Méthanisation

Sécalia, un projet d'avenir et un lien territorial fort

Lancée par Dijon Céréales en 2018, Sécalia Châtillonnais est aujourd'hui une structure à part entière dans laquelle sont impliqués la coopérative, des agriculteurs adhérents et une société spécialisée dans la méthanisation. Il en émerge une dynamique agricole certaine, à l'échelle de tout un territoire.



Dijon Céréales

Sécalia est un projet partenarial tourné vers la recherche d'opportunités économiques aptes à assurer un avenir pour l'agriculture du Châtillonnais.

Selon la feuille de route de Dijon Céréales, la construction du méthaniseur Sécalia doit démarrer mi-2022 pour une mise en marche un an plus tard. Il prendra place à Cérilly, à l'ouest de Châtillon-sur-Seine, un site qui a été choisi parce qu'à proximité de cet endroit passe une canalisation de gaz, ce qui permettra d'injecter la production en direct. Le projet est né en 2018. Au départ, il y a le constat que la rotation colza-blé-orge est en souffrance dans un secteur comme la Côte-d'Or, surtout sur les zones intermédiaires. Il y avait donc la volonté de trouver d'autres cultures ou d'autres façons de produire. La piste des Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive) s'est imposée naturellement. Il y a d'abord eu une approche purement agronomique de laquelle le débouché énergétique lié à la méthanisation a naturellement découlé. *«Nous souhaitions intercaler des cultures»*, précise Laurent Druot, chargé de développement Méthanisation pour Dijon Céréales, *«dans le but d'allonger cette rotation, également pour suppléer le net recul, voire l'arrêt du colza dans certaines zones et recréer une nouvelle dynamique»*. Les essais agronomiques dans ce domaine peuvent à présent revendiquer trois ans de recul.

Un projet partenarial

Entre le démarrage du projet, en 2018 et aujourd'hui, de nombreuses étapes ont été franchies. Pas moins de 35 réunions avec les agriculteurs ont été organisées dans le Châtillonnais, afin d'expliquer la démarche et avoir des échanges enrichissants de part et d'autre. Sécalia est aujourd'hui un projet partenarial, concrétisé dans une société qui rassemble Dijon Céréales, les agriculteurs impliqués et porteurs de capital, et l'entreprise danoise Nature Energy, qui sera en charge de la construction et de l'exploitation du méthaniseur. 155 exploitations agricoles sont pré-engagées de manière forte dans le projet Sécalia depuis 2019, dont la moitié de polyculteurs-éleveurs. Les producteurs qui alimenteront le méthaniseur sont regroupés sur un rayon d'une quarantaine de kilomètres autour de Cérilly. *«Un périmètre»*, précise Édouard Benayas, également en charge du développement de la méthanisation chez Dijon Céréales et plus particulièrement chargé de faire le lien entre le projet et les agriculteurs, *«qui permet notamment d'inclure le secteur de Baigneux-les Juifs et Lucenay-le-Duc, très impacté par le changement climatique et où il est devenu très difficile de faire du colza»*. *«On espère que ces cultures pourront se faire à nouveau à l'avenir,* insiste Laurent Druot, *mais, pour l'heure, Dijon Céréales se doit de trouver des solutions alternatives. La méthanisation en fait partie, au même titre que d'autres, dans le cadre du plan de développement «Demain»»*. Les exploitants impliqués dans le projet ont aussi intégré leurs terres dans le plan d'épandage réalisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. *«Il s'agira de digestat solide, pour 95 % des volumes»* précise Édouard Benayas.

Des contrats qui laissent la place aux opportunités

Sécalia présente donc un amont et un aval structurés. La dernière pièce scellant cet engagement, c'est le contrat d'une durée de quinze ans conclu avec les agriculteurs engagés. Les premières signatures devraient intervenir d'ici la mi-juin. *«Pendant ces quinze ans, les exploitations vont avoir une visibilité sur le prix de la Cive et sur le retour du prix du digestat»* souligne Édouard Benayas. *«Ce dernier ne bougera pas pendant la durée du contrat mais celui de la Cive sera indexé»*. Le volet économique est un point clef dans ce dossier, autant que l'agronomique. Sécalia a conclu un contrat d'achat de biométhane, de quinze ans là aussi, avec un fournisseur de gaz, avec un prix garanti par l'État. Cela permet, par ricochet, d'assurer un prix fixe au niveau des Cive, qui contraste avec une certaine volatilité des prix sur le trio colza-blé-orge. Ces contrats sont conçus pour laisser une certaine souplesse aux exploitants sur leur manière d'organiser leurs rotations. Dans certains cas, pour les polyculteurs-éleveurs notamment, des opportunités de potentiel fourrager pourront ainsi émerger. Les essais de cultures menés dans le cadre du projet Sécalia depuis trois ans sont, de ce point de vue, porteurs de précieux enseignements. Le seigle fourrager est au cœur de ces essais, qui combinent les variétés : *«on sème du seigle avec plusieurs types de légumineuses,* souligne Édouard Benayas, *on a même essayé un seigle ray-grass qui donne plutôt de bons résultats. Chaque année, on va multiplier les essais, en collaboration avec les agriculteurs, afin de trouver les solutions les plus adaptées»*. Le méthaniseur ne consommera que des Cive. Notamment le seigle fourrager. *«C'est une culture très rustique,* précise Édouard Benayas, *qui résiste plutôt bien à la sécheresse et aux coups de froid. Il est aussi très précoce. Il pourra être récolté début mai, ce qui laisse le temps de ressemer une autre culture derrière. On va sursemer du seigle et de la luzerne dans des orges de printemps et la première coupe du mélange seigle-luzerne pourra être mise dans le méthaniseur»*. Les agriculteurs sous contrat seront payés sur le tonnage de matière sèche fourni. Les essais menés révèlent des rendements de l'ordre de 8 tonnes de MS/ha sur des terres superficielles, 9 tonnes en terrains moyennement profonds et 10 tonnes en terres profondes. À ce jour, 36 des 155 exploitations concernées produisent déjà du seigle sur une grande échelle, dans le cadre d'essais dits en *«grandes bandes»*. Dans la rotation, pour ne pas impacter la production alimentaire, les producteurs sous contrat auront l'obligation de ressemer une culture *«principale»* derrière la Cive. De par son ambition et sa structuration, avec Dijon Céréales et les agriculteurs qui vont fournir la matière première, et le partenaire Nature Energy qui va la transformer en gaz, Sécalia est un projet hautement stratégique (il est pilote dans le cadre de l'Alliance BFC à l'échelle régionale), à la hauteur du besoin. Il permettra d'alimenter 18 000 foyers en chauffage sur le Châtillonnais et de réduire considérablement l'empreinte carbone du territoire, en particulier via la captation de CO_2 par les Cive. Le projet devrait enfin générer la création de dix emplois directs liés au fonctionnement du méthaniseur et une cinquantaine, de manière indirecte (logistique, maintenance…)

BERTY ROBERT

Des réserves de Cive à constituer

Prévu pour démarrer mi-2023, le méthaniseur doit parvenir à pleine puissance début 2024. Le projet prévoit que Sécalia puisse disposer en réserve permanente de 50 % de ses besoins en matière. Cette année un micro-chantier d'ensilage du seigle, pour tester le processus de production de la matière, va être lancé pour dix parcelles représentant une quinzaine d'hectares, avec neuf exploitations engagées. Ensuite, en septembre, 800 hectares seront semés. Ils alimenteront cette réserve de matière en vue du démarrage du méthaniseur. La montée en puissance se poursuivra pour parvenir à 5 000 hectares engagés. C'est le moyen de sécuriser l'apport de matière au méthaniseur tout en testant, en conditions réelles, les aspects logistiques de cette alimentation. L'ensilage de seigle a une grosse qualité dans ce contexte : il peut se conserver près de 24 mois sans perte de matière ni perte de pouvoir méthanogène. Les tas d'ensilage seront implantés sur des stockages hermétiques. Il est prévu que l'ensilage soit stocké sur huit plateformes, dont une à Cérilly (pour environ un tiers du total).

Réforme de la Pac

Nous attendons des actes forts

Le ministre de l'Agriculture a présenté son Plan national stratégique pour la future Pac le 21 mai. Comme à chaque fois, on peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, chacun pourra se faire sa propre idée ; mais une chose est sûre, le compte n'y est pas !

Depuis plusieurs mois, FDSEA, JA et Chambre d'agriculture se sont fortement mobilisés pour maintenir les aides couplées et faire reconnaître les spécificités des exploitations des zones intermédiaires.

Si nous pouvons saluer une forme de stabilité dans ses propositions (qui nous évitera peut-être de perdre encore des soutiens malgré une baisse globale du budget Pac de 2 %), nous attendions de la part du ministre, après nos différents échanges, des décisions plus fortes en faveur des exploitations des zones à faible potentiel. Alors oui, nous pouvons tout de même nous *«satisfaire»* d'une convergence à 85 % (nouveau pas vers la convergence totale qui nous aurait paru légitime après 15 ans de découplage), du renforcement de l'aide protéine, de la poursuite de l'accompagnement des exploitations qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique, et du maintien de l'ICHN. Mais nous regrettons que le niveau du paiement redistributif n'ait pas été réévalué pour tenir compte du faible potentiel de nos territoires et d'une baisse programmée des soutiens à la viande bovine, aux ovins et caprins.

Si ces choix sont confirmés, les filières animales devront prendre en compte la hausse de nos coûts de production. Il est d'ailleurs trop tôt pour avoir une analyse fine de l'impact de cette nouvelle Pac sur nos exploitations.

Pour des éco-régimes accessibles

En effet, les arbitrages encore attendus sur les aides animales et la MAEC zones intermédiaires peuvent totalement changer la donne. Sans parler des éco-régimes qui, en l'état actuel, excluent encore un trop grand nombre d'exploitations. Sans remettre en cause la volonté affichée d'accompagner l'évolution des modèles agricoles, les positions défendues par la Confédération paysanne ou la Fnab sont inacceptables.

Si l'agriculture bio a toute sa légitimité à obtenir la valorisation maximum sur les éco-régimes, comment imaginer accompagner l'évolution des pratiques agricoles dans leur ensemble en privant une grande partie des agriculteurs de 10 à 25 % de leur soutien.

Nous militons pour des éco-régimes exigeants mais accessibles qui garantissent un niveau de soutien indispensable à la viabilité de nos fermes. Nous resterons donc vigilants et mobilisés dans les semaines venir sur la MAEC zone intermédiaire dont le budget reste insuffisant, les aides couplées animales, et les éco-régimes, pour que nos exploitations bénéficient du meilleur niveau de soutien Pac possible.

Après les annonces régulières du ministre pour un soutien en faveur des zones intermédiaires, nous attendons encore le véritable passage à l'acte.

Mais surtout, cette nouvelle réforme, qui succède aux précédentes, nous confirme une fois de plus que notre avenir se joue sur notre capacité à entreprendre, à innover, pour aller collectivement ou individuellement chercher davantage de valeur et faire payer au consommateur la qualité des produits et de l'environnement qu'il nous demande.

FDSEA 21

Dégâts de corvidés

Faites les déclarations !

Les corvidés sont responsables chaque année de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'euros de dégâts sur le département. Pour maintenir leur classement nuisible, les agriculteurs doivent déclarer les pertes subies.



Chaque année, les dégâts infligés aux cultures par les corvidés peuvent se monter à des centaines de milliers d'euros.

La régulation des corvidés est possible grâce à son classement comme *«espèce susceptible d'occasionner des dégâts»*. Pour maintenir ce classement, le département doit pouvoir s'appuyer sur la réalité chiffrée des dégâts constatés chaque année. Comme le précise Sébastien Gautier, directeur de la FDSEA21, *«C'est l'affaire de tous. Trop peu de dégâts sont déclarés chaque année par rapport à la réalité de terrain. Chaque agriculteur qui subit des dégâts de corvidés doit les déclarer, si nous ne voulons pas prendre le risque de perdre le classement nuisible. Si ça devait arriver, les agriculteurs en subiraient directement les conséquences. Déclarer les dégâts subis, c'est très simple et ça ne demande que très peu de temps»*. En effet, afin de faciliter ces déclarations et leur chiffrage, la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon), la FDSEA, la Chambre d'agriculture, et la FDC ont élaboré un formulaire type. Il faut utiliser un formulaire par espèce et surtout préciser le montant des dégâts (selon votre estimation : coût semence, semis, temps travail…). Alors, à vos déclarations ! Le formulaire est disponible sur le site de la FDSEA, rubrique nuisible ou sur demande à la FDSEA ou la Fredon.

FDSEA 21





Élections départementales

Les forces en présence en Côte-d'Or

Les candidats aux élections départementales, dont le premier tour est fixé au 20 juin, sont désormais connus.



82 candidatures ont été déposées pour ce scrutin départemental en Côte-d'Or.

82 candidatures de binômes ont été déposées à la préfecture pour les 23 cantons de la Côte-d'Or dans le cadre des élections départementales qui vont se dérouler les 20 et 27 juin. Dans chacun des 23 cantons du département, les candidats se présentent en binôme constitué d'une femme et d'un homme. Rappelons que les compétences du Conseil départemental sont les suivantes :

- La solidarité et la cohésion territoriale, à travers l'action sociale envers l'enfance, les personnes handicapées, les personnes âgées, les prestations légales d'aide sociale (RSA)

Avec l'Etat, les départements doivent aussi élaborer un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP), visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

- L'éducation, à travers la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS).
- L'aménagement et les transports, au travers de l'équipement rural, du remembrement, de l'aménagement foncier, de la gestion de l'eau et de la voirie rurale, des services de transport des élèves handicapés, de la gestion de la voirie départementale. Il y a aussi les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).
-L'action culturelle et sportive, une compétence partagée avec les communes, la Région et les collectivités à statut particulier.

Voici les candidatures pour la Côte-d'Or :

- Canton d'Arnay-le-Duc : Jacques Bochot-Isabelle Monette (RN)/Jean-Marie Faivret-Christine Moingeon-Perrot (DVC)/ Isabelle Cognard-Pierre Poillot (DVG)
- Canton d'Auxonne : David Camus-Corine Roussel (DIV)/ Karine Fleck-Franck Gaillard (RN)/Marie-Claire Bonnet-Vallet-Sébastien Sordel (UDI)
- Canton de Beaune : Carole Bernhard-Raphael Bouillet (ECO)/ Pierre Bolze-Charlotte Fougère (LR)/Marie-Laure Rakic-Jean-Benoît Vuittenez (DVD)/René Lioret-Martine Torres (RN)/ Geoffroy Brunel-Patricia Volatier (REM)
- Canton de Brazey-en-Plaine : Emmanuelle Coint-Gilles Delepau (LR)/Alain Becquet-Céline Gilardet (DIV)/Dominique-Alexandre Bourgois-Valérie Guiboux (RN)
- Canton de Châtillon-sur-Seine : Stéphanie Ladde-Nicolas Mathey (RN)/Valérie Bouchard-Hubert Brigand (DVD)/Danielle Gutierrez-Georges Vayrou (COM)
- Canton de Chenôve : Chafic El-Sibai-Clotilde Luyt (RN)/Philippe Neyraud-Céline Poillot (LR)/ Patrick Audard-Caroline Carlier (SOC)/Denis Guvenatam-Patricia Marc (FI)
- Canton de Chevigny-Saint-Sauveur : Guillaume Ruet-Viviane Vuillermot (LR)/Victorien Di Fraja-Marie-Christine Gunther (FI)/Dénia Hazhaz-Jean-Marie Vallet (SOC)/Frédéric Degrave-Mélanie Fortier (RN)
- Canton de Dijon 1 : Clémentine Barbier-François-Xavier Dugourd (LR)/Antoine Hoareau-Karine Savina (SOC)/Didier Martin-Sarah Thierry (REM)
- Canton de Dijon 2 : Billy Chrétien-Nathalie Koenders (DVG)/ Eloi Delaporte-Catherine Gourdon (ECO)/Jean-Pierre Belin-Angélique Sarzi (RN)/Agnès Livera-Axel Sibert (LR)
- Canton Dijon 3 : Hamid El Hassouni-Catherine Hervieu (DVG)/ Yoann Beudet-Chriselle Lefevre (RN)/Julie Bligny-Stéphane Chevalier (DVD)
- Canton Dijon 4 : Odile Fabre-Emmanuel Jeanjean (RN)/Nuray Akpinar-Istiquam-Benoît Bordat (DVG)/Christine Durnerin-Bruno Louis (ECO)/Anne Erschens-Ludovic Rochette (DVD
- Canton Dijon 5 : Ghislaine Chatenet-Julien Gonzalez (ECO)/ Valentin Deligny-Mélanie Valero (RN)/Anne-Sophie Collinet-Laurent De Clercq (FI)/Christophe Avena-Marie-Thérèse Pugliese (SOC)/Bruno David-Caroline Jacquemard (DVD)/Franck Ayache-Maria-Paz Fave-Usach (UDI)
- Canton Dijon 6 : Frédérika Désaubliaux-Cyrille Lignon (RN)/Céline Maglica-Massar N'Diaye (SOC)/Marie-Thérèse Basilio-Dominique Gros (EXG)/ Marie-Lucile Grillot-Arnaud Guvenatam (DVG)/Samia Djemali-Valentin Louot (REM)
- Canton de Fontaine-lès-Dijon : Christelle Chevillard-Jean-Marc Ponelle (RN)/Dominique Grimpret-Nadine Mutin (REM)/Gérard Lizard-Isabelle Maupetit (ECO)/ Patrick Chapuis-Patricia Gourmand (LR)
- Canton de Genlis : Martial Mathiron-Gaëlle Thomas (DVG)/ Vincent Dancourt-Christine Meheu (LR)/Monique Tosa-Eric Tallec (RN)
- Canton d'Is-sur-Tille : Marie-Josèphe Cottet-Martial Strauss (RN)/Charles Barrière-Catherine Louis (UDI)/Isabelle De Almeida-Laurent Gutierrez (COM)
- Canton de Ladoix-Serrigny : François Boye-Isabelle Géraldy (RN)/Mathilde Claudon-Eric Taufflieb (REM)/Anne Parent-Denis Thomas (DVD)/Nathalie Covelli-Jacky Dessolle (COM)
- Canton de Longvic : Caroline Faltot-David Treca (RN)/Christophe Lucand-Céline Tonot (SOC)/Gilles Carre-Valérie Grandet (DVD)
- Canton de Montbard : Evelyne Gelin-Jérôme Petident (DIV)/ Marc Frot-Laurence Porte (UDI)/ Yolaine de Courson-Jean-Marc Rigaud (DVG)
- Canton de Nuits-Saint-Georges : Isabelle Chapuilliot-Jean-Luc Porte (DVG)/ Valérie Dureuil-Hubert Poullot (DVD)/ Béatrice Auserve-Vincent-Cyril Moissenet (RN)
- Canton de Saint-Apollinaire : Alice Royer-Jonathan Soyer (RN)/ Christine Blanc-Laurent Thomas (DVD)
- Canton de Semur-en-Auxois : Martine Eap-Dupin-François Sauvadet (LR)/ Jérémy Dameron-Grace Jourdier (RN)/ Etienne Jobard-Patricia Lasnier-Bina (DVG)
- Canton de Talant : Christine Renaudin-Jacques-Michel Roignot (SOC)/ Alain Lamy-Céline Vialet (UCD)/ Myriam Peronne-Eric Pezon (RN)/ Noëlle Cambillard-Bernard Depierre (DVD)

BERTY ROBERT



Concours

Faire connaître le cheval de trait

Le week-end de la Pentecôte fut l'occasion pour l'Union nationale du cheval de trait Auxois de faire un concours de modèles et allures et d'utilisation au Domaine du Bois du Loup, à Saint-Agnan. Une manière de mettre à mal les a priori sur cette race.



Ophélie, cheval de trait Auxois de 19 ans, en pleine épreuve de force avec à ses côtés Alexandra Bailly.

Résultats du concours Équidé Cup

Traction
1er : Gréco du Mousseau mené par Aurélien Decaen
2ème : Grand Galop de Perray mené par Mickael Aulas
3ème : Idéale de Posanges menée par Aurélien Decaen

Maniabilité montée
1ère : Danette de Bellenot montée par David Lucas
2ème : Fureur des Guernes montée par Marie-Laure Aulas
3ème : Ophélie du Garou montée par Alexandra Bailly

Maniabilité Attelée
1ère : Danette de Bellenot menée par David Lucas
2ème : Guignol de Nesque mené par Aurélien Decaen
3ème : Fureur des Guernes menée par Mickael Aulas

Marathon
1ère : Fureur des Guernes menée par Mickael Aulas
2ème : Danette de Bellenot menée par David Lucas
3ème : Guignol de Nesque mené par Aurélien Decaen



Alexandra Bailly avec Ophélie (à droite) et Guess (à gauche). Si la première a 19 ans, la seconde n'a, elle, que 5 ans et participait à son premier concours.

« *Cela fait plusieurs années que le concours est organisé au mois de mai afin de fédérer un peu plus de monde autour du cheval de trait. En 2020, en raison du Covid, celui-ci avait été décalé en octobre* » explique Alexandra Bailly, éleveuse et utilisatrice d'Auxois. C'est donc au Domaine du Bois du Loup, au lieu-dit des Guéniffets (58) que les passionnés se sont tous retrouvés.

Des épreuves pour s'imposer

Le concours s'articule autour de quatre épreuves afin de démontrer les aptitudes d'un cheval de trait : polyvalence en extérieur avec la maniabilité montée, la force tranquille avec de la traction, la technicité avec la maniabilité attelée et enfin une épreuve de rapidité avec le marathon. « *Tout ceci permet de faire voir le cheval de trait autrement* » développe Aurélien Decen, éleveur et maréchal-ferrant. Il précise que « *environ 70 % du marché du trait est destiné à la viande. Mais, on voit que les mentalités évoluent un peu car il est de plus en plus utilisé dans les collectivités, par la police ou encore pour le maraîchage, car il a des qualités indéniables comme le sang froid ou la force* ».

Rayonner pour sauver

« *Aujourd'hui, la France est la seule en Europe à disposer de 9 races de cheval de trait, dont le Trait Auxois, le Percheron ou encore le Cob Normand. C'est une exception en Europe et cela veut tout dire* » martèle Aurélien. Pour Georges Bailly, passionné et éleveur auxois « *Il faut le faire connaître, par les concours notamment, pour que les gens se rendent compte de ses capacités afin qu'il se démocratise. Le cheval de trait est une fierté et il faut le faire perdurer avant qu'il ne disparaisse complètement* ».



La maniabilité montée permet de mettre en lumière l'écoute, l'agilité et la rapidité des chevaux de traits.

Alexandra rajoute que « *ce sont des animaux agréables, dociles et simples à soigner et travailler. Ils sont bourrés d'atouts, mais peu de monde les voit de cette manière* ». Aurélien conclut « *un cheval de trait est nettement moins difficile à entretenir qu'un cheval de sang. Il est résistant au froid, n'a pas besoin d'énormément de nourriture et pour couronner le tout, ils sont gentils comme tout* ».

CHLOÉ MONGET



Guess lors de son passage pour l'épreuve de maniabilité montée.



Gréco, étalon trait Auxois appartenant à Aurélien Decen, attend patiemment son tour.

Apprendre

Toutes les étapes d'une exploitation expliquées aux jeunes

Le 20 mai, les élèves de Bac Pro 2 CGEA ont participé à une journée d'explication sur les divers stades d'évolution d'une exploitation agricole.



Catherine Blin

Grégoire Bazot a accueilli les élèves sur son exploitation à Saint-Péreuse, en présence de Monsieur Bossaron ainsi que Mesdames Blin et Perceau.

La journée de présentation des étapes de développement d'une exploitation a été organisée par Madame Blin et Madame Perceau, professeures au Legta du Morvan de Château-Chinon, conjointement avec Christophe Bossaron, Marie-Anne Sennepin, conseillers transmission, ainsi que Carole Simon, en charge du point accueil Transmission auprès de la Chambre d'agriculture. *«Il est important de donner aux jeunes une idée concrète des contraintes qu'ils peuvent rencontrer lors de leur installation. Nous avons aussi voulu mettre en lumière les divers statuts possibles»* détaille Catherine Blin.

In situ

Pour illustrer l'installation, les élèves ont visité l'exploitation de Grégoire Bazot, en Gaec avec son père à Saint-Péreuse et Moulins-Engilbert en polyculture-élevage. Du haut de ses 23 ans, il explique que *«c'est important de partager avec la génération prochaine son expérience qu'elle soit scolaire ou professionnelle avec les jeunes afin qu'ils puissent avoir une idée précise de ce qui les attend»*. Installé depuis le 1er janvier 2018, il leur a présenté les avantages et les inconvénients à être en Gaec : *«c'est un confort, car on partage les responsabilités et les décisions. Mais, parfois cela peut être compliqué. Dans tous les cas, avec ce statut particulier, la discussion et les échanges sont au cœur de la réussite»*. Pour la suite, Grégoire conseille aux jeunes de *«toujours garder la motivation et la tête froide»* avant d'ajouter *«il y a encore un avenir dans l'agriculture qu'ils soient issus d'une famille d'agriculteurs ou non. Et il est nécessaire de leur montrer»*.

Pratiques variées

«Il est nécessaire d'ouvrir l'esprit des futurs agriculteurs sur les diverses pratiques possibles comme ce qui est fait avec le GIEE Magellan, par exemple» développe Bertrand Cointe, un des trois associés du Gaec de Germenay, installé depuis 2006 et ancien élève du Legta du Morvan venu témoigner pendant la journée. Il poursuit : *«Il faut sortir de la méthode patrimoniale et essayer tout au long de sa carrière d'évoluer. Il faut percevoir tous les enjeux actuels comme le changement climatique afin d'avoir un projet bien ficelé. Il faut également se former, c'est indispensable et je leur conseille de le faire tant qu'ils ont le temps et que cela n'engage pas de frais. En majorité, certains pans d'une exploitation sont flous pour les jeunes de 16 ans et cette rencontre permet de leur exposer des éléments plus concrets. Il faut leur faire prendre conscience que toute la partie économique d'une exploitation du métier est indispensable pour que son exploitation prospère. J'aime à dire qu'il faut déjà prendre le crayon avant de monter sur un tracteur. Pour cela il faut être assidu en cours»*. Il a également insisté sur le fait qu'il est nécessaire de penser à la suite même en début de carrière. *«Une transmission ne se fait pas en deux jours. Et il faut créer une exploitation qui soit transmissible, sinon tout le travail d'une vie ne sert pas à grand-chose»*.

Penser à transmettre

Pour la transmission, c'est Bernard Blin, exploitant individuel spécialisé en bovins allaitants à Saint-Hilaire en Morvan et en cours de transmission. *«Cette étape s'anticipe bien en amont et il faut y penser au moins une dizaine d'années avant voire dès l'installation même si les jeunes ont le nez dans le guidon à ce moment-là»*. Pour lui, la cessation d'activité demande une attention particulière : *«je conseillerais de ne pas réinjecter l'ensemble du revenu dans le développement de l'exploitation en espérant un hypothétique capital à la sortie mais plutôt d'en dégager une partie, il est difficile à des jeunes de 16-17 ans de se projeter dans 50 ans»*. Il martèle également que *«se former tout au long de son parcours est indispensable pour évoluer»* avant de conclure *«il vaut mieux faire une évolution qu'une révolution, afin de garder la maîtrise»*.

Le mi-temps une solution pour débuter

Enfin, Karine Sy est intervenue pour détailler son statut : enseignante au lycée agricole de Château-Chinon à mi-temps et le reste du temps conjoint collaborateur sur l'exploitation individuelle de son compagnon à Blismes (bovins limousins, porcs en plein air, gîte). *«Avoir une autre vision de l'exploitant agricole est une bonne chose pour mettre en avant qu'on peut s'installer de diverses manières et cela passe par les différentes structures et statuts juridiques possibles»*. Pour elle, le nerf de la guerre est de *«les amener à réfléchir sur ce qu'ils veulent faire précisément, tout en ayant l'ensemble des cartes en main pour le faire»*.

CHLOÉ MONGET

La parole des élèves

Parmi les élèves présents lors de cette journée de présentation, Sharon explique que *«même si je ne veux pas devenir exploitante agricole, cela permet d'avoir une vision d'ensemble de ce métier et notamment les différentes manières de travailler. Cela donne des idées»*. De son côté, Léonie, qui pour sa part veut s'installer dans quelques années, raconte que *«l'intervention de Madame Sy permet de voir que le mi-temps peut être une solution pour avoir un revenu fixe tout en ayant une exploitation à côté, c'est assez rassurant»*. Pour Killian voulant s'installer en hors cadre familial les témoignages lui ont permis *«d'avoir des exemples concrets et détaillés de ce qui est possible de faire. Même si cela est compliqué à cause de toutes les étapes à passer»*. Baptiste rebondit : *«On a vu la complexité à monter une exploitation, avec notamment les durées des procédures et leurs nombres. Néanmoins, tout cela ne me décourage pas du tout pour m'établir, et toutes ces interventions nous donnent justement certaines clefs pour le faire»*.



Catherine Blin

Madame Sennepin et Madame Perceau avec les élèves de BAC PRO 2 CGEA en salle de réunion.

Une organisation annuelle

Chaque année, Madame Perceau, enseignante en gestion, et Madame Blin, enseignante en zootechnie, organisent deux journées dédiées à l'installation en partenariat avec les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. La première journée, Marie-Anne Sennepin présente le parcours d'installation puis l'après-midi la PAC. La seconde est dédiée à la rencontre avec des agriculteurs sur un thème choisi qui était, cette année : la transmission d'une exploitation. Pour elle cet événement devait être maintenu en cette période de covid pour : *«éviter le décrochage scolaire des élèves et les aider à réfléchir sur leur projet professionnel. Même s'ils ont la passion du métier, ils ne se rendent pas toujours compte de l'intérêt du choix d'un régime matrimonial et du capital à reprendre (cheptel, matériel, stocks et parfois bâtiments, etc.) représentant un prix de cession élevé»*. D'ailleurs, Carole Simon a présenté les différents statuts du fermage, la transmission du patrimoine et les régimes matrimoniaux. Mesdames Blin et Perceau conseillent aux élèves *«soit de poursuivre leurs études en BTS, soit de travailler en salariat ou au service de remplacement leur permettant d'acquérir de la maturité, de l'expérience mais aussi un apport financier pour leur futur projet d'installation»* avant d'ajouter *«une reprise doit se réfléchir sans précipitation et parfois attendre la bonne opportunité pour s'installer»*. Christophe Bossaron a présenté différents scénarios de reprise de l'exploitation de Monsieur Blin afin que les élèves aient des exemples concrets.

Syndicalisme

Future Pac : réaction à chaud d'Emmanuel Bernard

Quelques éléments se dévoilent sur la prochaine Pac. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA de la Nièvre réagit à ces derniers.

Vendredi 21 mai, le ministre de l'Agriculture a ouvert le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) par un long propos liminaire replaçant la PAC dans un contexte plus large, tourné vers la souveraineté agroalimentaire. Les travaux réalisés sur Égalim, la gestion des risques, le Varennes de l'Eau, doivent se poursuivre pour créer de la valeur et renforcer le revenu des agriculteurs.
Sur la réforme de la PAC, les éléments retenus par le ministère et présentés le 21 mai sur les DPB, paiement redistributif, ICHN, transfert de fonds entre le 1er et 2ème pilier montrent une volonté de stabilité pour l'agriculture. En revanche, aucune précision n'a été apportée sur les points les plus cruciaux pour notre département à savoir les aides couplées animales et les éco-régimes. Les simulations faites pour les exploitations de la Nièvre suite aux premières annonces du ministre de l'Agriculture, début avril, montraient une perte de 30 % à 55 % du couplage bovin viande et un risque de perte de 80 euros de l'hectare sur le nouveau verdissement (éco-régime) pour 30 % des exploitations nivernaises.
De nombreuses actions syndicales ont eu lieu depuis les premières annonces ainsi qu'une succession de rendez-vous avec les élus, parlementaires, conseillers agricoles des différents ministères pour mettre en avant la situation des agriculteurs nivernais et du besoin de reconnaissance dans cette réforme pour faire face aux nouveaux défis.

Aucun accord obtenu à l'échelle Européenne

La semaine dernière, les yeux étaient rivés sur les trilogues (réunion du Parlement européen, commission européenne et conseil des ministres) qui se sont tenus durant 3 jours. Beaucoup de questions restent en suspens à ce niveau. Mais malgré 3 jours de débats, aucun accord n'a été trouvé, le Parlement européen restant campé sur ces positions.

CHLOÉ MONGET ET BLANDINE CARUEL

Le mot d'Emmanuel Bernard, président de la FDSEA

Aides couplées

« Aujourd'hui le constat est simple, deux points posent de gros soucis pour notre département : le premier est le couplage bovin viande qui est impacté par la baisse du budget du premier pilier (-2 %) mais surtout par la redistribution au sein des aides couplées dont une partie servirait à financer les UGB laitière et l'autre partie pourrait financer le couplage à la protéine végétale. Reste à savoir si les mélanges de légumineuses et de graminées pourront être éligibles comme cela avait été le cas en 2015, 2016 et 2017. Ce choix politique du ministre de dépouiller les éleveurs d'une aide historique à l'élevage allaitant est vraiment inacceptable ».

Paiement redistributif

« Le paiement redistributif reste à 10 %, ce qui est un bon point mais stagne à 52 ha – comme c'était le cas pour la PAC actuelle, ce qui est défavorable pour notre département au vu de la surface moyenne. La profession agricole de Bourgogne Franche-Comté portait une demande de doublement de la surface primée en zone intermédiaire et de ne pas aller au-delà de 10 % de l'enveloppe. Le paiement redistributif mis en place lors de la PAC actuelle a été un des points les plus négatifs de cette réforme. Pour info la Bretagne demande 20 % ce qui entraînerait une perte de 10 % du DPB. Malheureusement du côté du doublement des surfaces, il n'y a aucune espérance à avoir ».

Les Eco-régimes :

« Pour l'éco-régime, ce qui prend la suite du verdissement, la prise en compte des prairies pour les éleveurs semble un bon élément mais cela reste à vérifier car nous ne connaissons pas encore la méthode de calcul. Par contre, pour les producteurs de grandes cultures, aucune annonce ne permet d'être plus optimiste. Je rappelle que pour la Nièvre 30 % des agriculteurs ayant des terres arables pourraient perdre 30 €/ha et 30 % pourraient perdre 75 €/ha. Nous attendons beaucoup de la suite et nous allons continuer d'alerter sur ce point ».

Et après ?

« Toutes les pertes sur la PAC sont pour nous une baisse de notre compétitivité et une augmentation de nos coûts de production. Il est plus que jamais urgent de reprendre en main notre commercialisation, de tous travailler en ce sens avec les possibilités données par la Loi Égalim même si celle-ci n'est pas parfaite, elle sera d'ailleurs de retour à l'assemblée nationale le 15 juin, pour une loi Égalim 2 ».

Rapport d'activité FDSEA 1/2

Des avancées et des reconnaissances

En 2020, la FDSEA s'est engagée sur de nombreux sujets dont les calamités sécheresse et la défense de nos bonnes pratiques en termes d'usage de produits phytosanitaires.

Entre la crise sanitaire, la nouvelle sécheresse ou encore l'agribashing, le monde agricole a été, comme d'autres, malmené l'an passé. Néanmoins, le rapport d'activité de la FDSEA, met en avant une mobilisation forte tout au long de l'année afin de trouver des solutions à court et moyen termes.

Phytos : prendre les devants pour être entendus

«La pression sociétale et médiatique sur l'usage des produits phytosanitaires s'est accélérée en 2020 ; la FDSEA s'est fortement engagée sur le dossier en étant l'un des premiers départements à mettre en place une charte riverains permettant de valoriser nos pratiques et de réduire au maximum les ZNT (zones de non-traitement). Madame la Préfète a souligné cette initiative en validant la charte» détaille David Caziot, administrateur à la FDSEA. Dans une démarche de transparence sur le sujet, une action de communication positive a été menée devant la préfecture de Nevers : un pulvérisateur en cœur de ville, pour montrer le sérieux des agriculteurs et la performance des matériels. Il était *«nécessaire de montrer que des buses spécifiques et perfectionnées évitent la dérive des produits et la pollution diffuse. De plus, nous voulions expliquer que les interventions sont justifiées, réfléchies et mesurées»*.

Prix, sécheresse : un rôle d'alerte sur l'urgence de la situation

Outre cela, l'an passé a été marqué par une forte sécheresse engendrant des récoltes catastrophiques et une perte significative en fourrage. *«Une rencontre à Tronsanges, demandée conjointement avec les JA et la FDSEA, avec le préfet a été organisée pour exposer le bilan de cette sécheresse. Ce dernier représente une perte de l'ordre 40 % sur les grandes cultures (avec des variations selon les productions et les territoires) et de 50 à 60 % pour le fourrage en fonction des zonages»* développe David Caziot.
Cette rencontre terrain a permis à l'administration de prendre la mesure des dégâts, et de comprendre certaines impasses (aléas climatiques, baisse de l'usage des phytos…) dans lesquelles les agriculteurs de zones intermédiaires se trouvent coincés. Puis une rencontre avec les élus du territoire a eu lieu à Châtin, encore une fois pour alerter sur les multiples conséquences de la sécheresse, et les problèmes de conjoncture de prix en élevage. *«Toutes les actions de la FDSEA, des JA, et la mobilisation des adhérents ont permis l'obtention d'une aide calamité perte de fond sur les prairies dues à la sécheresse de 2019 ainsi qu'une reconnaissance du Morvan en calamité sécheresse avec des pertes de 39 % et pour le reste du département à 36 %»*, explique Chantal Pelletier, secrétaire générale de la FDSEA.

CHLOÉ MONGET ET LUCIE LECOINTE



Un pulvé en plein Nevers pour décomplexer le sujet et démontrer la performance des matériels.

▸ Agenda

7/06 Assemblée générale du Cerd à Château-Chinon
Le Cerd organise son assemblée générale au Lycée agricole du Morvan, rue Pierre Mendès France. Y sera abordé : un rapport moral, un bilan des activités, le vote des cotisations ou encore des témoignages en lien avec les fichiers Diversifier. Pour participer à cette rencontre, il est nécessaire de s'inscrire en renvoyant le coupon de participation à cerd@wanadoo.fr

12 /06 Imaginons notre paysage de demain
La rencontre aura lieu à partir de 14 h 30, devant le Domaine de Surgy. Durant cette balade, une lecture de paysage sera faite avec Mathilde Meignan, paysagiste, et le CPIE. Sur les sentiers de la commune, il faudra imaginer quelle place réserver aux arbres pour construire les paysages de demain. Groupes de 10 personnes maximum. Gratuit. Réservation obligatoire. Contact - 06 78 99 35 01 ou lison.delsalle@mairie-clamecy.fr

14 /06 Assemblée générale du Drive Fermier 58
L'assemblée du Drive Fermier 58 se déroulera à la salle des fêtes de Saint Benin d'Azy à partir de 14 heures Il y sera question de : la présentation du rapport d'activité 2020, l'approbation du budget de l'Association pour l'exercice en cours, la fixation du montant des cotisations, le renouvellementdes membres du Conseil d'administration, les divers projets. Le renvoi du coupon-réponse de participation est obligatoire pour y assister. Contact et renseignements : drive.fermier.nievre@gmail.com.

27/06 Marché fermier bio à la ferme
La Ferme des Desrues accueil un marché de producteurs au sein de ses bâtiments de 9 h 30 à 18 heures Les visiteurs pourront y trouver de la viande, des légumes, du fromage, des fruits ou encore des confitures et du jus de fruits. Contact – 06 63 66 82 47

▸ Formations

08/06 et 05/10 Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques
Renseignements et inscriptions – 03 86 93 40 94.

11/06 à Pougny, 17/06 à Moulin Engilbert, le 17/09 à Tannay, 23/09 à Saint Pierre le Moutier Préparer sa cessation d'activités
Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47 ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

18/06 à Pourcelanges
Compostage et toastage de protéagineux
Contact : Anne-Lise Segaud - 06 08 81 82 85 ou anne-lise.segaud@cuma.fr

Viticulture

Zoom sur le fonctionnement des câbles chauffants

Le vendredi 28 mai, un bon nombre des viticulteurs du département étaient à Maligny, dans les vignes du domaine Daniel Séguinot et filles, pour une présentation de câbles chauffants, l'un des moyens de lutte les plus efficaces contre le gel. Une matinée organisée par le réseau Cuma BFC



Les câbles chauffants sont aujourd'hui l'un des systèmes de protection les plus efficaces contre le gel.

Cette année, les dégâts dans les vignes à cause du gel sont nombreux. Si des moyens de protection existent, ils sont peu à avoir eu un effet sur ces épisodes, où les températures ont atteint les -8 °C dans certains secteurs du département. Mais comment réussir à se protéger de telles gelées ? Si le système de l'aspersion a plutôt fonctionné (contrairement aux bougies, chaufferettes et autres cheminées), un autre système de protection a fait ses preuves et est aujourd'hui présenté comme celui de l'avenir : le câble chauffant. Le vendredi 28 mai, le réseau Cuma BFC a organisé une présentation de ce système de protection à Maligny, dans les vignes du domaine Daniel Séguinot et filles, en présence de plusieurs viticulteurs icaunais intéressés et des représentants de la société Prysmian Group qui fabrique les câbles.

Alors, comment les câbles chauffants protègent-ils la vigne des gelées ? « *Lorsqu'ils chauffent, ils transmettent de la chaleur à la plante par l'intermédiaire de la sève qui circule à l'intérieur. Ce qui l'empêche de geler* », explique Daniel Séguinot, viticulteur à Maligny.

Un système efficace à 90 % cette année

Ce dernier a commencé à installer des câbles chauffants il y a maintenant deux ans. « *Au domaine, nous avons installé ce système de protection sur 1,5 hectare l'an dernier et nous avons équipé 1,2 hectare cette année. Au total, nous avons donc 2,7 hectares protégés par câbles chauffants et l'effet est spectaculaire* », affirme Daniel Séguinot.

Là où beaucoup de viticulteurs estiment les dégâts sur les bourgeons entre 50 et 80 % à la suite des épisodes de gelées, Daniel Séguinot observe la réussite de son système de protection « *à 90 %* ». « *Cette année, nous avons été pénalisés la deuxième nuit de gel (le mardi 6 avril) avec une chute importante des températures (jusqu'à -8 °C recensés). On a perdu 5 °C en une demi-heure, c'est du jamais vu. Sans compter la neige qui arrivait en même temps. Nous étions en train de démarrer le système, mais les températures ont tellement chuté rapidement que la plante n'a pas totalement eu le temps de se réchauffer. C'est pour cela qu'il y a eu un peu de dégâts* ».

Le viticulteur l'assure, pour que les câbles chauffants soient efficaces, « *il faut les mettre en fonctionnement en température positive, généralement à 2 °C. Même s'ils mettent seulement 5 minutes à chauffer, s'ils sont allumés au dernier moment, l'effet ne sera pas celui escompté* ». Car il faut aussi laisser le temps à la plante de se réchauffer.

Quant à la température obtenue par les câbles ? « *La deuxième ou troisième nuit de gel, des techniciens sont venus avec une caméra thermique pour voir à combien chauffait le câble. Alors qu'il faisait -7 °C à l'extérieur, le câble était à 16 °C* », confie Daniel Séguinot.



Daniel Séguinot (à droite) a présenté ce système qu'il utilise depuis deux ans.



Les viticulteurs présents ont observé toute l'installation, des câbles aux armoires électriques.

À noter que si l'installation d'un tel système est assez rapide (selon Daniel Séguinot, il faut compter deux semaines à quatre personnes pour couvrir 1,2 hectare, ainsi que quelques jours supplémentaires pour faire les tranchées et les raccordements), l'installation ne se fait pas n'importe quand dans l'année. « *Il ne faut pas faire ça en pleine saison, il faut attendre que la période de taille soit faite (elle dure jusqu'à fin février en moyenne). Ensuite, on a trois mois pour mettre en place ce système avant d'entrer à nouveau dans une grosse période d'activité* », conclut Daniel Séguinot.

CHRISTOPHER LEVÉ



Alimentaire

Un livre de recettes créé par des élèves

Au lycée professionnel agricole Albert Schweitzer de Champs-sur-Yonne, des élèves ont créé un livre de recettes à base de fruits et légumes frais et locaux intitulé *«Au fil des saisons»*, qu'ils ont entièrement imaginé et conçu, avec l'appui de leurs professeurs et de la librairie *«Au saut du livre»* de Joigny, parrain du projet.


Amandine, Elodie et leur professeur Isabelle Camelin présentant le livre « Au fil des saisons », disponible dans les librairies et magasins bio du département.

Lors de la rentrée 2018, les professeurs du lycée professionnel agricole Albert Schweitzer, de Champs-sur-Yonne, font face à une classe de seconde de la promotion bac pro TCVA (technicien conseil vente alimentaire) quelque peu agitée. Alors, pour les intéresser et leur redonner goût à être assis sur les bancs de l'école, ces derniers ont eu l'idée de leur proposer de se lancer dans la réalisation d'un livre de recettes, sur la thématique des fruits et légumes locaux que l'on peut trouver en fonction des saisons. Un livre de intitulé *«Au fil des saisons»* qui s'est achevé cette année et est mis en vente dans les librairies et magasins bio du département depuis le samedi 22 mai. *«Il y a 20 recettes divisées par saison (cinq par saison)»*, indique Isabelle Camelin, enseignante en génie alimentaire du lycée, en charge du suivi du projet.

Parmi les élèves qui ont mené à bout ce projet se trouvent Amandine et Elodie. Les deux jeunes femmes, comme leurs camarades, ont choisi toutes les recettes présentes dans le livre. *«Elles sont basées sur nos recherches personnelles»*, assure Elodie. *«L'idée était de créer des recettes originales»*, ajoute-t-elle.

Quant à la thématique des fruits et légumes locaux ? *«Cela nous a permis de découvrir ceux que l'on trouve à proximité et nous donne l'occasion de les faire découvrir aux autres. Et de les faire aimer à travers nos recettes car beaucoup n'aiment pas et ne mangent pas de légumes»*, confie Amandine.

Les recettes validées par les autres élèves du lycée

Avant d'être inscrites dans le livre, chaque recette a été réalisée par les élèves dans le laboratoire culinaire du lycée. Elles ont aussi été goûtées par les autres élèves et personnels du lycée, au restaurant scolaire. *«Avec le livre, cela donne des idées pour consommer des fruits et légumes d'une manière dont on n'a pas l'habitude, comme des madeleines à la courgette et au chorizo (voir recette par ailleurs). Nous connaissions la madeleine traditionnelle, sucrée, mais pas de cette manière. Nous avions donc eu l'envie de partager cette découverte avec tout le monde»*, continue Elodie.

Ce projet est parrainé par Christophe Marie, gérant de la librairie *«Au saut du livre»*, située à Joigny. Une animation est d'ailleurs prévue le samedi 12 juin après-midi, devant la librairie, où les élèves feront découvrir quelques unes de leurs recettes au public, en leur faisant déguster des fruits et légumes qui les composent.

À noter que les bénéfices de la vente des livres (300 exemplaires sont actuellement en vente) serviront à monter d'autres projets lors des prochaines années.



Madeleines courgette chorizo

Préparation : 45 min - **Cuisson :** 10 min - **Nombre de personnes :** 8 à 10 (40 madeleines)

Ingrédients

6 œufs
240 g de farine
1,5 sachet de levure chimique
45 g de gruyère râpé
9 cuillères à soupe d'huile de tournesol
350 g de courgette
180 g de chorizo

Préparation

Préchauffez le four à 210°C.
Lavez et râpez les courgettes, coupez le chorizo en petits dés.
Mélangez la farine, la levure, les œufs et l'huile.
Une fois que le mélange est homogène ajoutez le gruyère puis les courgettes râpées et le chorizo.
Mettez la préparation dans des alvéoles à madeleine en silicone ou dans des alvéoles métalliques beurrées et enfournez pendant 10 minutes.

14

La recette des Madeleines courgette chorizo, extrait du livre.

Brève

Jeu-concours Des recettes à base de Soumaintrain accompagnées d'un vin de Chablis

Les deux interprofessions, Vins de Chablis et Soumaintrain s'allient pour proposer un jeu-concours, avec un repas dans un restaurant étoilé bourguignon à gagner, ainsi que du fromage et du vin. Ce jeu-concours est ouvert du 1er au 27 juin. Le concept ? Proposer une recette originale à base de Soumaintrain, qui se marie parfaitement avec un vin de Chablis (Petit Chablis, Chablis, Chablis Premier Cru ou Chablis Grand Cru, au choix).

Chaque proposition sera soumise au vote des internautes sur les réseaux sociaux utilisés (Facebook et Instagram) ainsi qu'à un jury composé de représentants des interprofessions Vins de Chablis et Soumaintrain, d'un sommelier, d'un journaliste culinaire et de deux chefs dont un étoilé. Il se réunira le 5 Juillet et sélectionnera les cinq meilleures propositions. Celles-ci seront ensuite exécutées par un chef et photographiées pour un usage promotionnel par les deux interprofessions.

Pour connaître les conditions précises de participation au jeu, rendez-vous sur le site fromage-soumaintrain.fr ou sur chablis.fr. Pour toutes informations supplémentaires, contacter Agnès couturier (Association Soumaintrain) à contact@fromage-soumaintrain.fr ou au 06 08 17 75 58, ou Françoise Roure (BIVB - Chablis) à francoise.roure@bivb.com ou au 03 86 42 42 22.

C. L.

▸ Agenda

26/06 Journée portes ouvertes au CFA agricole

Le samedi 26 juin, de 9 heures à 16 heures, a lieu une journée portes ouvertes au CFA agricole de l'Yonne (rue de la Brosse, 89290 Venoy). L'occasion pour le public de venir découvrir les formations par apprentissage, pour les jeunes de 15 à 29 ans, dans les domaines du cheval, du paysage, de la viticulture et de l'agriculture. Les personnes intéressées pour venir à cette journée doivent s'inscrire par mail à cfa.yonne@educagri.fr ou par téléphone au 03 86 45 15 23.

▸ Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Stocker et trier mes céréales

Le 8 juin, à Bernouil. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.



FendtONE : La nouvelle philosophie de fonctionnement.

C'est la pierre angulaire de toute innovation Fendt : prendre quelque chose de perfectionné et le rendre encore meilleur. Le nouveau poste de conduite Fendt offre une plus grande surface d'affichage, des touches librement attribuables, avec toute la facilité d'utilisation qui fait la réputation de Fendt. Même les nouveaux conducteurs Fendt se sentiront immédiatement chez eux.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Ménétreux **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

FDSEA

Des rires d'enfants dans les cours de fermes

Cette année, pour le plus grand plaisir des élèves, l'opération « Made in viande » a pu se tenir et des classes ont pu venir visiter les trois exploitations qui ouvraient leurs portes dans l'Yonne.


Les jeunes ont découvert des vaches limousines chez Pascal Baillot, à Fleury-la-Vallée.

Pour l'édition 2021 de l'opération « Made in viande », organisée par Interbev, quatre classes Icaunaises avaient demandé à visiter des exploitations agricoles. Elles ont été reçues dans trois fermes du département : le Gaec Boutaut à Moutiers-en-Puisaye, l'Earl des Bodeaux à Septfonds et chez Pascal Baillot à Fleury-la-Vallée. Si pour les secondes pros du lycée d'Auxerre La Brosse, visiter une exploitation agricole est une habitude, les autres classes quant à elles, découvraient l'agriculture. Sur les 19 élèves accueillis chez Pascal Baillot seuls quatre avaient déjà été dans une ferme.

Découvrir de manière ludique

Quand un exploitant reçoit une classe, il faut se mettre au niveau des élèves. Ainsi, la visite de la classe du lycée de la Brosse s'est intéressée à la conduite d'exploitation, au système polyculture-élevage avec la complémentarité des ateliers de culture et d'élevage.

Pour les autres classes, les visites ont été orientées sur la découverte des animaux, leur alimentation et le rythme de l'année. Sur l'exploitation de Fleury-la-Vallée, les enfants ont pu observer les cultures grâce à des échantillons prélevés par l'exploitant. Ainsi les enfants ont pu voir le blé entier, mais aussi le grain et la paille. Ils ont pu observer de l'orge, de la luzerne et du ray-grass. Ils ont été très attentifs lors de cet atelier et ont pu toucher les graines, sentir le foin et en donner aux vaches. Ils sont même repartis avec des graines de luzerne et de blé à planter pour les observer. Pour eux, l'alimentation des animaux devient plus concrète et ils ont pu comprendre que les exploitations produisaient leur propre fourrage. Sur l'exploitation du Gaec Boutaut, ils ont pu observer la fabrication du fromage et l'élevage des veaux que commercialise l'exploitation.

Atelier veaux de lait

Sur l'exploitation de Romuald et Christelle Magny, à Septfonds, outre l'atelier vaches allaitantes de 35 mères charolaises, les élèves de seconde Pro du lycée d'Auxerre La Brosse ont pu découvrir un atelier de veaux de lait. Cette production peu commune dans la région est pourtant bien spécifique. Il existe une filière veaux de lait BFC, élevés sur paille, destinée aux veaux avec un profil viande : veaux croisés ou Montbéliards bien conformés. Ces veaux sont nourris au lait avec un DAL, sur paille et non sur caillebotis comme dans l'Ouest. Ils sont aussi conduits en cases collectives pour respecter au mieux les exigences du bien-être animal.

La filière veaux de boucherie est souvent la cible de critiques des animalistes. Les élèves ont donc pu échanger sur l'importance de la conduite des lots, l'ambiance du bâtiment et leur incidence sur la viande.
Avec le beau temps, les visites ont pu se faire dans de très bonnes conditions et les élèves et enseignants étaient ravis. Les exploitants sont aussi contents de cette édition et certains se préparent déjà pour 2022.

FDSEA de l'Yonne


Un zoom sur les cultures en vert, en grain et en fourrage a été fait.

Chambre d'agriculture

20 % des déclarations Pac réalisées par la Chambre

Avec 565 déclarations Pac réalisées, la Chambre d'agriculture reste l'organisme le plus plébiscité pour déléguer en toute confiance sa déclaration Pac (Politique agricole commune).


565 déclarations PAC ont été réalisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne cette année.

La campagne de déclarations PAC s'est terminée le 17 mai au soir et l'heure est au bilan. Cette année, l'accompagnement proposé par la Chambre d'agriculture s'est majoritairement déroulé à distance pour répondre aux mesures de la crise sanitaire de la Covid-19.
Pour davantage de confort, les rendez-vous se sont réalisés avec partage d'écran et possibilité de prendre la souris à distance par l'agriculteur, permettant ainsi de gagner du temps et de sécuriser la déclaration. D'autres formules ont aussi été proposées soit en rendez-vous individuel (pour des dossiers complexes ou pour des exploitants ne disposant pas de moyens informatiques suffisants), soit en formation collective pour les plus autonomes et les primo-déclarants.

Une préparation via l'outil MesParcelles

Comme les années précédentes, tous les dossiers réalisés ont été préparés via l'outil MesParcelles qui offre des contrôles supplémentaires à TéléPAC : vérification des largeurs de bandes pour le verdissement, vérification des codes jachères et prairies instruites en 2020, surfaces éligibles par aide couplée, détection des corrections de tracé d'îlots suite à l'instruction du dossier de l'année précédente. Pour les abonnés MesParcelles et les clients plan de fumure, cela se traduit par une optimisation et un gain de temps sur la déclaration PAC puisque l'assolement est déjà renseigné et est exporté directement dans TélePAC avec les éventuelles modifications parcellaires.
Un des engagements de la Chambre d'agriculture est d'accompagner les agriculteurs vers toujours plus d'autonomie. Ainsi, 104 abonnés MesParcelles ont réalisé seuls leur export de MesParcelles vers TélePAC.
En 2022, la Chambre d'agriculture renouvellera ses formules d'accompagnement individuel et en formation collective pour une réalisation de votre déclaration en toute confiance, l'assurance d'être serein tout en optimisant vos aides Pac.

Chambre d'agriculture de l'Yonne
Pour plus de renseignements sur les accompagnements de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, contacter
Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20
ou à e.schaffler@yonne.chambagri.fr.

Loup

Des éleveurs à bout

Dans le cadre des élections régionales, l'actuelle présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté s'est rendue, le 20 mai, à La Vineuse-sur-Frégande, près de Cluny pour aller à la rencontre d'éleveurs prédatés par le loup. Loup officialisé par l'OFB après l'avoir écarté… entre autres contradictions. La tension est palpable sur le terrain.



La présidente de la Région, Marie-Guite Dufay et le sénateur Durain ont assisté à l'euthanasie d'une deuxième brebis par un vétérinaire après avoir vu le cadavre d'une première brebis égorgée.

«*Je ne fais pas ce métier pour euthanasier des brebis tous les deux matins. J'ai des obligations professionnelles et les personnes à Dijon doivent avoir les mêmes. Sinon, c'est méprisant pour les éleveurs et pour les animaux*», expliquait le vétérinaire, Pascal Briday, «*en colère*» - comme la dizaine d'éleveurs prédatés réunis le 20 mai - contre le loup et contre l'administration régionale (Dreal, Office français de la biodiversité-OFB...). Quelques minutes plus tard, sous les yeux de Marie-Guite Dufay, il administrait une dose létale à une brebis attaquée la nuit même, encore vivante mais vouée à mourir après l'attaque sournoise de ce loup particulièrement agressif. Accompagnée par le sénateur de Saône-et-Loire, Jérôme Durain, la présidente de Région, Marie-Guite Dufay, redisait sa volonté «*d'être à vos côtés*». Et de poursuivre : «*l'État est votre interlocuteur. Je suis au courant de la multiplicité des attaques et de vos efforts pour vous protéger, même si je sais et le dirai, que votre mode d'élevage ne peut pas être complètement protégé et qu'il faut le faire admettre à l'État (et à l'Europe, NDLR). Il nous faut obtenir des prélèvements supplémentaires et vous venir en aide face à ces drames abominables*».

Incohérences de l'OFB

Bien, mais pas suffisant pour les éleveurs qui depuis le début des attaques ne dorment plus et comptent plus de 80 brebis tuées et autant de blessées. Le tout en seulement une quinzaine de jours ! Il ne faut pas négliger les pertes à venir (fécondité, croissance des brebis et agneaux…). Le 29 avril dernier au début des attaques, le sous-préfet s'était rendu dans cette même EARL de Champ Papillon où les deux agents de terrain de l'OFB n'avaient certes pas confirmé catégoriquement que ce soient des attaques de loup, même si des preuves le laissaient penser, mais avaient indiqué que l'enquête devait se poursuivre. Les éleveurs n'ont donc pas apprécié que l'OFB à Dijon ait exclu la présence du loup avant de faire machine arrière grâce à des photographies explicites. «*C'est quoi votre plan pour l'élevage dans les cinq ans ? C'est de développer le loup ?*», mordaient à leur tour les éleveurs en direction de la candidate, eux qui n'en peuvent plus des «*idéologues de salon*» «*Tout le monde parle de biodiversité sans rien savoir. Ici, si les éleveurs arrêtent, il se plantera du douglas. On passera alors de centaines d'espèces végétales dans nos prairies à une seule. Les steppes calcaires ne seront plus entretenues. Nous éleveurs, on ne peut rien faire d'autres ici*», témoignaient-ils. «*Si nos anciens les avaient éliminés, c'est qu'il y avait une raison*», poursuivaient-ils. «*L'État nous donne des ordres sur le bien-être animal alors qu'il n'est même pas capable du bien-être des humains*». «*On fait attention à protéger ici les chevreuils dans un plan de Chasse et après on laisse anéantir la biodiversité*». «*Les louvetiers nous disent qu'ils n'ont pas de matériels performants pour le chasser*»… Les éleveurs enchaînaient les contradictions réglementaires et administratives qui les rendent fous. À cette dernière remarque, Marie-Guite Dufay se montrait interloquée.

Ne pas rater l'occasion, ne pas perdre de temps

«*J'ai interpellé le préfet de Région au sujet des moyens lors de la visite de la secrétaire d'État, Bérangère Abba, mi-mars à Dijon et il m'a confirmé avoir des lignes de financement pour les louvetiers*». Et Jérôme Durain de rajouter : «*si tirs il y a, il faut qu'ils servent et soient efficaces pour éviter des dizaines d'autres brebis tuées en plus*», laissant entendre qu'il ne faut ni rater l'occasion, ni perdre de temps, ni le voir partir dans un autre secteur. «*Il faut que les louvetiers soient bien équipés*», réaffirmaient Marie-Guite Dufay qui notait de le revérifier personnellement avec Fabien Sudry et Julien Charles. Idem à la question de l'identification rapide de la présence du loup et des moyens nécessaires pour aller dans ce sens. «*C'est le rôle des parlementaires pour que des tests ADN soient possibles rapidement*», s'engageait Jérôme Durain.

Le président de la section ovine à la FDSEA, Alexandre Saunier, les encourageait également à «*être rapides pour protéger ceux qui trinquent : les brebis et les éleveurs prédatés*» et arrêter «*de se renvoyer la balle*». Si l'heure est à la protection des troupeaux et au prélèvement du loup, il appelle également à définir la Saône-et-Loire comme une zone avec des élevages non protégeables et à permettre le tir dès sa présence avérée. À l'image des propos d'André Accary au même moment à Mâcon, Marie-Guite Dufay était d'accord pour «*qu'en situation de crise, tout le monde doit parler d'une même voix et unir ses forces*».

Sortir des non-dits

Le président de la FDSEA de Saône-et-Loire, Christian Bajard, et le vice-président de la Chambre d'agriculture, Luc Jeannin, résumaient les priorités : un, le court terme, gérer maintenant. Deux, le moyen terme, la non-protégeabilité. Trois, le long terme, changer le plan Loup. «*Aujourd'hui, les décisions sont prises dans les villes et disent ce qu'il faut faire dans nos campagnes. La biodiversité est une bonne idée mais comment ? Car le loup tue nos élevages. D'autres pays ne se privent pas pour en faire une distorsion de concurrence*». En clair, à l'heure des élections départementales, régionales et l'an prochain, nationales, «*les candidates et candidats doivent être clairs : soit c'est le loup, soit c'est l'élevage mais il faut sortir des non-dits*».

CÉDRIC MICHELIN

Tirs de défense simple autorisés

Le 25 mai, la préfecture de Saône-et-Loire a fait un point de situation. Le bilan des attaques est lourd avec 21 attaques, sur les communes de La Vineuse (12), Flagy (7) et Cortevaix (2). On déplore 89 ovins tués (dont 46 euthanasiés) et 104 animaux blessés. La priorité c'est de protéger les troupeaux, tant le loup est difficile à tuer. Même si leur efficacité n'est pas forte, mais qu'ils sont obligatoires pour obtenir des tirs de défense dans le plan Loup, des équipements de protection d'urgence ont été prêtés aux éleveurs qui les ont sollicités (3 850 mètres de filets et 15 électrificateurs). Entre travaux de saisons et rondes nocturnes, les éleveurs se voient obligés de se démultiplier sur le terrain. Le préfet de Saône-et-Loire, Julien Charles, et ses services sont mobilisés. Les agents de l'OFB ont effectué plus de 750 heures sur le terrain depuis le début des attaques, sans compter celles de la DDT, des louvetiers, des chasseurs... Au vu de l'importance et de la fréquence de la prédation, le préfet a pris le 19 mai des arrêtés d'autorisation de tirs de défense simple en faveur des éleveurs qui les demandaient. Les effectifs présents sur le terrain pour mettre en œuvre les tirs ont été accrus grâce au recrutement, en début de cette année, de trois nouveaux louvetiers, portant l'équipe de 16 à 19 membres. Trente-six chasseurs ont aussi été formés et habilités pour participer aux opérations de tirs de défense renforcée. En complément, le préfet de Saône-et-Loire a sollicité et obtenu que la Brigade mobile d'intervention (BMI) des grands prédateurs de l'OFB soit mobilisée dans le Clunisois. Ses quatre agents compléteront la formation des intervenants de terrain et assureront une mission de conseil afin de renforcer l'effectivité des tirs de défense. Enfin, un plan de mise à niveau des équipements des louvetiers a été établi en lien avec les intéressés, afin qu'ils puissent exercer leur mission dans des conditions sûres et conformes au plan Loup (caméras thermiques, lampes torches longue distance…). Les indemnisations des éleveurs prédatés sont également en cours.

Élections régionales

Quelle agriculture régionale veulent-ils ?

À l'invitation de la FRSEA et des JA de Bourgogne Franche-Comté, les candidats ou les représentants de candidats à la présidence de la Région sont venus débattre dans une ferme de Saône-et-Loire.



Christophe Chambon (président de la FRSEA) a accueilli les candidats ou leurs représentants sur la ferme de la famille Brocard, à Cordesse, en Saône-et-Loire.

« *Ce qu'on n'aime pas en agriculture, ce sont les mouvements de balancier, l'incertitude, les changements brutaux d'orientation…* » Par ces propos, Bernard Joly, président de l'abattoir d'Autun, résumait très bien la teneur globale des échanges tenus le 1er juin, à l'occasion de la rencontre organisée par la FRSEA Bourgogne Franche-Comté (BFC) et les JA BFC, dans le cadre des élections régionales. Le monde agricole et les candidats, ou leurs représentants, s'étaient donné rendez-vous au Gaec Brocard, à Cordesse (voir encadré), en limite de la Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or. À vingt jours du premier tour de scrutin, la FRSEA voulait aborder avec les forces en présence certaines grandes thématiques : la souveraineté alimentaire, le renouvellement des générations, l'économie agricole, le lien avec les territoires, le changement climatique, la transition agroécologique… Largement de quoi englober l'agriculture régionale et la vision que cherche à développer chacun des candidats (voir encadré). Autant de thèmes, également, pour lesquels les agriculteurs réclament de la stabilité, du temps pour évoluer, et une juste rémunération liée à leurs efforts et leurs pratiques. Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC tenait à rappeler le poids de l'agriculture régionale : près de 2,6 millions d'hectares et plus de 26 000 exploitations. « *Ce que l'on souhaite*», précisait-il, «*c'est que les candidats aux élections régionales nous fassent un peu confiance* ».

Chute des installations en bovins allaitants

Instaurer la confiance, c'est la garantie pour donner des perspectives d'avenir et celles-ci reposent sur la capacité de l'agriculture bourguigno-franc-comtoise à contribuer à l'installation de jeunes. Florent Point, président des JA BFC, a rappelé que, chaque année, environ 800 installations étaient accompagnées en BFC « *mais la situation globale en agriculture a un impact sur les conditions d'accès au métier* » . Un seul exemple suffit à illustrer cela : en 2020, environ 1 500 porteurs de projets en installation se sont présentés, au niveau régional, dans les Points accueil installation (PAI) de BFC et ils n'étaient que 12 % à vouloir s'installer en bovins allaitants, contre 21 % en 2019. Une chute qui, pour le président des JA, jette une lumière crue sur les problématiques de revenu, les conditions de travail dans ce secteur, et l'urgence de trouver des solutions. Marine Seckler, présidente des JA 71, ajoutait le terrible bilan de 200 brebis tuées dans son département dans des attaques récentes attribuées au loup. De quoi bien faire passer le message de l'attente qui repose sur les postulants à la direction de la Région. Pour Olivier Jacquand, agriculteur en Côte-d'Or et représentant de Denis Thuriot (REM), le loup n'a rien à faire en BFC. Marie-Guite Dufay (PS) estime pour sa part qu'il faut obtenir pour les éleveurs ovins le statut d'exploitation non-protégeable, qui facilite les prélèvements de loups. Sur cette question, la représentante des écologistes, Claire Mallard, était très attendue et elle ne s'est pas dérobée : elle considère qu'on doit faire avec le loup mais que des solutions de cohabitation entre le prédateur et les éleveurs existent déjà et qu'il faut s'en inspirer, en co-construisant avec les éleveurs.

Cautionnement, compensation, majoration…

Autre thématique sur laquelle les candidats étaient attendus : l'installation de jeunes. En l'espèce, Olivier Jacquand estime que la Région devrait pouvoir apporter un cautionnement de garanties bancaires afin de faciliter les installations, intervenant ainsi en complémentarité des dispositifs déjà existants. Pour Marie-Guite Dufay, il importe d'être vigilant dans ce domaine, notamment sur la baisse des taux d'intervention du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). La présidente sortante propose que la Région intervienne en compensant cette baisse. Du côté des écologistes, on affiche la volonté de majorer la Dotation jeune agriculteur (DJA) dans le cas de projets de proximité, et de porter la limite d'âge concernant cette dotation de 40 à 50 ans. « *Nous souhaiterions aussi créer des comités d'installation au niveau des collectivités* » concluait Claire Mallard. Daniel Prieur (LR), pour sa part, rappelait que si la diversité des projets d'installation est une bonne chose, il ne faut pas perdre de vue l'essentiel : « *Rien ne peut fonctionner si l'on oublie la valeur ajoutée. Il faut orchestrer et calibrer les choses par rapport aux bassins de population* ». Sur le revenu des agriculteurs, Marie-Guite Dufay propose de « *mouiller* » les moyennes surfaces, afin qu'elles s'approvisionnent en productions locales à des prix justes. La présidente sortante rappelait aussi l'importance de la marque « *Juste et Local* » promue par la Région. Laurent Miermont (Le Temps des Cerises) soulignait combien la production régionale pouvait être malmenée sur les marchés mondiaux et pointait aussi l'importance de l'endettement agricole : « *on se pose bien la question de la nécessité de rembourser la dette publique, ne faudrait-il pas également s'interroger sur la possibilité d'annuler la dette de certains agriculteurs…?*»

Une agriculture pas univoque

La valorisation de proximité, à grand renfort de circuits courts, les candidats ou leurs représentants sont tous d'accord pour la favoriser. Néanmoins, plusieurs représentants du monde agricole, notamment Emmanuel Bernard (président de la FDSEA 58), Christian Bajard (président FDSEA 71) ou encore Jacques de Loisy (Comité régional des céréales), rappelaientt qu'on ne pouvait pas bâtir une politique agricole régionale cohérente de manière univoque, opposant le bio au conventionnel ou les circuits courts à l'export : « *Nous avons besoin*», précisait Christian Bajard, «*de la proximité et de l'export* ». « *Le local n'exclut pas l'international* » renchérissait Jacques de Loisy. « *Il faut une agriculture diverse*», soulignait Damien Brayotel (président FDSEA 89). «*Ce que nous attendons de la Région ne se limite pas à des subventions. Il nous faut aussi une parole publique qui soutient l'agriculture et ne pas oublier que, tous les jours, nous progressons dans nos pratiques. Il y aura aussi sans doute nécessité de reconstruire une Mesure agro-environnementale (MAE) au niveau régional* ». On le voit, ces élections régionales suscitent beaucoup d'attentes dans le monde agricole, sans doute aussi parce que ce dernier a été replacé au centre de bien des choses, à l'occasion de la crise sanitaire. Et parce qu'au-delà de ce contexte, il se trouve aussi à la charnière de multiples préoccupations liées à la gestion de l'eau, à la production d'énergies renouvelables, à la vitalité économique et territoriale. Des préoccupations qui, d'une manière ou d'une autre, entrent en correspondance avec de nombreux axes choisis par les différentes listes présentes dans cette élection. Le tout étant de faire en sorte qu'on évite le mouvement de balancier tant redouté par Bernard Joly…

BERTY ROBERT

Une exploitation emblématique de l'agriculture régionale

À Cordesse (Saône-et-Loire), le Gaec Brocard, au sein duquel sont associés Patrice Brocard, son épouse, Agnès, et leur fils, Thomas, illustrait assez bien le potentiel mais aussi les doutes qui peuvent se rattacher à l'agriculture régionale. Sur 266 hectares, on élève ici des bovins viande de race charolaise (125 vêlages annuels et bientôt 150, avec l'entrée de Thomas dans le Gaec depuis janvier dernier). L'exploitation fait également de l'élevage de moutons de race Texel (45 mères). En guise d'introduction, Patrice Brocard n'a pas hésité à confier ses inquiétudes quant à l'avenir, en pensant à son fils et en attirant l'attention des candidats aux élections régionales sur la nécessité d'assurer un revenu aux agriculteurs.

Presque toutes les tendances représentées

La quasi-totalité du prisme politique régional avait répondu présent à l'invitation de la FRSEA et des JA BFC. Toutefois, seule Marie-Guite Dufay (PS), présidente sortante du Conseil régional, avait fait le déplacement en tant que tête de liste. Les autres personnes présentes étaient :

- **Olivier Jacquand** (représentant Denis Thuriot, REM et agriculteur en Côte-d'Or)
- **Claire Mallard** (tête de liste Écologistes et Solidaires en Saône-et-Loire, représentant Stéphanie Modde)
- **Laurent Miermont** (représentant Bastien Faudot, Le Temps des Cerises)
- **Daniel Prieur** (représentant Gilles Platret, LR, et agriculteur dans le Doubs)
- Le rassemblement national (RN) et Lutte ouvrière (LO) n'avaient pas de représentant.

Prévention

Mieux former les remplaçants à la conduite d'engins agricoles

Une convention de partenariat vient d'être nouée entre Groupama Grand Est, la MSA de Franche-Comté, les services de remplacement de Bourgogne Franche-Comté et Centaure. Le but est de former les salariés des services de remplacement à la conduite d'engins agricoles en sécurité.



Les signataires de la convention, réunis le 31 mai au centre Centaure de Gevrey-Chambertin.

Ces cinq dernières années, en France, on a dénombré près d'un millier d'accidents de la route ayant impliqué un tracteur agricole. Des accidents qui ont entraîné la mort de 200 personnes. Ces chiffres ont été rappelés par Bernard Laucou, premier vice-président de la MSA de Franche-Comté, le 31 mai au centre Centaure de Gevrey-Chambertin, près de Dijon, à l'occasion de la signature d'une convention quadripartite. Cette dernière réunit donc Centaure, organisme spécialisé dans la formation à la conduite de véhicules en situations difficiles ou d'urgence, la MSA Franche-Comté, Groupama Grand Est et les services de remplacement de Bourgogne Franche-Comté. Le but est de financer des formations pour les salariés des services de remplacement de la Côte-d'Or, du Doubs de la Haute-Saône et du Jura. Ces derniers sont appelés, de par leur fonction, à beaucoup se déplacer, et à utiliser de nombreux engins, dans des contextes de travail qui peuvent varier d'une exploitation à l'autre, mais aussi en fonction des conditions climatiques. Si la capacité d'adaptation est une donnée de base dans le domaine du remplacement agricole, apprendre à ces salariés à réagir au volant d'un tracteur, dans des conditions délicates est essentiel. Il en va aussi de la responsabilité des employeurs.

Premières formations à l'hiver

Étaient donc présents les présidents des fédérations Groupama de Côte-d'Or (Jean-Luc Faudot), du Doubs (Philippe Thiébaut), du Jura (Jean-Pierre Gros), Jean-Louis Barthod, en charge du dossier SR au sein de Groupama national, les représentants des services de remplacement de Côte-d'Or (Olivier Gallien), du Doubs (Mickaël Paris), de la Haute-Saône (Laurent Ducray) et du Jura (Rémy Delacroix) et Bernard Laucou (MSA Franche-Comté). Comme le rappelait Jean-Luc Regard, directeur de Centaure Grand Est, des dates de formation vont être définies pour l'hiver prochain (période où les agriculteurs sont plus disponibles). Ces formations sur engins agricoles sont véritablement une spécificité de Groupama Grand Est. Au niveau de Centaure, c'est Sébastien Vattier qui va assurer ces formations, au cours desquelles les participants pourront bénéficier de rappels sur la réglementation, d'exercices pratiques de découverte au volant de véhicules classiques puis d'engins agricoles (freinages sur piste glissante, évitement d'obstacles)… Une initiative qu'on ne peut que saluer.

BERTY ROBERT

Plan national stratégique

Les éleveurs de bovins en appellent à la responsabilité du ministre

Face à la révision des aides couplées dans le futur Plan national stratégique (PSN), les éleveurs de bovins de races à viande du Grand Massif Central, déjà perdants, sollicitent Julien Denormandie.

Après les premières annonces du ministre de l'Agriculture sur la structuration du prochain Plan national stratégique (PSN) de la PAC, les éleveurs du Berceau de Races à Viandes du Grand Massif Central actent avec colère la décision du Gouvernement de baisser les aides couplées à leur secteur pour financer la hausse de celles aux protéines végétales : un secteur en pleine expansion au sein duquel les prix de vente sont en hausse et sur lequel plusieurs acteurs du monde de la finance ont pourtant, déjà, investi. Alors que le secteur bovin allaitant est déjà le seul perdant de cette réforme de la PAC, les éleveurs du Grand Massif central n'accepteront aucun transfert supplémentaire des aides couplées aux bovins allaitants vers d'autres productions. C'est la double peine, pour les éleveurs de bovins de race à viande du Grand Massif central : alors même que le prix de leurs animaux ne leur permet plus de vivre de leur métier, le Gouvernement décide de baisser les soutiens de la PAC sur lesquels repose désormais entièrement leur maigre revenu, estimé à moins de 8 000 euros annuels en 2020. En effet, ce sont 80 % de la hausse des aides couplées en faveur de la production de protéines végétales qui seront financées, dans la prochaine PAC, par le seul secteur bovin allaitant. Pour un montant de près de 80 millions d'euros.

Vers une nouvelle hausse des coûts de production

Cette baisse des aides provoquera une nouvelle hausse du coût de production des éleveurs : un coût de production que le prix des animaux est très loin, aujourd'hui, de couvrir. Alors, si les éleveurs du Grand Massif Central partagent les propos du ministre lorsqu'il dit que la priorité doit être mise sur la reconquête de valeur par le prix, ils sont aussi conscients de cette réalité : ils ne seront plus en état d'aller chercher du prix si le Gouvernement leur impose une baisse plus importante de leurs aides couplées. Alors que leur survie est en jeu, les éleveurs de bovins de race à viande du Grand Massif Central ont déjà payé, et bien assez payé dans cette nouvelle PAC ! Leur demander encore un effort en prévoyant un transfert supplémentaire au sein de l'enveloppe des aides couplées bovines reviendrait à anéantir tout espoir, pour notre secteur. La note sera alors lourde à assumer pour le Gouvernement ! Et les conséquences d'un tel « plan social de l'élevage bovin viande » très difficiles à surmonter pour nos grands territoires du bassin allaitant, subissant déjà de nombreux handicaps structurels.

CHRISTIAN BAJARD, ÉLEVEUR EN SAÔNE-ET-LOIRE ET COORDONNATEUR DU BERCEAU DES RACES À VIANDE DU GRAND MASSIF CENTRAL

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr



N'hésitez pas à contacter nos commerciaux
CORMAT
CHAUMONT - DIJON - LANGRES
03 25 02 65 31 - adv@cormat.fr

Alimentation minérale

Prévenir l'hypocalcémie chronique

Difficile à détecter, l'hypocalcémie chronique a des répercussions sur la santé et la production de la vache laitière, et des impacts économiques majeurs. Sa prévention s'appuie sur une stratégie de maîtrise de l'alimentation pendant la phase de tarissement : densité énergétique modérée et équilibre minéral de la ration.



La séparation effective des vaches taries du reste du troupeau laitier permet de leur apporter une ration spécifique adaptée à leurs besoins minéraux particuliers.

Une étude française de 2014 a montré que l'hypocalcémie subclinique touche environ un quart des vaches laitières primipares et la moitié des multipares. Une prévalence donc bien supérieure à celle de la forme chronique - connue aussi sous le nom de fièvre de lait - et dont l'impact économique est estimé quatre fois supérieur à travers ses conséquences sur la santé des animaux et leur production laitière. Le calcium est un des macro-éléments, ou éléments minéraux majeurs, incontournables au bon fonctionnement de l'organisme, et il joue un rôle physiologique déterminant (lire encadré).

Santé de la mamelle, tonicité du rumen

Un apport déséquilibré de calcium par rapport aux besoins se traduira par des effets négatifs. Dans le cas du calcium, une carence importante provoquera ainsi fièvre de lait, boiterie chronique, fractures osseuses, ostéomalacie (déminéralisation des os). Un excès, a contrario, réduira l'absorption du cuivre et du zinc. Si la prévalence des hypocalcémies cliniques a tendance à diminuer, et ne touche que 3 % des vaches laitières, les spécialistes de l'alimentation du troupeau mettent en garde face aux conséquences de la forme subclinique de l'hypocalcémie, dont les symptômes sont plus difficiles à repérer. Elles sont en relations avec le rôle du calcium dans l'immunité (fonctionnement des neutrophiles) et dans les contractions musculaires. Dans la sphère de la santé de la mamelle, une carence en calcium induira une moindre tonicité des tissus responsables de la fermeture du trayon. Conjugué avec une dépression immunitaire, cet effet favorisera l'apparition et la gravité des mammites. Au niveau digestif, la fréquence et l'intensité des contractions ruminales seront affectées, d'où une baisse de l'ingestion, un risque accru de déplacement de la caillette, des réserves lipidiques davantage mobilisées pour assumer la production laitière et une éventuelle cétose… La reproduction peut aussi être affectée, via des défaillances de tonicité de l'utérus, et des risques accrus de métrites.

La période critique du vêlage

Selon les spécialistes, on parle d'hypocalcémie subclinique lorsque la calcémie descend en dessous de 80 mg/L, sans provoquer de signe clinique, la calcémie normale chez la vache étant supérieure à 85 mg/L. 10 à 50 % des vaches peuvent rester en hypocalcémie subclinique jusqu'à 10 jours après le vêlage. Cependant, la majorité des vaches retrouvent une calcémie normale dans les 2 à 3 jours qui suivent le vêlage. Les causes favorisant l'hypocalcémie sont très liées à la conduite du troupeau et en particulier au pilotage de l'alimentation des vaches taries. Un apport excessif de calcium dans la ration durant le tarissement provoque en effet une suspension des mécanismes hormonaux de régulation de la calcémie sanguine. Or juste après le vêlage, la production de colostrum entraîne une forte demande en calcium. La fréquence de troubles hypocalcémiques augmente aussi avec le nombre de lactations, car avec l'âge, les vaches perdent une partie de leur capacité à absorber le calcium par voie intestinale et à mobiliser leur calcium osseux. Une alimentation riche en potassium (un cation) pendant la période de transition constitue également un facteur favorisant, car un taux élevé de cations dans le sang augmente le pH sanguin et inhibe en partie la capacité à mobiliser le calcium osseux. De même, une trop grande richesse de la ration en phosphore inhibe une des hormones régulant le calcium sanguin…

Conduite alimentaire spécifique

Une conduite alimentaire spécifique pendant le tarissement reste l'axe prioritaire de prévention de l'hypocalcémie clinique comme chronique. Elle s'appuie sur une séparation effective du lot des vaches taries du reste du troupeau. Ainsi, on pourra limiter les apports en calcium pendant les quatre semaines qui précèdent le vêlage, en jouant sur la composition de la ration. Pour cela, on limitera la distribution des fourrages riches en calcium, tels que légumineuses (luzerne, trèfle), crucifères (chou, colza) ou pulpe de betterave. On veillera également à éviter les excès de phosphore et à prévenir les déficits en magnésium. Limiter les apports de potassium reste plus complexe, car les fourrages sont naturellement assez bien pourvus dans cet élément. Enfin, la densité énergétique de la ration distribuée aux taries est aussi à surveiller. Une suralimentation énergétique favorise la constitution de réserves lipidiques et prédispose à l'apparition du syndrome de la vache grasse. Le foie, engorgé, voit son efficacité diminuer et cela affecte la synthèse de vitamine D. N'oublions pas, non plus, d'évoquer les facteurs environnementaux *«d'ambiance»*, qui doivent aussi être maîtrisés au tarissement pour prévenir les pathologies autour du vêlage : il s'agit de l'hygiène de l'environnement, du confort (accès à l'auge et à l'eau, sols non glissants), des interactions sociales, etc.

ALEXANDRE CORONEL

Calcium : rôles variés et source unique

Le calcium joue un rôle structural essentiel dans les os des bovins : il est incorporé à la matrice osseuse minérale sous la forme d'hydroxyapatite et de carbonate de calcium par les ostéoblastes. Une proportion très faible de calcium ionisé est présente dans les lacunes autour des ostéocytes et dans les canalicules communiquant entre ces cellules. Ce calcium est facilement mobilisable et peut rapidement passer dans le sang. Sous sa forme ionisée, les rôles du calcium sont essentiels et très variés. Il permet la contraction musculaire, la conduction du message nerveux, la communication neuromusculaire, la coagulation sanguine ainsi que la réalisation de réactions enzymatiques. C'est le premier régulateur de la réponse cellulaire à un signal. Par son rôle de second messager, il transmet le message reçu à la membrane de la cellule, à l'intérieur de la cellule. Il participe donc à la sécrétion de plusieurs hormones, au contrôle du métabolisme hépatique (glycogénèse), à la croissance et la division cellulaire. Dans le foie, le calcium stimule le métabolisme oxydatif de la mitochondrie afin de lancer le cycle de Krebs en oxydant le pyruvate en acétylCoenzyme A, pour la production d'énergie. L'unique source de calcium pour les bovins est l'alimentation, avec une absorption très majoritairement intestinale. L'herbe sur pied a une teneur en calcium de l'ordre de 5 g/kg de MS, avec une variabilité importante selon la composition prairiale (les légumineuses augmentent cette richesse) et l'avancement de la saison. Le coefficient d'absorption digestive réelle (noté CAR) conditionne la disponibilité effective de l'élément pour l'animal. La transformation des fourrages en vue de leur conservation, soit par fenaison, soit sous forme d'ensilage, conduit à une diminution de leur teneur en calcium de l'ordre de 20 %. Les aliments concentrés présentent en général une teneur en calcium plus basse que les fourrages, sauf exceptions (pulpes de betteraves et d'agrumes, tourteaux de colza), mais en revanche leur CAR est supérieur.

Grandes cultures

Les leviers de gestion des adventices

Dans un contexte où le recours aux molécules herbicides se réduit, la gestion des adventices constitue un problème technique majeur pour les systèmes de grandes cultures. Une diversité de leviers d'action alternatifs existe pourtant. C'est sur ce thème que la Chambre d'agriculture de Haute-Saône a organisé une journée technique à Pesmes, près d'Auxonne.



Les agriculteurs réunis à la journée technique de Pesmes travaillent majoritairement en système conventionnel, avec des techniques culturales simplifiées ou raisonnées.

Une quarantaine d'agriculteurs ont pris part à la demi-journée technique organisée le 20 mai à l'Earl des 3M, à Pesmes, en Haute-Saône, proche d'Auxonne. « *Une majorité était en système conventionnel avec des techniques culturales simplifiées et/ou raisonnées* », note Juliette Guespin, conseillère en agriculture biologique et agroenvironnement à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. « *Il n'existe pas de solution miracle*», précisait-elle aux participants : «*la gestion des adventices dans un système de cultures est une question complexe, très dépendante du contexte pédoclimatique, de l'historique des parcelles… et ce qui fonctionne dans telle situation ne donnera pas forcément les mêmes résultats ailleurs ! Mais nous sommes là pour échanger, partager des expériences, et profiter en particulier de celle des céréaliculteurs bio, qui ont dû trouver d'autres manières de gérer les adventices. Pas seulement de manière curative mais aussi en activant des leviers préventifs, par la rotation, le travail du sol, etc.* »

Échanges d'expériences

Les agriculteurs ont été amenés à classer en fonction de leur impact (fort, moyen, faible, négatif) différentes pratiques agronomiques : chaulage, labour occasionnel, profondeur du travail du sol, date de semis, précédent prairie… L'occasion d'un riche échange d'expériences et de débats sur la pertinence et les limites de ces leviers, au cours duquel chacun a pu s'exprimer et donner son point de vue. Les participants ont également pu entendre le témoignage de Pascal Descombes, agriculteur bio depuis 2010 et spécialisé en céréaliculture, qui compense les faiblesses d'une rotation extrêmement courte, donc déconseillée (blé, orge, soja), par un arsenal de mesures agronomiques, pour atteindre des rendements tout à fait honorables : semis tardif à densité élevée du blé (sa tête de rotation) après un labour, désherbage à la herse étrille « *à l'aveugle* » à l'automne, passage de houe en sortie d'hiver. Il s'est même essayé un temps à la culture du soja sous couvert de blé, avec un dispositif bricolé sur la barre de coupe de la moissonneuse pour rappuyer le soja, ce qui lui a permis de faire deux récoltes dans la même année. « *Le seul problème, c'est que ça ne fonctionne pas en année sèche. Idéalement il faudrait monter la moissonneuse sur un jeu de pneus étroit, car on écrase 25 % de la surface au moment de la récolte* ». Parmi les techniques qu'il déploie, l'enchaînement de faux semis, pour épuiser les réserves de graines adventices dans le sol. « *En été je fais quatre ou cinq interventions, de plus en plus profondes. Au printemps c'est l'inverse, je travaille de plus en plus superficiellement.* »

Alexandre Coronel

Une nuisibilité mieux quantifiée

Concernant la stratégie de désherbage, il convient de se demander quel objectif de propreté on recherche. De nombreux essais ont été mis en place afin de quantifier la nuisibilité des mauvaises herbes avec l'objectif de définir des seuils de nuisibilité par adventice. Ces seuils ne prennent en compte que le préjudice direct sur la culture. La nuisibilité des mauvaises herbes combine deux effets. La nuisibilité directe correspond à la concurrence exercée vis-à-vis de la plante cultivée. Elle s'exprime par la différence de rendement entre un désherbage efficace et le rendement obtenu sans désherber. La nuisibilité indirecte regroupe les autres effets indésirables des mauvaises herbes comme leur impact sur la qualité ou la gêne qu'elles occasionnent sur la récolte, sur la qualité sanitaire de culture et la capacité ultérieure de production. De nombreuses expérimentations de nuisibilité ont été mises en place dans les années 1980 par les instituts techniques et l'Inra. L'ensemble de ces données expérimentales a été synthétisé et publié, exprimé sous la forme d'un seuil de nuisibilité de 5 % des principales adventices, qui correspond à la densité d'adventices nécessaires pour provoquer une chute de rendement de 5 %. Certaines adventices à faible densité mettent à mal le rendement. 2 gaillets ou 6 folles-avoines par m^2 suffisent pour faire chuter le rendement de 5 %. A contrario, le seuil des pensées est plus élevé. Les expérimentations ont aussi mis en évidence que la densité des adventices n'est pas l'unique facteur à considérer : la période de concurrence, le potentiel de rendement et le climat jouent aussi un rôle déterminant. Enfin, ces seuils ne prennent pas en compte les effets indirects des adventices (augmentation du stock semencier). Les chiffres sont tout aussi impressionnants. Une matricaire peut produire jusqu'à 20 000 graines, toutes ne donneront pas de nouvelles plantes mais avec un tel pouvoir multiplicateur, les quelques plantes qui passent à travers annihilent tous les efforts. La longévité des semences compte aussi. Des graines de folle-avoine et de vulpin peuvent encore germer 15 ans après leur production. (Source Arvalis).




Photo : Quadbar Industries

Pour assurer leur sécurité, le pilote et son éventuel passager doivent pratiquer le quad avec un casque, des gants, des bottes ou des chaussures montantes, ainsi qu'avec des vêtements couvrant les bras et les jambes.

Sécurité

Faut-il rendre sur les quads

Pratiques et ludiques, les quads sont chaque année à l'origine de nombreux accidents, souvent dus au retournement de l'engin. Afin d'éviter les drames, des règles de base sont à respecter par le pilote et différentes solutions de protection existent.

Les quads sont assez courants dans les exploitations agricoles, car ils permettent de se déplacer rapidement et s'utilisent aussi pour des tâches spécifiques, comme les traitements phytos, les apports d'antilimace ou encore pour repousser les rations. Même s'ils reposent sur quatre roues, ces engins restent dangereux, car ils sont dépourvus de structure de protection. *« En France, la MSA a recensé 13 accidents du travail mortels avec des quads depuis 2013, dont 12 non-salariés. Une soixantaine d'accidents du travail sont enregistrés par an avec ces engins, majoritairement chez les exploitants agricoles »*, précise Benoît Moreau de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Une mauvaise appréhension de la situation, une vitesse excessive, un mauvais positionnement sur la machine ou encore la présence d'un obstacle (branche, pierre…) peuvent vite conduire au retournement du quad ou à l'éjection du pilote et/ou de son passager. Les plus chanceux s'en tirent avec une belle frayeur et quelques égratignures, mais les cas plus graves font état, s'ils s'en sortent, de fractures, de traumatismes crâniens ou de dégâts à la colonne vertébrale.

Des engins interdits aux mineurs

« Les quads font partie des machines expressément citées dans le Code du travail comme étant interdites aux mineurs dans le cadre professionnel, sans possibilité de dérogation », rappelle Benoît Moreau. Ces engins ne sont donc pas à mettre entre toutes les mains et il est indispensable d'être formé à leur conduite. *« Il faut être particulièrement vigilant lors de l'utilisation d'outils, de machines ou de cuves embarquées sur les porte-bagages, car ces accessoires agissent sur le comportement et la stabilité. Certains travaux empêchent même d'avoir les deux mains sur le guidon, comme le désherbage à la lance sous les clôtures ou de ronds de mauvaises herbes »*, souligne le conseiller en prévention des risques professionnels. La MSA Midi-Pyrénées Nord a, dans ce sens, édité une plaquette illustrée précisant les règles à respecter et intitulée *« Conduire un quad en sécurité sur une exploitation agricole »* (https://ssa.


Photo : Ag-Tech Industries

L'arceau flexible LifeGuard est conçu pour envelopper les membres ou le corps du pilote en cas de retournement.





l'arceau obligatoire ?



Photo : Brard-et-Sarran

Contrôlé électroniquement, l'arceau télescopique AR-Quad se déploie en largeur et en hauteur, dès que le quad bascule.

msa.fr/document/conduire-un-quad-en-securite/ - *Voir QR code page suivante*). Leur utilisation demande de rester vigilant et de respecter quelques consignes, en commençant par faire la démarche de l'assurance. Le port d'un casque réglementaire doit être systématique, même si certains types d'homologation en dispensent, car il faut raisonner sécurité du pilote et non suivre scrupuleusement la loi. Une visière, un masque ou des lunettes sont conseillés pour éviter les projections dans les yeux. Il est également important de porter des gants, des vêtements couvrants les jambes et les bras, ainsi que des chaussures montantes ou des bottes adaptées pour protéger les chevilles. Comme l'indique Polaris sur son site internet, en cas d'erreur de trajectoire, il est préférable de frotter un obstacle avec des bottes ou des chaussures de protection, plutôt qu'avec une paire de baskets !



Photo : Brard-et-Sarran

L'arceau AR-Quad de la firme espagnole Air-Rops est distribué en France par le concessionnaire et équipementier Brard-et-Sarran.

Un arceau se déployant comme un airbag

Le retournement est la situation la plus redoutée pour un pilote de quad et, pour réduire le risque d'écrasement, la solution est de monter un arceau. Ce type d'équipement est, par exemple, obligatoire en Israël depuis 1990, où ces engins circulent avec d'imposantes structures tubulaires. Il pourrait l'être prochainement en Australie. La France n'exige pas de dispositif particulier de protection, mais des firmes s'y intéressent. Le concessionnaire

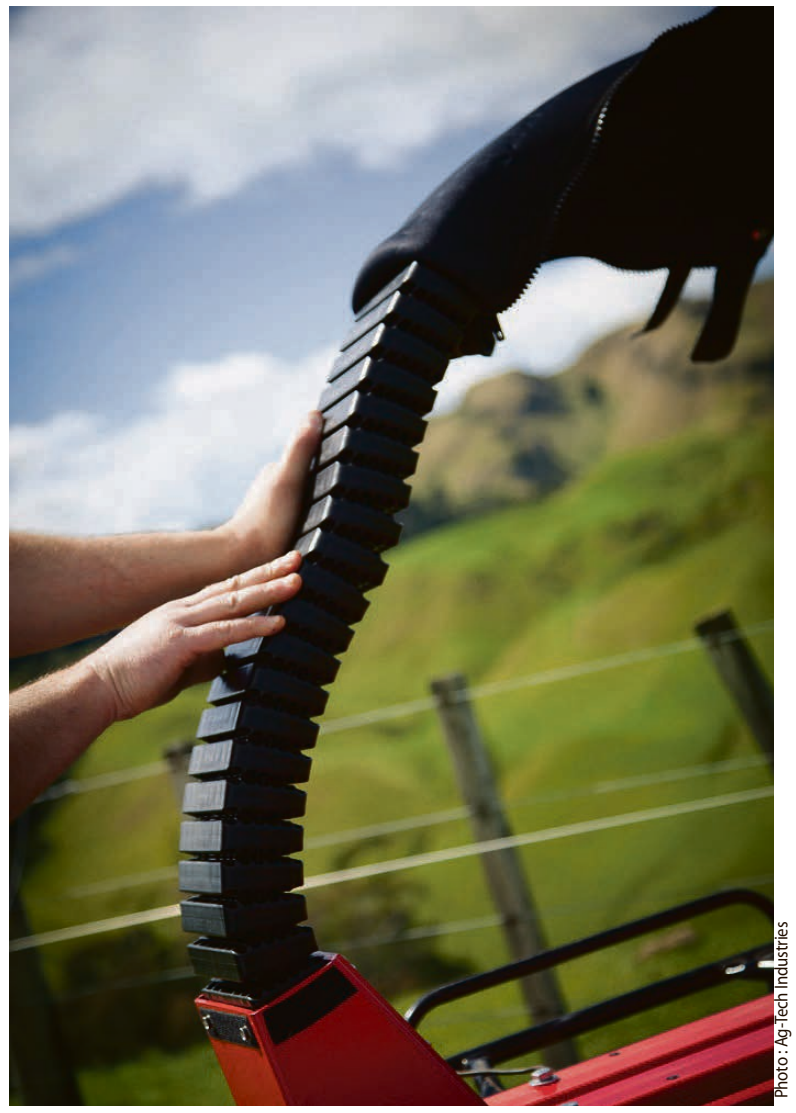


Photo : Ag-Tech Industries

L'arceau flexible LifeGuard d'Ag-Tech Industries est composé de segments en plastique. Il pèse 13,3 kg.





Photo : Ag-Tech Industries

Le QuadGuard de la firme néo-zélandaise Ag-Tech Industries est un arceau rigide en matière plastique.


Photo : Quadbar Industries

Le système de protection Quadbar se fixe en deux points sur le quad.

de quads et équipementier Brard-et-Sarran vient, par exemple, de se lancer dans la commercialisation de l'arceau télescopique de la firme espagnole Air-Rops. Cet équipement de forme triangulaire, baptisé AR-Quad, se déploie comme un airbag, dès que la stabilité est mise en défaut, empêchant le quad de faire un tonneau. Facturé 1 500 euros HT, il se monte à l'arrière du quad et s'ancre en trois points, au niveau de la boule d'attelage et du porte-bagage. Ce dispositif est contrôlé par une unité électronique (ECU) intégrant un capteur tridimensionnel, qui avertit le pilote du danger de renversement à l'aide de signaux sonores et lumineux. Si le quad dépasse la limite de basculement, le déploiement de l'arceau s'opère automatiquement, via des vérins à gaz, dans deux dimensions : hauteur et largeur. Après déclenchement, cet équipement est réutilisable à la suite de l'inspection par un technicien et du remplacement de la réserve de gaz.

Une arche souple conçue pour préserver le pilote

La société néo-zélandaise Ag-Tech Industries propose deux types d'arceau en forme d'arche à fixer sur le porte-bagage arrière du quad. Le premier, dénommé QuadGuard et vendu en Grande-Bretagne 546 livres sterling (636 euros), est rigide et en matériau composite. La forme de cette structure empêche le quad de se retourner complètement, offrant ainsi un espace plus important à l'opérateur pour éviter son écrasement. Le second arceau, baptisé LifeGuard et facturé 845 livres sterling (984 euros), se caractérise par sa conception flexible. Il se déforme pour épouser les contours du corps ou des membres, afin d'éviter toute blessure grave s'il passe sur le pilote. Ces deux solutions présentent les avantages de ne pas mobiliser la boule d'attelage et d'être compatibles avec l'ajout d'accessoires sur le porte-bagage arrière, mais ont l'inconvénient d'être encombrantes. Autre montage, le plus simple, le système de la firme australienne QuadBar Industries se compose d'un tube vertical fixé en deux points à l'arrière du quad et doté à son embase d'un ressort boudin. Cet équipement repousse le quad du sol avant son retournement ou son basculement vers l'arrière. Le ressort hélicoïdal permet au bras de s'effacer en cas de rencontre d'un obstacle, tel qu'une branche. Le QuadBar est facturé près de 600 euros au départ d'Australie et existe également en version spéciale tracteurs tondeuses, des engins qui font également plusieurs victimes par an en France.

DAVID LAISNEY

▶ En savoir plus…

Pour consulter la plaquette « *Conduire un quad en sécurité sur une exploitation agricole* » éditée par la MSA Midi-Pyrénées Nord, scannez le QR Code suivant:


Photo : CFMOTO Israël

L'Israël impose depuis 1990 la présence d'un arceau de sécurité sur les quads.



Privilégier le SSV au quad


Photo : D. Laisney

Le SSV s'avère plus cher qu'un quad, mais il constitue une solution plus sûre pour se déplacer et pour le transport de personnes.

Vu les dangers encourus lors de l'utilisation des quads, Benoît Moreau, conseiller en prévention des risques professionnels à la CCMSA, incite les agriculteurs à se poser la question d'investir plutôt dans un SSV, surtout pour ceux où la largeur de l'engin ne constitue pas une contrainte. Ces véhicules utilitaires légers sont, certes, plus imposants et nettement plus chers à motorisation équivalente, mais ils se révèlent plus stables et plus confortables. Ils présentent l'avantage d'être dotés de base d'une structure de protection contre le retournement, de ceintures de sécurité (à boucler obligatoirement et correctement), de portes ou de filets latéraux de retenue, dispensant ainsi du port du casque. Ils permettent de transporter de deux jusqu'à six personnes (modèles à double cabine) et affichent une capacité de traction souvent supérieure à celle d'un quad.

• les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS •

Polaris Grande capacité de traction pour le quad Sportsman 570


Photo: Polaris

Le quad Polaris Sportsman 570 de dernière génération profite d'un design plus agressif et affiche de meilleures capacités de franchissement grâce à sa garde au sol portée à 29,6 cm. Il chausse des roues plus larges et bénéficie de suspensions à plus grand débattement pour davantage de confort. Cet engin, animé par un monocylindre 4 temps de 567 cm3, dispose d'une transmission à quatre roues motrices débrayable et du frein moteur EBS. Il emporte respectivement 41 et 82 kg sur ses porte-bagages avant et arrière, et voit sa capacité de remorquage progresser à 830 kg. Ce quad, doté de feux de route et de travail à leds, est disponible avec ou sans direction à assistance électrique EPS. Il se décline en version EPS Agri Pro intégrant notamment un limiteur de vitesse et des porte-bagages en aluminium.
Homologation : tracteur, 2 places - Poids à vide : 337 kg - Empattement : 129,3 cm

Polaris Grande stabilité pour le quad Sporstman XP 1000 S


Photo: Polaris

Le Polaris Sportsman XP 1000 S se présente comme un quad puissant bénéficiant d'une bonne stabilité grâce à sa largeur de 144 cm. Cet engin, homologué deux places comme tracteur agricole, est animé par un bicylindre de 952 cm3 et dispose d'une transmission à quatre roues motrices débrayables. Il affiche une garde au sol de 30,5 cm et ses suspensions à double triangulation offrent un débattement de 29 cm à l'avant et 35,5 cm à l'arrière. Le nouveau Sportsman emporte respectivement 91 et 136 kg sur ses porte-bagages avant et arrière. Il est autorisé à tracter une remorque de 830 kg. Ce quad profite en série de la direction à assistance électrique, du frein moteur EBS, du contrôle de descente actif et d'un treuil d'une capacité de 1 590 kg.
Poids à vide : 450 kg - Réservoir : 19,9 1 - Longueur x largeur : 234,9 x 144,2 cm - Empattement : 145,8 cm

Yamaha Le SSV Wolverine RMax 1000 en deux et quatre places


Photo: Yamaha

La gamme de SSV utilitaires Yamaha s'enrichit par le haut avec les Wolverine RMax 2 1000 SE et RMax 4 1000 SE. Ces engins, animés par un bicylindre de 999 cm3, offrent respectivement deux et quatre places assises, mais ils partagent le même châssis et présentent les mêmes dimensions. Ils sont disponibles en homologation tracteur permettant de récupérer la TVA. Ces SSV affichent une capacité de traction de 907 kg et profitent en série d'un treuil Warm VRX4500. Seul le RMax 2 SE reçoit une benne arrière basculante emportant 272 kg, tandis que sur le modèle quatre places les sièges arrière se rabattent et coulissent vers l'avant pour créer un espace de chargement. Ces deux utilitaires bénéficient d'une direction assistée électrique. Ils logent une transmission à variateur à courroie et bénéficient de quatre roues motrices débrayables, ainsi que du blocage des différentiels. Le freinage est assuré, à l'avant comme à l'arrière, par des doubles disques ventilés à commande hydraulique.
Longueur : 3 255 mm - Largeur : 1 677 mm - Hauteur : 2 110 mm
Garde au sol : 340 mm - Poids : 930 kg - Réservoir à essence : 35 l





Production de tracteurs

Claas met en route l'usine du futur au Mans

Après trois ans de transformation, Claas a officiellement mis en service son *« usine du futur »* de production de tracteurs au Mans. Grâce à l'utilisation intensive des toutes dernières technologies numériques, elle définit de nouvelles normes de production.

En 2017, Claas a donné son feu vert à une opération d'envergure au Mans. Quarante millions d'euros ont été investis principalement dans la modernisation complète des chaînes d'assemblage et la transformation numérique de l'usine. Ainsi, depuis le rachat de Renault Agriculture en 2003, les investissements au Mans, au centre de développement de Vélizy et au centre d'essais et de validation de Trangé, se montent à environ 80 millions d'euros. *« Notre usine totalement modernisée du Mans établit de nouvelles normes en matière de production de tracteurs connectés haut de gamme »*, a déclaré Thomas Böck, président de la direction du groupe Claas. *« Nous mettons ainsi en place une base très prometteuse pour la poursuite de notre croissance mondiale »*. En 2019, cette modernisation avait déjà été distinguée en France en tant que projet industriel phare et qualifiée d'*« industrie du futur »*.



Photo: Claas

Pour faire de l'usine du Mans une référence en matière d'unité de fabrication moderne, Claas a investi 40 millions d'euros.

Tracteurs de plus en plus complexes

La modernisation de l'usine ouvre de nouveaux horizons pour la fabrication de tracteurs de plus en plus complexes et personnalisés. À cette fin, de nombreux processus complexes ont été repensés, notamment dans le domaine de la logistique interne. La mise en œuvre des toutes dernières technologies de réalité virtuelle a permis, dès le stade de planification de l'usine, de passer en revue tous les processus de manière numérique, même pour des modèles de tracteurs n'étant pas encore en production. À l'aide d'animations 3d et de lunettes de réalité virtuelle, d'innombrables scénarios possibles ont été simulés pour montrer toutes les étapes de l'assemblage, de la chaîne cinématique au tracteur fini et testé. Cette méthode a permis d'identifier d'éventuels changements structurels nécessaires à un stade précoce. L'adoption de véhicules à guidage automatique (Automated guided vehicles, AGV) a été un facteur clé pour l'automatisation de la production. Quarante de ces véhicules porteurs autonomes transportent les tracteurs sans conducteur et de manière entièrement automatique du premier au dernier poste d'assemblage, et peuvent déplacer des charges allant jusqu'à 20 tonnes. Cela signifie qu'ils ont une capacité de charge suffisante non seulement pour les séries actuelles, mais aussi pour les futurs modèles encore plus puissants. À l'avenir, jusqu'à 75 tracteurs par jour seront produits de cette manière, le nombre actuel étant de cinquante. Si l'on extrapole ces données, on obtient une capacité de production annuelle de 13 000 tracteurs à l'avenir, contre environ 10 000 aujourd'hui.

Des postes de travail mieux conçus

La modernisation complète de l'usine profite au personnel. Grâce à la nouvelle infrastructure logistique, les employés disposent de plus d'espace aux postes de montage ergonomiques. En effet, seules les pièces requises au moment voulu sont désormais acheminées à la chaîne. À certains postes, le personnel peut communiquer plus facilement à l'aide d'écouteurs. En outre, les couleurs claires de l'intérieur et la dernière technologie d'éclairage led créent une atmosphère de travail agréable et favorisant la concentration, proche de l'ambiance de la lumière naturelle. *« Lors de la conception du nouveau site de production, l'accent a été mis non seulement sur l'efficacité, mais aussi sur les conditions de travail »*, explique Martin von Hoyningen-Huene, directeur de la division Tracteurs de Claas et membre de la direction du groupe. *« Nous avons pu améliorer considérablement les processus et l'ergonomie, ce qui augmente à la fois la motivation et la concentration de nos équipes »*. Cinq séries de tracteurs allant de 75 à 460 ch sont fabriquées au Mans. Avec le centre de développement de Vélizy près de Paris et le centre d'essais et de validation de Trangé, Le Mans emploie environ 1 000 personnes. Ces sites travaillent en étroite collaboration avec d'autres centres de développement et usines, comme en Allemagne avec Claas E-Systems à Dissen ou avec Claas Industrietechnik à Paderborn, où sont fabriqués les trains de roulement Terra Trac pour l'Axion900 et les transmissions à variation continue pour les séries Arion 500 et 600. Avec son nouveau site inauguré en même temps à Ymeray près de Chartres, Claas renforce sa présence en France, le plus grand producteur agricole de l'Union européenne. L'entreprise produit aussi des presses agricoles à Metz depuis 1958 et emploie plus de 2 500 personnes dans l'hexagone. Intervenant au cours de l'inauguration, Franck Riester, ministre délégué en charge du Commerce extérieur et de l'Attractivité, a déclaré : *« notre stratégie économique, fondée sur la compétitivité, l'innovation et la transition écologique, produit des résultats tangibles. Les investisseurs étrangers de premier rang, comme le groupe Claas, continuent de faire confiance au site France et d'y investir massivement – au bénéfice de l'emploi dans nos territoires. Avec France Relance, nous soutenons l'investissement dans nos exploitations agricoles, car nous avons une conviction inébranlable : il n'y a pas de pays fort sans une agriculture forte et moderne »*.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention

Le digital pour éviter la surfermentation

Le stockage du fourrage peut engendrer des catastrophes. Même si la fermentation est sans danger jusqu'à 45 °C, elle peut faire augmenter la température du foin au-delà de 80 °C et représenter un risque d'incendie. Chaque année, on déplore de nombreux feux dus à ce phénomène.

Les étés pluvieux multiplient par 5 le risque d'autocombustion du fourrage. Comment protéger son exploitation ?

-Soyez observateur : pour réduire le risque d'incendie, il faut surveiller plusieurs facteurs : le tassement excessif, l'aération insuffisante et l'humidité du foin.

-Stockez le foin éloigné de toute source combustible : les véhicules et ateliers (risque des travaux par point chaud) peuvent générer des étincelles et être à l'origine d'un départ de feu.

-Surveillez le foin stocké sous hangar mais aussi à l'air libre.

Pour compléter l'expérience de l'exploitant en matière de prévention, une solution digitale vient l'épauler efficacement. Proposée par Gari, elle offre un ensemble de services fiables, testés et approuvés par des agriculteurs, pour simplifier leur quotidien : Des sondes à fourrage connectées, pour éviter que l'alimentation de vos troupeaux ne soit détruite par un incendie à la suite d'un échauffement du foin. Elles sont à placer au cœur des bottes, protègent votre stock jour et nuit. Il est possible de surveiller en temps réel la température du fourrage sur son téléphone. En cas de surchauffe, l'exploitant reçoit immédiatement une alerte par SMS. Jean-Pierre Gros, éleveur laitier dans le Jura et élu Groupama, en témoigne : *« Depuis 3 ans d'utilisation des sondes connectées, mon quotidien est simplifié. Grâce à elles, en cas d'alerte, je retrouve facilement la botte à surveiller. De plus, en tant qu'éleveur, je suis très attentif à la qualité nutritionnelle du foin, car lorsqu'il chauffe, le foin est de moins bonne qualité pour mes vaches. Je ne vois que des atouts à utiliser Gari et j'ai sans doute évité un départ de feu »*. Les conseillers Groupama sont à votre disposition pour vous conseiller au sujet des sondes connectées et plus globalement en matière de prévention. Plus d'informations sur Groupama.fr.



Photo: Groupama

Les sondes connectées sont un allié de poids pour les agriculteurs.

COMMUNIQUÉ

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **01/06/2021**

Effectif global: 663 - Taux de vente: 92%

Effectif total: 224 - Taux de vente: 82%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	400-450	2,67 €	2,78 €	2,77 €	-0,04
		R	250-300	2,66 €	2,74 €	2,69 €	-
			300-350	2,57 €	2,70 €	2,62 €	-
	F	U	200-250	2,84 €	2,84 €	2,93 €	-
			250-300	2,62 €	2,62 €	2,62 €	-0,31
			300-350	2,69 €	2,73 €	2,70 €	-0,09

93% de vendus. est de qualité médiocre et reste difficile à placer.
BROUTARDS/TAURILLONS: Quelques lots de bons taurillons herbés et de broutards d'automne sont proposés et se négocient facilement mais sont trop peu nombreux. Le reste de l'offre est de qualité médiocre et reste difficile à placer.

Effectif total: 247 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
350 - 400	M	U	2,51 €	2,63 €	2,60 €	-0,06
400 - 450			2,58 €	2,67 €	2,65 €	-0,08
450 - 500			2,56 €	2,56 €	2,56 €	-0,10
500 et +			2,43 €	2,46 €	2,45 €	-
300 - 350		R	2,48 €	2,50 €	2,49 €	-
350 - 400			2,51 €	2,63 €	2,60 €	-
300 - 350	F	U	2,67 €	2,79 €	2,75 €	-0,01
350 - 400			2,53 €	2,68 €	2,56 €	-0,12
400 - 450			2,49 €	2,55 €	2,51 €	-
300 - 350		R	2,54 €	2,66 €	2,59 €	-

LAITONNES/GENISSES de 18 MOIS : Bonne demande. Vente rapide et quasi totale.

VACHES/GENISSES de 30 MOIS : Offre de saison avec de nombreux acheteurs au rendez-vous. L'offre ne couvre pas la demande. Les tarifs sont plus ou moins reconduits en fonction de la qualité des sujets. Vente active.

Effectif total: 192 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION	
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,82 €	1,93 €	1,86 €	+0,03
	F	U	- 5 ans	2,02 €	2,42 €	2,17 €	-0,05
			5 à 10 ans	1,94 €	2,52 €	2,15 €	-0,04
			+ 10 ans	1,83 €	2,25 €	1,94€	=
VACHES CHAROLAISES		R	- 5 ans	1,78 €	2,01 €	1,91 €	+0,07
			5 à 10 ans	1,75 €	1,98 €	1,88 €	+0,03
			+ 10 ans	1,66 €	1,83 €	1,74 €	-0,03
		E	24 à 36 mois	2,64 €	3,06 €	2,83 €	-0,05
		U	24 à 36 mois	2,19 €	2,53 €	2,37 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	1,98 €	2,16 €	2,09 €	+0,19

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **31/05/2021**

Effectif total: 575 - Taux de vente: 98%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	Effectif total: 470 - Tx de vente : 97%		**AGNEAUX LAITONS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	3,62 €	3,89 €	3,73 €	+0,22
			38 - 44 kg	3,46 €	4,07 €	3,78 €	+0,22
			44 à 50 kg	3,16 €	3,60 €	3,60 €	+0,19
			> 50 kg	2,77 €	3,48 €	3,31 €	-
		R	32 - 38 kg	3,53 €	3,69 €	3,58 €	+0,25
			38 - 44 kg	3,28 €	3,57 €	3,46 €	+0,19
	F	Eff. ttal:92 - Tx de vente : 100%		**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	> 60 kg (F)	1,20 €	1,32 €	1,27 €	+0,03
		R	> 60 kg (F)	1,01€	1,18 €	1,11€	-+0,06
		Effectif total: 9 - Tx de vente : 100%		**CAPRIN** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	F	Premiere qualité	28 €	45 €	37 €	+13,00

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 24/05/2021 au 30/05/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,78	7,71	6,96	-	-	-	-
	Var.		-0,19	-0,20	-0,07				
	R	7,37	7,46	7,41	-	7,72	7,64	-	-
	Var.	-0,11	-0,19	-0,08		-0,05	-0,01		
	O	-	6,91	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	7,70	7,70	6,70	-	-	7,69	-
	Var.		-0,14	-0,13	-0,19			-0,11	
	R	-	7,53	7,48	6,72	7,71	7,61	7,29	6,79
	Var.		-0,06	-0,04	-0,08	0,02	0,0	-0,01	-0,04
	O	7,04	7,10	7,07	6,62	7,44	7,09	6,92	-
	Var.	-0,09	-0,01	=	0,01	0,12	0,04	0,08	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	7,10	6,67	-
	Var.						0,03	=	
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : Cours en repli, dû à un commerce décevant. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 31/05/2021

Bovins : 204

Taurillons d'herbe :	**(420 - 450 kg)**	**1170 - 1170**	**2,51 - 2,70**
Taurillons d'herbe :	**(455 - 1270 kg)**	**1190 - 1270**	**2,52 - 2,61**
Laitonnes :	**(280 - 400 kg)**	**730 - 1030**	**2,50 - 2,76**
Génisses 24-36 mois :	**(460 - 530 kg)**	**1070 - 1530**	**2,33 - 2,88**
Vaches :	**720 - 1850**		

La présentation en taurillons est plus étoffée et de bonne qualité entrainant un placement rapide à des tarifs fermes en taurillons lourds.
Vente quasi-totale en femelles sans variation de tarifs.
Cours facilement reconduits en vaches maigres.
Bovins gras : 3.
Ovins : Pas de marché cette semaine.
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 7 juin 2021 aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les volumes restent modestes encore cette semaine face à des acheteurs toujours sélectifs. Les veaux d'automne de bonne conformation et valablement vaccinés trouvent facilement preneur à des tarifs fermes. Inversement les transactions demeurent plus difficiles en qualité inférieure : les sujets sont triés et s'échangent à des tarifs plus discutés. En femelles, les ventes restent rapides dans une bonne ambiance commerciale.
Gros bovins maigres : Les volumes ne permettent toujours pas de couvrir la demande face à des acheteurs nombreux et mobilisés. Les ventes sont rapides avec des tarifs bien orientés et stables, pourvu que la marchandise soit jeune et de qualité. Les sujets inférieurs restent plus discutés mais trouvent preneur à des cours reconduits.
Boucherie : Le commerce poursuit sur sa dynamique cette semaine face à des volumes toujours modérés : les ventes sont rapides et le placement facile. Les acheteurs sont présents sur une demande bien suivie permettant de nouvelles hausses tarifaires en quasi toute race et catégorie.
Veaux : Les volumes sont à nouveau limités face à des besoins réguliers. Les cours sont facilement reconduits voire affichent une hausse. Toutes les races et catégories en profitent, excepté les veaux limousins dont les cours sont simplement reconduits. En veaux gras, les ventes sont plus calmes ; les cours sont facilement reconduits en femelles au détriment des mâles.
Ovins : La demande est stable mais fait face à des volumes modestes cette semaine. Les présentations sont de bonne qualité permettant des hausses tarifaires qui viennent rattraper le repli de ces dernières semaines. Le tri des agneaux et la constitution de lots homogènes accélèrent le placement. En agnelets, l'offre est très limitée et s'échange à des tarifs encore bien au-delà des 5Đ. En brebis, les achats sont réguliers dans une bonne ambiance commerciale.

31 MAI 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : De bons volumes d'abattage, mais un manque de répercussions sur les prix.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Alors que tous attendaient des arbitrages PAC à la suite des trilogues de fin mai, sur les principaux sujets clés (notamment conditionnalité, éco-régimes et répartition budgétaire), ce ne fut finalement pas le cas. Conformément à la formule usuelle de ces négociations, « il n'y a d'accord sur rien, tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout », c'est donc sans aucun accord que les Institutions européennes ce sont séparées. Les propositions françaises sont donc suspendues à ces décisions européennes... retour des négociations courant juin...

SANITAIRE

La Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) a publié le bilan du dispositif Oscar (Observatoire et suivi des causes d'avortements chez les ruminants) pour l'année 2020. Il s'appuie sur les données saisies par les GDS des départements engagés dans le dispositif pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 (802 séries abortives en élevages bovins). Par rapport à l'année 2019, le nombre de séries abortives investiguées en 2020 est en légère baisse pour les bovins (-7,4 %), avec comme 3 causes principales : l'ehrlichiose, les mycoses et la néosporose.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de valoriser d'avantage la mise en place du Label Rouge chez les GMS et boucheries, une communication supplémentaire sera déployée par Interbev sur cette année 2021.

Cette action de communication vient en complément du plan d'action initial validé en janvier dernier : elle a pour but de réintégrer la Presse Quotidienne Régionale dans la communication grand public mais également de renforcer de façon forte le volet Presse Professionnelle!

FOCUS

INTERBEV lance son application mobile pour faciliter l'accès à des contenus d'informations à l'ensemble des professionnels de la filière, dont les éleveurs et animateurs des Sections Bovines en départements. Cette application est téléchargeable via PlayStore ou App Store. Les éleveurs peuvent, grâce à cette application, accéder à une rubrique « Données d'abattage » qui leur permet de visualiser l'essentiel de leurs informations en complément des données disponibles via les portails régionaux.

EN REGION

Les organisateurs du Sommet de l'Elevage se sont déclarés, par communiqué de presse le 25 mai, optimistes sur la tenue du salon 2021, compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire.

Le Sommet de l'Elevage a souligné pour cette 30ième édition le passage à 4 jours d'ouverture de l'événement (5 au 8 octobre), l'inauguration d'un nouveau hall d'exposition de 10000 m² et la digitalisation du salon.

FAIT DE LA SEMAINE

Le Conseil FNB tenu le 27 mai a travaillé sur 2 points prioritaires. La situation de marché malgré des indicateurs positifs n'a toujours pas abouti à l'indispensable revalorisation des prix payés aux éleveurs. Concernant la future PAC, le Conseil appelle à une mobilisation immédiate dans les départements, afin que les arbitrages en cours (notamment le montant de l'aide UGB pour les bovins viande) n'aggrave pas un effet déjà de -15% sur le revenu moyen (8500 euros en 2020) dans les mesures annoncées le 21 mai.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+2 %

C'est la hausse des exports de broutards (4-16 mois), sur le 1er trimestre, entre 2020 et 2021. Les volumes sont de plus de 310 000 têtes sur ce 1er trimestre.
Parmi ces exports, la part de femelles reste globalement stable à 36,9 % de femelles (contre 36,2 % sur le même trimestre 2020).
Malheureusement cette excellente dynamique ne se traduit pas suffisamment dans les cours des broutards exportés !

Matériel

Tracteur

74 - Vends retourneur d'andain idéal pour luzerne. TBE, herse, charrue tri, 1320 Varilarge Culti-paker.
✆ **04 50 62 15 08**

CLAAS MÂCON
Z.I des Berthillers - 407 chemin des Jonchères - Tél . 03.85.34.94.94
Contact Marc MICHEL 06 30 25 98 26 - Fabrice POINT 06 31 88 14 63

TRACTEURS :
CLAAS
AXOS 320 CX 2011
AXOS 330 CX 2008
AXOS 340 CX 2011/12
ARION 410 CIS T3 2011
ARION 410 T4F 2015
ARION 420 CIS 2012/14
ARION 420 T4F 2015
ARION 510 CIS T3 2008
ARION 520 CIS T3 2010
ARION 530 CIS ADV 2018
ARION 530 CIS T4i 2014
ARION 610 AD T4F 2019
ARION 620 CEBIS T4i 2013
ARION 620 CIS T4i 2014/18
ARION 630 CIS T4 2014/18
ARION 640 CEBIS 2016
AXION 800 CIS 2018
AXION 810 CMATIC 2017
AXION 830 CMATIC 2018
AXION 930 CMATIC 2016
RENAULT
ERGOS 105 1999
CELTIS 446 RX 2003
ARES 546 RZ 2004
ARES 616 RZ 2003
JOHN DEERE
6115 R 2013
6110 R 2017
NEW HOLLAND
T 5 - 100 2017
TS 100 2003
MASSEY FERG.
6455 DYNA 2009
KUBOTA
M 135 GX 2014
LANDINI
LEGEND 115 TOP 1998

TELESCOPIQUES :
CLAAS
SCORPION 7030 2012
MLT 737-130-PS+ 2017
JBC 530 SXL 2002

MOISSONNEUSES :
CLAAS
TUCANO 430 2018
TUCANO 440 16/08/18
LEXION 420 2000
LEXION 650 2016
LEXION 740 2016
LEXION 750 TT 2015
LEXION 780 TT 2018
JOHN DEERE
9780 HM2 CTS 2002

ENSILEUSES :
CLAAS
JAGUAR 830 2009
JAGUAR 840 2014
JAGUAR 860 2013
JOHN DEERE
8300 I 2020

PRESSES :
CLAAS
ROLLANT 620 2018
QUADRANT 4200 RCT 2019
QUADRANT 5300 RFT 2018
DEUTZ
RB 460 2003
NEW HOLLAND
BR 740 2003

FAUCHEUSES :
CLAAS
CORTO 3150 F 2010/05
DISCO 8550 C 2007
DISCO 9100 C 2010
KRONE
EC 320 CV 2014
EC 320 FCV 2015

ANDAINEUR :
KUHN
GA 6622 2010
POTTINGER
TOP 611 A 2012

FANEUSES:
CLAAS
VOLTO 540 1994
VOLTO 770 2010
VOLTO 870 2010
VOLTO 1050 2002
KUHN
GF 10802 T 2013

PULVERISATEURS VIGNE :
BERTHOUD
MAXAIR 840 2013
SUPAIR 2000
IDEAL
ORION 2011
DIVA 2000

CHARRUE:
KUHN - VM 183 2013

HERSE :
AMAZONE
KX 3000 2014

DECHAUMEURS :
LEMKEN
KARAT 9-300 2014/15

MELANGEUSES:
LUCAS
SPIRMIX 130 2013
BELAIR
215-2 2007
JEANTIL
MVV10 2009
AGRISPHERE
DP 4500 2014

BROYEURS:
DESVOYS
ACCO ROAD 160 2016
MASTERFIELD 2006
MASCHIO
TIGRE 280 2016

Nombreux choix disponibles.
Plus d'informations sur demande.
FB/CLAASMacon
www.tractomarket.com/claasmacon

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

38 - Vends tracteur Fiat 580 DT fourche av 4rm 1979, 9755 heures benne 3points fendeuse 13T pneus neuf av ar 35 pourcent us cabine 14800euros TTC.
✆ **06 25 78 60 13**

38 - Vends moteur Ford 7910 à revoir, Moteur Perkins à 4.107, Tracteur Ford 4000 4x4, Moteur neuf TBE.
✆ **06 75 04 60 70**

70 - Vends Tracteur Valtra N1015H an 2009 34 masses Batide fourche TBE, Télescopique Merlo 34-7 10070H, Grapin palettes, Pic Bette, Presse Claas Variant 360, 6000 bottes filet, an 2012, TBE, ficelle.
✆ **6 77 57 25 85**

71 - Agriculteur recherche tracteur Ford 4610, 2 roues motrices, bon état, maxi 6.000 h.
✆ **06 07 57 55 40**

Travail du sol

51 - Vends amendement organique 100 % lisier de porc, sec, composte, belle qualité, homogène, dose 11 19 07 NPK KG T produit brut 26 Đ/T (1908)
✆ **06 88 39 18 02**

74 - Charrue Huard bisocs herse 3 parties, remorque 4 roues 2T, ensileuse herbe Tarrup 7m, 2 taupinières cerclées, super griffe à foin
✆ **06 15 97 98 84**

89 - Vends déchaumeur CLC Kverneland, TBE, 13 dents, rouleau barre et rangée disques, 4 500 euros (2203)
✆ **06 17 67 57 11**

Récolte

01 - Vends char 4m 3 essieux 4T ; poste à souder ; scie circulaire 60 C prise de force ; essieu complet.
✆ **04 74 51 51 33**

69 - Vends presse moyenne densité New Holland 270R avec groupeur - Faucheuse rotative Someca K39-4 - Pirouette Kuhn 2 toupies.
✆ **06 71 56 09 58**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Traitement

07 - AV Ideal Super 400 canon hydraulique orientable turbine 800 pour vigne noyer châtaigne
✆ **06 24 80 71 60**

Cave

01 - Vends canon Berthoud, semoir engrais double plateau Bazouka, cuves à eau et à vin
✆ **06 75 24 49 62**

01 - Vends canon Berthoud, semoir engrais double plateau Bazouka, cuves à eau et à vin
✆ **06 75 24 49 62**

Divers

01 - Vends presse BR Vicon année 2013 filets ficelles Isobus RV 4216, 11000 bottes ; machines allaitement veaux lait en poudre ; lot barrières inox ; broyeur mélangeur céréales ; cellules ; 2 roues avec jantes 420/85R24.
✆ **06 10 79 57 77**

01 - Vends Claas Arion 610, 500 H Relev. avant ; SDT Westfalia 2x5 complète décro 2016 PRT cause reprise exploitation tbé.
✆ **06 09 43 62 30**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net



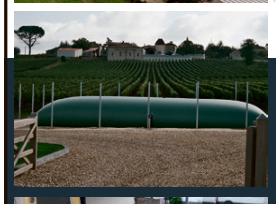
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
25 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36



Retrouvez-nous sur le stand 112/114 allée C
VENEZ DÉCOUVRIR
PMG fiber control

Une seule opération pour compter et peser 1 000 graines de céréales...
Rapide : moins de 5 minutes
Précis : 0,3% sur le nombre - 0,2% sur le poids
À DECOUVRIR ÉGALEMENT
La nouvelle minibatt+ brushless
La nouvelle pompe à graisse G3P brushless
SERVICE - ASSISTANCE & SUIVI GARANTIS
GODE 03 23 66 20 05 www.gode.fr


SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ
Bassins en géomembranes


Pose et fourniture de systèmes d'étanchéité
Firestone Firestone Building Products ASQUAL
S.A.U.L.
CODAF ZI Le Petit Bourbon | Belleville sur Vie | 85170 BELLEVIGNY
02.51.24.40.00 | contact@codaf.fr | www.codaf.fr

01 - Vds cause décès 1 char à foin 4m50 plancher en bois refait à neuf 4 pneus tbé prix 600 euros ; char ridelles en bois plancher 4 m, 4 pneus, à refaire prix 300 euros ; tonneau à sulfater 400 L prix 300 euros.
✆ **04 74 21 58 22**
ou 06 81 74 47 90

01 - Vends treuil forestier hydraulique - cuve béton récup eau - Fourche av tracteur.
✆ **04 74 35 82 48**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Vends hangars 600 et 1500 m2 avec possibilité financement par un tiers-investisseur.
✆ **06 71 42 03 88**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, - tracteur 4 RM (1902)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2002)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Pompe d'irrigation, Caprari, type D240. Griffe à foin Kiwa, à démonter avec télécommande
✆ **06 07 08 16 79**

38 - Vends 1 remorques benne camion 12T pneus neuf 9.00x20 roues jumelées très bon état.
✆ **06 37 77 89 90**

38 - Vends faucheuse Krône 2.40m TBE peu servis - Herse 4.20 dents neuves hydro - Rond. balle JD 545.
✆ **04 74 27 97 09**

42 - Vends rotofil prof. SHINDAIW à fil couteau TBE puissant 400 euros+ scie circul. 380 w 2m arbre dispo avec tabl. balanc. lame diam 430, 280 euros + tract. Fergusson 24 cv ess., mécan. ok peint. éléct. à finir, pièces pneus 500 euros + table ferme 2.50x1.00m, 2 bancs chêne massif 3 m tbe 900 euros le tout (ou séparé)
✆ **06 08 28 30 86**

58 - Vends épandeur ensilage Maître, - remorque 4 roues 4.50 m, - panier Bugnot, - charrue 3 socs Huard (2101)
✆ **06 61 84 65 79**

67 - Vends plants de fraisier cléry, joly, sibilla, lycia, ania et cantus remontantes, butteuse Prinz, enrouleuse plastique, laveuses, armoire frigo et de douchage, spin pour récolte, divers box et caisses, épluche Hepro, équeuteuse oignon, reste griffres asperges 2021.
✆ **06 14 36 28 98**

71 - Vends séparateur 100 quintaux Denis, complet avec 4 grilles, et pieds. Vends ventilateur Dupuis 6 CV, B. état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

71 - Vends cse ret., presse Feraboli sprinter 165, an. 2004, faneuse Stoll Z765 Pro, an. 2012, faucheuse Kuhn GMD 702, an. 2003, benne 3 points Desvoys.
✆ **06 82 43 38 47**

71 - Vends séparateur 100 quintaux Denis, complet avec 4 grilles, et pieds. Vends ventilateur Dupuis 6 CV, B. état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**



Achat à la tonne ou échange contre différentes fumures (fumier de bovins composté, fientes de volailles, lisier de porc déshydraté,...)
Nos +
-travail soigné,
-équipes réactives,
-ensemble de pressage équipé basse pression avec table de groupage pour limiter les passages et les tassements des sols.
- évacuation rapide avec camions et tracteurs agricoles.
SAS De CHASSINEL 21400 Puits
SAS 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50 - Jacques-Yvan 07 88 33 45 89
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs français

88 - Vends enrubanneuse McHale 991BE 5417 bottes très bon état prix à convenir.
✆ **06 07 61 82 64**

89 - Vends aroseur sur tracteur, débit 60 m3 à l'heure, 400 euros (2104)
✆ **03 86 53 02 45**

Véhicule

Utilitaire

74 - A vendre Hylux extra cab 144 CV légende, 80000 km 2011, pas TVA, contrôle ok, bon état.
✆ **06 17 01 54 89**

89 - Cause retraite vend camion benne Ivéco 35C12, 180 000 kms, 11 000 euros, TBE, CT OK (2205)
✆ **06 68 80 51 67**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylettes roulantes ou pr pièces Peug.103 ou motobécane ou scooter - Cherche moteur Deutz.
✆ **06 61 65 28 52**

38 - Vends Renault scénic long visite CT ok année 2010 prix 7000 euros.
✆ **06 80 01 17 28**

67 - Peugeot 504 de 90 avec 188.000 km. 2.3 D Pickup 69cv, Citroën CX Leader de85 avec 99.500 km 25D 2.5D 75cv, Mercedes E300 Sport line de 90 avec 285 000 km w124 3.0 L 220cv boîte auto 10.000 euros les 3,ou 3.500euros /u.s.
✆ **06 31 62 89 95**

88 - Vends Renault Scenic Bose 130 CV 170000 kms voiture perso Contrôle technique OK.
✆ **06 07 61 82 64**

Achat-Vente

Récolte

03 - Vends enrubannage bio blé méteil, graines chicorée fourragères échange contre fumier, transport assuré (1909)
✆ **06 03 80 08 26**

58 - Eleveur achète paille en andain, herbe, enlèvement rapide, paiement comptant (2102)
✆ **06 82 12 71 34**

Fourrage

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

Achète foin et luzerne enrubannés bottes carrées et rondes
CORSTEN FOURAGE BV
petervandenbrand@corsten.nl
Tél : 0031622240680

Terrain

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

23 - AV maison avec dépendances+ 3000 m2 terrain.
✆ **06 44 07 49 70**

Location

Immobilier

68 - Loue chambres d'hôtes chez viticulteurs retraités, proxi des sites touristiques Colmar-Kaysersberg.
✆ **06 34 32 49 08**

Emploi

Offre

Alysé
Pour la performance des éleveurs
www.alyse-elevage.fr
3 rue Jules Rimet - 89400 Migennes
Tel. 03 86 92 36 40 - contact@alyse-elevage.fr

RECRUTE 1 AGENT DE PESÉE (H/F) en CDI à temps partiel

pour prélèvement de lait à la ferme
(en salle de traite classique ou robotisée)
Secteur
Auxonne • St Jean de Losne • Beaune
Résidence obligatoire dans la zone
ENVOYEZ CV + LETTRE MANUSCRITE

21 - Recherche chauffeur SPL Bourgogne et régions alentours, 35 heures, 22 k annuels (2202)
✆ **03 80 40 76 30**

38 - Chauffeur mécanicien moissonneuse batteuse (30 ans d'expérience) recherche temps plein ou saisonnier , dans le secteur de La Cote St André ou dans un rayon de 30kms.
✆ **06 86 28 59 46**

42 - Exploitation laitière (robot, mélangeuse..) recherche salarié poste à responsabilités, motivé, pour conduite élevage, Montbrisonnais.
✆ **06 77 99 23 77**

58 - Ferme polyculture élevage Lormes cherche salarié temps pleine, CDI, autonome, sérieux, permis VL (1904)
✆ **06 87 31 57 31**

69 - Ch. fils d'agriculteur en CDD pour saison paille 2021, nourri logé, permis VL indispensable.
✆ **06 68 93 44 60**

71 - EA polyculture élevage charolais recherche associé ou salarié, possibilité reprise, ouest 71.
✆ **06 33 91 96 34**

73 - Urgent. Service remplacement Mt Bisanne secteur Beaufortain Val Arly Albertville recherche agent remplacement CDD ou CDI.
✆ **04 79 38 70 88**

74 - Earl La Ferme du Foux Manigod cherche salarié(e) transfo/traite mi-juillet.
✆ **07 81 99 41 67**

Demande

18 - H. 24 ans d'expérience en grandes cultures, cherche poste de second d'exploitation. Irrigation, GPS, certiphyto décideur, disponible rapidement.
✆ **06 16 51 67 97**

Offre de service

39 - ETA propose services avec épareuse, rotor ou lamier, broyage, élagage
✆ **06 37 52 85 13**

89 - ARJ Triage. triage de semence fermière (céréales et protéagineux), prestation dans toute la Bourgogne (2201)
✆ **06 37 92 11 93 - 06 37 90 40 31**

Divers

23 - AV divers matériels agricoles + Foin récolte2020.
✆ **06 44 07 49 70**

Mariage

69 - Femme africaine 45 ans, douce, gentille, cherche homme 45 à 60 ans, pas sérieux s'abstenir (2204).
✆ **06 68 53 96 53**

Animaux



Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 1 taureau adulte en fin de monte et propose 15 taureaux 15 à 16 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (2206)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

42 - Vends 5 génisses Normandes pleines + 10 génisses Normandes 2 ans - livraison assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 1 génétiquement sans corne + 2 taureaux adultes HBC. GAEC Deboux (1702)
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92**

58 - Elevage limousin Thoulé David vend taureau adulte HBC + 1 veau 15 mois de mère qualifiée (2006)
✆ **06 10 09 65 69**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux HBC, jeunes et adultes hivernés au pré. GAEC Goulliard (1706)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 30 VH charol. présumées gestantes suitées de veaux de 4 à 7 mois IBR A FCO 8 et 4.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Vends 2 taureaux charolais 3 ans, non inscrits, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

Caprin

42 - Vends 100 chèvres Saanen écornées en lait 4.4 L mb Mars - cse cessation - hab. prairie - liv. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Vends pour la reproduction Antenais, Agneaux et Agnelles pur Charollais(es), génotypés, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 80 32 10 83**

71 - Vends pour la reproduction antenais, agneaux et agnelles pur Charollais(es), génotypés, toutes garanties sanitaires
✆ **06 80 32 10 83**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

38 - Vends lapereaux fauve de bourgogne.
✆ **04 74 27 91 48 / 04 74 27 92 58 HR**

Chien

42 - Vends 7 chiots Border Collie LOF - 2 mois - parents travail sur bovins - mère 250269812081081 - Siret 322 686 999
✆ **06 10 08 92 33**

71 - Vends chiots beaucerons, non lof, nés 11/04/21, portée de 9, mère 250269802149757, siren 393 541 487, père lof.
✆ **03 85 59 61 16**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Divers

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

LUA CONSEIL & FORMATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
5 A allée des Tilleuls
21600 LONGVIC
834 630 519 RCS DIJON

Le 2/01/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 5 A allée des Tilleuls, 21600 LONGVIC au 12 Allée Léon Bourgeois 21000 DIJON à compter du 2/01/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL212230627

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CREDO
Société à responsabilité limitée
au capital de 23 100 euros
Siège social : 10 Bis, Rue des Novalles
21 240 TALANT
419 620 000 RCS DIJON

Par décision du 31/03/2021, l'AGE des associés de la SARL CREDO a décidé de transférer le siège social du 10 Bis, Rue des Novalles, 21240 TALANT à rue de la Fontaine - Vaux Les Grenant - 21540 GRENANT LES SOMBERNON à compter du 31/03/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, La Gérance.

AL212230653

LEGIPOLE CONSEIL S.C.P. SIMON – DELONCA – BROS Société Civile Professionnelle d'Avocats Tecnosud – 80 rue James Watt 66100 PERPIGNAN

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

LUDO BULLE
SARL au capital de 7.500 Euros
Siège social : 21200 BEAUNE
48, Avenue de la Sablière
497 932 889 RCS DIJON

L'Assemblée Générale des associés en date du 28 mai 2021 a décidé de transférer le siège social à 71420 GENELARD – 15, rue des Beignerots.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de MÂCON.

Pour Avis,

La Gérance.

AL212230693

MODIFICATION DE CAPITAL

FLIPIOT

L'AGE de la société FLIPIOT, SCI au capital de 1200€, 72 avenue Victor HUGO, 21000 Dijon, 888 853 660 RCS Dijon, a décidé, le 03/05/2021, d'augmenter le capital de la société par apport en numéraire. Le capital est désormais de 2400€. Mention au RCS de Dijon

AL212230661

CAPITAL SOCIAL

GILLES LEBLANC Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : Hameau de Mazerotte - 21250 CORGENGOUX 445 223 100 RCS DIJON Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 08 avril 2021 que le capital social a été augmenté de 9 120 euros par voie d'apports en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE (10 000) euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de DIX-NEUF MILLE CENT VINGT (19 120) euros. Pour avis La Gérance

AL212230670

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

SCP David BELOU
Véronique VARLET –
Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR –
Clémentine BAILLY – Notaires
1 Place de L'Europe – Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe : 25 avenue de Sprendlingen
21110 GENLIS

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «David BELOU, Véronique VARLET, Guillaume LORISSON, Charles-Alban PRIEUR, Clémence BAILLY, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 1 Place de l'Europe – Simone Veil, avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 26 mai 2021, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial afin d'exclure les biens professionnels de la communauté existant ENTRE:

Monsieur Alexis Frédéric Eric CASSON et Madame Charline Marie BAGOLIN, son épouse demeurant ensemble à FAUVERNEY (21110) 10 rue du Moulin.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maître Guillaume LORISSON.

AL212230675

MODIFICATION DE STATUTS

LABELLEHISTOIRE

Aux termes d'un acte en date du 27 mai 2021, il a été décidé par la société LABELLEHISTOIRE, SCI au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) – Lieu-dit Plantes Folie, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°811 180 322, de transférer le siège social à CORSAINT (21460) – 5/7 rue Saint Antoine, à compter de ce même jour et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence ; et de réduire le capital de 600 € pour être ramené de 1.000 € à 400 € par voie d'annulation de 600 parts sociales de 1 € nominal chacune. L'annulation des parts sociales a pris effet ce même jour. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : capital : 1.000 € ;
- Nouvelle mention : capital : 400 €.

Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour Avis.

AL212230683

DUC ET PRENEUF BOURGOGNE

SARL au capital de 45.000 €
Siège social : 4-6 rue Paul Langevin
21300 CHENOVE
352.571.863 RCS DIJON

DL'AGE du 27/04/2021 a décidé la transformation de la SARL en société par actions simplifiée.Les fonctions de gérant exercées par Monsieur François MARTINANT de PRENEUF ont pris fin. La société PYCHE, dont le siège est à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (69370), 62 chemin des Esses a été nommée Présidente. Les fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été confirmées.Admission aux assemblées : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Cessibilité des actions :Toutes les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.L'AGO du 27/04/2021 a pris acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire (la société IMPLID AUDIT,anciennement dénommée SEGECO AUDIT RHONE ALPES) et suppléant (la société SDGS).

AL212230663

APPORT DE FONDS

GILLES LEBLANC Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : Hameau de Mazerotte - 21250 CORGENGOUX 445 223 100 RCS DIJON Aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 avril 2021 et d'un acte sous signature privée en date à CORGENGOUX du 8 mars 2021, enregistré à DIJON le 06 mai 2021 dossier 2021 00043554, Monsieur Gilles LEBLANC, demeurant 35 route de Verdun – 21250 CORGENGOUX, a fait apport à la SARL GILLES LEBLANC, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros ayant son siège social Hameau de Mazerotte - 21250 CORGENGOUX, immatriculée sous le numéro 445 223 100 RCS DIJON, d'un fonds de commerce de chaudronnerie, tuyauterie, microbillage, menuiserie métallique, serrurerie, exploité, exploité à CORGENGOUX (21250) – Hameau de Mazerotte. L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2021. Cet apport évalué à 141 000 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 542 parts de 10 euros chacune, émises par la SARL GILLES LEBLANC à titre d'augmentation de son capital social. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de DIJON et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Gilles LEBLANC demeurant 35 route de Verdun – 21250 CORGENGOUX, chez qui domicile a été élu à cet effet. Pour avis La Gérance

AL212230671

4 PATTES HOTEL

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, porté à 10 000,00 euros. Siège social : Route de Chevigny, 21310 BEZE. 849 777 727 RCS DIJON.

Par décision du 07 mai 2021, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 7 000,00 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 3 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 10 000,00 euros.

Par décision collective en date du 07 mai 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Pierre JANIK, demeurant 4 Allée Lazare Carnot - 21240 TALANT, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

A cette même date, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'élevage de chiens et d'éducation canine et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL212230672

SCI CABEDU

Les associés de la SCI CABEDU, immatriculée au RCS de la Nièvre sous le numéro 411 067 986, ont décidé en assemblée générale extraordinaire le 30 avril 2021:

- de transférer le siège social de Nevers(58000), 100 rue des Montapins à Sainte Marie sur Ouche(21410), 950 route d'Agey et de modifier l'article 4 des statuts
- de nommer gérants M. TARTERAT Gilles, domicilié 950 route d'Agey, 21410, Ste Marie sur Ouche et M. DUPONT Jean-Louis, 100 rue des Montapins, 58000, Nevers et de modifier l'article 15 des statuts.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL212230678

SYLVAIN LOICHET VINS

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros Siège social : 2 rue d'Aloxe Corton - 21200 CHOREY LES BEAUNE 484 062 179 RCS DIJON Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mai 2021, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : - l'achat, la vente, en gros ou en détail de tous véhicules ; - la location avec ou sans chauffeur de tous véhicules; - l'achat et la vente en gros ou en détail, de pièces détachées et d'accessoires se rattachant directement ou indirectement aux biens et opérations précitées ; L'article 2 des statuts sera modifié en conséquences. Pour avis

AL212230679

TALEZ CONSULTING

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 36 Rue De La Fontaine D'argent
21500 MONTBARD
898090311 RCS de DIJON

Par AGE du 20/05/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Approbation par les associés de la cession des 50 parts de M MELENDEZ Hugo à M TAMIR Said, -Modification de l'article 8 des statuts qui devient : M TAMIR Said : 100 parts Soit un total de : 100 parts
- Approbation de la démission à effet le 20/05/2021 de M. MELENDEZ Hugo cogérant demeurant 3 rue de la Haie 21160 CORCELLES LES MONTS. M. TAMIR Said reste le gérant unique de la société.

Mention au RCS de DIJON

AL212230688

AVIS DE MODIFICATION

AUTOS AND CO
société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : SAINT-DIDIER-DEFORMANS (01600)
1178 chemin Charbonnet
819 186 420 RCS BOURG-EN-BRESSE

Aux termes de décisions de l'associée unique du 30/04/2021, il résulte que, avec effet à compter du même jour :

- le siège social a été transféré de l'adresse « ST DIDIER DE FORMANS (01600), 1178, chemin Charbonnet » à la nouvelle adresse « LONGVIC (21600) 5, rue Colbert » ;
- la dénomination de la société, savoir « AUTOS AND C.O » a été modifiée pour « CHM DESIGN ».
- il a été mis fin aux fonctions de Gérant de M. Olivier VIRICEL, demeurant à SAINT-DIDIERDE- FORMANS (01600) 1178, chemin Charbonnet,
- il a été décidé de nommer M. Christophe MICHAUD, demeurant à SAINT-CYR-AUMONT- D'OR (69450) 2, chemin de la Bussière en qualité de Gérant unique pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis et mention,

Le représentant légal.

AL212230689

AMARRIS Contact
EXPERTISE COMPTABLE DE PROXIMITÉ

LLB

SARL au capital de 1000 €
Siège : 13 rue Paul Langevin
21300 Chenôve
RCS Dijon 802439224

L'AGE du 28.05.21 a décidé de transformer la société, sous sa forme de SARL en SAS, sans création d'une personne morale nouvelle et d'adopter le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme. Les modifications à compter du 28.05.21 sont les suivantes: 1- le capital social est désormais divisé en 100 actions de 10 euros 2-ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.3-CESSION En cas de pluralité d'actionnaires, cession libre entre associé et agrément dans tous les autre cas avec le consentement de la majorité des deux tiers des associés disposant du droit de vote, 4- A été nommé pour une durée indéterminée en qualité de Président Antoine Barré et Directeur général Sabrina Brunner demeurant ensemble 21 rue des Panges 21410 Ancey 5- Siège social a été transféré du 13 rue Paul Langevin 21300 Chenôve au 21 rue des Panges 21410 Ancey Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal rcs Dijon. Pour avis, le président.

AL212230691

BY GEORGETTE-FOREZ

Société par actions simplifiée
au capital de 9 798 €
Siège social : Ermitage de Corton,
route nationale 74,
21200 Chorey-lès-Beaune
884 652 207 RCS DIJON
(La «Société»)

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 aout 2020,- du certificat de dépôt des fonds établi le 27 mai 2021 par la banque CIC Lyonnaise de Banque,- du certificat délivré le 28 mai 2021 par le commissaire aux comptes de la Société, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,- du procès-verbal de la délibération du président en date du 28 mai 2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,Il résulte que le capital social a été augmenté :- d'un montant de 452 295 euros par émission de 452 295 actions nouvelles de numéraire, et porté de 9 798 euros à 452 295 euros,- puis d'un montant de 147 642 euros par émission de 147 642 actions nouvelles de numéraire, et porté de 452 295 euros à 599 937 euros.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.Ancienne mention :Le capital social est fixé à neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (9 798 euros)Nouvelle mention :Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros (599 937 euros).POUR AVIS, Le Président

AL212230692

EARL MARIE THERESE JAVOUHEY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 64 372 euros
Siège social : 2 rue des Jardins
21220 MOREY-SAINT-DENIS
RCS DIJON 434 002 390

Avis

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 22/03/2021, la collectivité des associés a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 90 811,70 euros, pour le porter de 64 372 euros à 155 183,70 euros par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société et élévation de la valeur nominale de part de 77 euros à 185,63 euros.
- de réduire le capital social d'une somme de 90 811,70 euros par diminution de la valeur nominale de part de 185,63 euros à 77 euros en vue d'apurer les pertes antérieures.
- de transformer l'EARL en Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) au 22/03/2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié et devient désormais : « L'acquisition, la vente, l'exploitation de tous biens agricoles et viticoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de prise à bail ou selon toute autre modalité. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles et viticoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ». Son siège social et sa durée ne sont pas modifiés. Sa dénomination sociale devient : « Marie-Thérèse JAVOUHEY » en lieu et place de « EARL MARIE THERESE JAVOUHEY ». Le capital social reste fixé à 64 372 euros, divisé en 836 parts sociales de 77 euros chacune. La Gérance reste assurée par Mme Marie-Thérèse GIBOURG déjà gérante.

Pour avis - La Gérance.

AL212230695

CESSION

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de chaudronnerie, tuyauterie, microbillage, menuiserie métallique, serrurerie sis et exploité Hameau de Mazerotte - 21250 CORGENGOUX consentie par acte sous signatures privées le 22 janvier 2003, enregistré le 31 janvier 2003 à BEAUNE Bordereau n°2003/73 Case 2, par Monsieur Gilles LEBLANC, demeurant 35 route de Verdun – 21250 CORGENGOUX, à la SARL GILLES LEBLANC, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social Hameau de Mazerotte - 21250 CORGENGOUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 445 223 100 RCS DIJON. A pris fin avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, suivant acte sous signature privée à CORGENGOUX, en date du 8 mars 2021. Pour insertion.

AL212230669

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 mai 2021 à Vitry-sur-Seine, la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169.141.592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 419 695 341,

A donné en location-gérance à la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Quetigny (21800) – 18, boulevard du Grand Marché - ZAC des Charrières, pour lequel la société LEADER PRICE EXPLOITATION est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 419 695 341 01560.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 24 mai 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL212230673

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

NON DISSOLUTION

FINANCIERE FEMINA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 494 437 734

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance

AL212230643

LE BILBOQUET

Société à responsabilité limitée au capital de 7 623 euros Siège social : 77 rue de Mirande 21000 DIJON 392 072 856 RCS DIJON Le 11/05/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL212230652

AVIS

TRANSPORTUGAIS S.A.S.U.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 9 000 euros
Siège social : 25 rue de la Colline
21110 TART-LE-HAUT
851 143 685 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 avril 2021, l'associé unique n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la société par application des articles L 227-1 alinéa 3 et L 225-248 du Code de Commerce. Pour avis.

AL212230680

SAS DUFRESNE

DUFRESNE, Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, Siège social : 73, rue de la République - 21340 NOLAY, 823 328 497 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 6 avril 2021, l'AGE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL212230681

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

MYXPRESSION

Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 17 Boulevard de la Défense
21000 DIJON
823 554 266 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27/05/2021, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.POUR AVIS, Le Président

AL212230694

DISSOLUTION LIQUIDATION

TERRITOIRES BIO

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège
4 Rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
Siège de liquidation
4 Rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
RCS DIJON 823 780 424

Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur François-Michel Marie Aymard-Charles de NICOLAY, demeurant 4 Rue Henri Cyrot 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue Henri Cyrot 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

AL212230638

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 31/05/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX: Terre - Classification d'urbanisme : RNU

1 ha 94 a 90 ca

- Mellerois: ZH-9(J)-9(K)

AISEY-SUR-SEINE :

Urbanisme : RNU

Parcelles boisées

1 ha 26 a 98 ca

- En la roche au cerf: A-310-312(A) - La bole: A-239 - Sous les herbues: A-246 - Sous rochelimard: A-35

Terre

7 a 60 ca

- Le plein de lelie: A-379

RUFFEY-LES-ECHIREY: Parcelles F7, F21, F25, F34, F51, F61, F402, F411:

Terre - zone Aa du PLU

3 ha 21 a 07 ca

- Champ chaudier: F-21-25-34 - En bonvalet: F-7 - En valmy: F-51-61 - Les vernes au sully: F-402-411

AHUY : Terre, landes

- parcelles AB110, AC166, AC185, AC322 : zone Ap du PLUi-HD de Dijon Métropole.
- parcelles AC33, AC336, C431 : zone N du PLUi-HD de Dijon Métropole

88 a 92 ca

- Es champs creppey: AC-322 - Es champs millots: AC-166-185 - Es maraudees: C-431[38] - Es montants: AB-110 - Isles des ponts d asnieres: AC-336 - Ponts d asnieres: AC-33

BELLEFOND: terre zone N du PLU

38 a 81 ca

- En valmy: AC-194

DIJON : Terre zone Ap du PLUi-HD

2 ha 03 a 70 ca

- En valmy: AC-118-181

MESSIGNY-ET-VANTOUX : Terre zone N du PLU

5 a 95 ca

- Les varennes du moulin d a: ZX-20

LA ROCHE-VANNEAU : Bois RNU

98 a 86 ca

- La brosse: A-107

CORGOLOIN : Urbanisme : RNU

Terres et envrion 1ha 10a en AOC Bourgogne Côte d'Or

52 ha 30 a 74 ca

- Boncourt: ZC-94[94] - En cras: ZN-2[P1]-2[P2] - La chaume: ZC-24 - La chaume sud: ZB-42[1] - La prairie: ZB-25 - La truode: ZB-12 - La varenne: ZB-36-37-86[50]

La SAFER se propose de louer les biens fonciers suivants:

CORGOLOIN :

13 ha 34 a 37 ca

- 'Vanzey': AC- 62[349]

Terres RNU

FOISSY :

Terres Urbanisme : carte communale, zone non constructible

2 ha 86 a 02 ca

- 'La louere': D- 137 - 'Le grand bois': D-63- 64- 83- 84

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/06/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212230697

TERRITOIRES BIO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège
4 Rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
Siège de liquidation
4 Rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
RCS DIJON 823 780 424

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2020 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé François-Michel de NICOLAY, demeurant 4 Rue Henri Cyrot 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis le Liquidateur.

AL212230640

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAS OFFICE SUCCESSORAL & FINANCES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1705 rue de l'Aviation - Bâtiment PC4 - 21600 OUGES
853 039 634 RCS DIJON

Par décision du 30 DECEMBRE 2020, l'assemblée générale a prononcé la dissolution anticipée de la SAS à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de commerce, pour cause de cessation d'activité.

M. Benoît DUBUST, demeurant au 7 rue Mareau - 21630 POMMARD, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé chez M. Benoît DUBUST, demeurant au 7 rue Mareau - 21630 POMMARD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

AL212230685

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS OFFICE SUCCESSORAL & FINANCES
Société par Actions Simplifiée
en cours de liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1705 rue de l'Aviation - Bâtiment PC4 - 21600 OUGES
Siège de la liquidation : 7 rue Mareau - 21630 POMMARD
853 039 634 RCS DIJON

Suivant décisions du 31 DECEMBRE 2020, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé M. Benoît DUBUST, demeurant au 7 rue Mareau - 21630 POMMARD, de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

AL212230686

➜ AVIS DE CONSTITUTION

ELBEVI

Avis de constitution du 23/02/2021, forme : SCI, dénomination : ELBEVI, siège social : Les maisons neuves, Etoile de la Duchesse, 21610 BOURBERAIN, objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers meublés ou non meublés, bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : Mme Virginie GENTY (Les Maisons Neuves, Etoile de la Duchesse, 21610 BOURBERAIN) et M. Benoît RAËDLE (Les Maisons Neuves, Etoile de la Duchesse, 21610 BOURBERAIN), cession : agrément en AGE, libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis

AL212230544

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 20/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : KOSMOGRAM Siège : 28 rue Hoche, 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 4 000 euros Objet : - Activité de gestion des réseaux sociaux pour le compte de clients, avec production de contenu (photos et vidéos notamment) - Activité d'accompagnement opérationnel et conseil stratégique en marketing et en communication pour le compte des clients - Elaboration de stratégie marketing de communication - Gestion et animations des réseaux sociaux des clients - Opération de sponsorisation et d'influence - Organisation de jeu concours digitaux - Production de contenu graphique, photo, vidéo, - Gestion de l'e-réputation et référencement naturel - Rédaction d'articles de blog, de supports de présentation, d'argumentaires et de fiches produits - Reporting et audit - Création et gestion de site internet - Coaching en marketing et communication - Référencement payant, Emailing - Elaboration d'identité de marque (Logo / naming / slogan / charte graphique) - Création de support imprimés, édition, mise en page magazine et catalogue - Etude de marché - Marketing produit (Nouveau produit/ gamme, PLV, packaging, trade marketing, opération promotionnel) - Événementiel, salon - Relation presse, achat d'espace, journées presses, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Lucille PASQUIER, demeurant 44 rue Albert Rémy, 21370 PLOMBIERES LES DIJON Directeur général : Madame Lise BAUSSART, demeurant 28 rue Hoche 21000 DIJON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS La Présidente

AL212230642

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17 mai 2021 il a été constitué, sous la dénomination OWLNEXT, une Société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée régie par la loi n' 78-463 du 19 juillet 1978 et les dispositions réglementaires en vigueur, dont le siège social est: 12 rue du Golf, 21800 Quetigny, l'objet social est:

la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, l'étude, l'audit, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation, la maintenance et l'amélioration de systèmes et de logiciels informatiques; la conception, la réalisation, la maintenance et l'exploitation de produits informatiques; l'accompagnement d'autres organismes, publics ou privés, ou de personnes morales à la mise en place, l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation, la maintenance ou l'amélioration de systèmes ou de logiciels informatique, ou à l'aide à la mise en place d'une équipe compétente pour effectuer ces tâches; l'adhésion et la participation aux outils financiers et aux structures du Mouvement Scop ; et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social, d'une durée de 99 années à compter de l'immatriculation de la Société au RCS, dont le capital variable ne peut être inférieur ni à 6000 euros ni, par le jeu de la variabilité, au quart du capital le plus élevé atteint par la Scop depuis sa création. Les parts ne sont pas numérotées. Le capital est divisé en parts de 20 euros chacune de valeur nominale. Gérant: Laurent MALUSKI, demeurant 2 Rue Robert Delaunay - 21000 DIJON

Immatriculation: en cours au RCS de Dijon

AL212230662

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Constant JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 21/05/2021, a été constituée la société civile immobilière dénommée «SAINT FLORENT», siège social : TIL CHATEL (21120) 24 rue d'Aval. Capital social : 1.600,00 €, divisé en 160 parts sociales de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 160. Apports en numéraire : 1.600,00 €. Objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON. Clause d'agrément pour toute cession sauf entre associés. Premiers gérants pour une durée indéterminée : M. Jean-Christophe RAETH né à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 11/08/1966, demeurant à TIL CHATEL (21120) 24 rue d'Aval ; Mme Nadia AOUNI, née à AZAZGA (Algérie) le 07/05/1972, demeurant à ASNIERES SUR SEINE (92600) 12 rue Maurice Pellerin. Pour avis et mention.

AL212230664

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/05/2021 à BOUX SOUS SALMAISE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : LA CLE DES CHAMPS

SIEGE SOCIAL : 20, Grande Rue, 21690 BOUX SOUS SALMAISE

OBJET : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou à bâtir, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

DUREE : 99 ANS

CAPITAL : 1.000,00 euros

GERANCE : Mme Audrey AICARDI, et M. Michaël AICARDI demeurant ensemble au 5, boulevard Paul DOUMER, 21000 DIJON,

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En dehors de ces cas, toutes cessions doivent être agréées par les associés représentant au moins les trois quarts du capital.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL212230674

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 25 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LA CLE DES SOURCES

Siège social : 2 Route de Bligny, 21360 LUSIGNY SUR OUCHE

Objet social : La création, l'acquisition, l'exploitation, la mise en gérance, la prise à bail ou à gérance, la vente de tous fonds de commerce de restaurant, traiteur, café, bar, brasserie, grill, hôtel, salon de thé, glacier, épicerie, caviste ; la vente de produits régionaux et produits traiteurs ; à consommer sur place et à emporter. L'organisation d'événements culturels ; La diffusion de journaux moyennant commissions.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Madame Clémence BAZEROLLE, demeurant 2 Route de Bligny - 21360 LUSIGNY SUR OUCHE, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212230676

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Paris du 20/05/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LSR Propreté Bourgogne**

Siège : 11 avenue du 8 septembre 1944 - 21200 Beaune

Durée : 99 ans

Capital : 21 000 Euros

Objet : La propriété, l'acquisition, la création, l'exploitation, la location, la prise en gérance et la vente de tous fonds d'industrie ou de commerce d'entreprise générale de frottage et de nettoyage ; la création de toutes succursales ou dépôts tant en France qu'à l'étranger et présentement la propriété et l'exploitation d'un fonds de commerce d'entreprise générale de frottage et de nettoyage

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Cession de titres donnant accès au capital à un tiers soumise à agrément

Président : SARL Groupe LSR au capital de 1 462 000 €, 5 allée des Erables 94 000 Créteil - 843 522 319 RCS Créteil

Directeur Général : Monsieur Thierry Lüddecke - 6, Lotissement Les Borelets 21200 Combertault

Immatriculation au RCS de Dijon

POUR AVIS

Le Président

AL212230682

AVIS DE CONSTITUTION

VALDOHOUSE

Avis est donné de la CONSTITUTION d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : VALDOHOUSE

FORME : Société civile immobilière

SIEGE SOCIAL : 41, rue de Mulhouse 21000 DIJON

OBJET : La gestion de son patrimoine immobilier et mobilier. La prise de toutes participations dans toutes sociétés. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, l'édification, la prise à bail, l'aménagement, la transformation, la mise en valeur, l'entretien, l'administration, la location ainsi que la gestion et l'exploitation par tous moyens de tous terrains, immeubles, constructions et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1 200 euros.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : la société ROBALDOHOUSE (853 134 336 RCS DIJON) apporte 600 euros. La société ORTHOVAL (803 306 034 RCS DIJON) apporte 600 euros.

GERANCE : Damien ROBALDO demeurant 36, rue de la Préfecture 21000 DIJON et Vincent Valet demeurant 11 chemin de la Chèvre Morte 21240 TALANT.

AGREMENT : Cession de parts entre vifs : seules les cessions à titre onéreux entre associés sont libres. Tous autres transferts doivent être agréés par l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des votes émis par les associés présents et représentés. Cession en cas de décès : sauf si ces personnes ont déjà la qualité d'associé, agrément des héritiers ou ayants droit ou conjoint survivant par décision des associés statuant à la majorité des 2/3 des votes émis par les associés survivants présents et représentés

IMMATRICULATION : RCS DIJON

AL212230696

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

CHR BOISSONS

Société par actions simplifiée
au capital de 132 800 euros
Siège social : RUE DE CAQUERET, 58300 DECIZE
400 674 875 RCS NEVERS

Selon décision en date du 20 janvier 2021, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Madame Sylvie PRUDHON de son mandat de Directrice Générale à compter du 1er janvier 2021, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.Pour avis,

AL582230656

➜ SUCCESSION

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 3 mars 2021 de Madame Jacqueline Marie Rolande PRÉVOST, née à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) le 15 août 1942, divorcée de Monsieur Georges Alexis Antoine Ignace TISSIER, et non remariée, demeurant à NEVERS (5800) 10 rue Henri Dunant, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis.

AL582230649

➜ NOMINATION

GCE SAS

SAS au capital de 504 000 €uros
Siège social : 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
70 rue du Puits Charles
562 010 454 R.C.S. NEVERS

Par décision de l'associé unique le 10/05/2021, M. Kevin JOHNSON demeurant 900 Stuart Road, WILMINGTON DE 19807, ETATS-UNIS a été nommé en qualité de directeur général en remplacement de M. Daniel PRYOR.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS.

AL582230666

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

B.C.F. ENTREPRISE

SARL au capital de 2.000 €
Siège social : ZA BELLE BARBE LES COUTERIAUX,
58180 Marzy
878 055 284 RCS de Nevers

L'AGE du 19/05/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 102 AVENUE DE LA RESISTANCE, 93100 Montreuil, à compter du 19/05/2021.Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Bobigny

AL582230652

MODIFICATION

CUMA DE MOUSSEAUX
N° d'agrément : 24080
RCS NEVERS 331 005 363

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE MOUSSEAUX » à Nanton, réunie le 15 Avril 2021, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,
- de transférer son siège social de Nanton 58270 St Sulpice à

6 Manges – 58270 ANLEZY

Le Président de la CUMA

AL582230660

SANIDISPATCH

Société par Actions Simplifiée
à capital variable
au capital social initial de 1 300 €
Ancien siège social : 39, rue de Verdun 58640 VARENNES VAUZELLES
Nouveau siège social : rue des Forgerons 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
849 584 248 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal du 26/03/2021 constatant le résultat de la consultation écrite du CA, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/04/2021 :

Siège social :

- ancienne mention : 39, rue de Verdun – 58640 VARENNES VAUZELLES
- nouvelle mention : Rue des Forgerons – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL582230667

LA VIEILLE MAIRIE

SC au capital de 45700 €
Siège social : le Bourg
58250 TERNANT
RCS NEVERS 452109127

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/05/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 4 Route de Fromenteau 58250 TERNANT à compter du 01/05/2021

Modification au RCS de NEVERS.

AL582230681

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

SARL DE SAINCY, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros porté à 60 000 euros, Siège social : Domaine de Saint Cy, 58270 FERTREVE, 897 997 334 RCS NEVERS. Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 avril 2021 que le capital social a été augmenté de 59 000 euros par voie d'apport en nature à effet du 1er mai 2021, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : soixante mille euros.

AL582230655

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

SCI DES GRANDES CHAUMES

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 19 mai 2021,

Le capital social de la SCI DES GRANDES CHAUMES, dont le siège est à CLAMECY (Nièvre) 8 rue Marié Davy, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 497 810 879, qui était de 80.000 euros, a été porté à 100.000 euros au moyen d'un apport en numéraire de 20.000 euros par un nouvel associé.

Les statuts sont modifiés en conséquence de la manière suivante :

Article ancien : Capital : Le capital social est fixé à 80.000 euros divisé en 800 parts de 100 euros chacune numérotées de 1 à 800.

Article nouveau : Capital : Le capital social qui lors de la constitution de la société était de 80.000 euros a été porté à 100.000 euros divisé en 100 parts de 100 euros chacune numérotées de 1 à 1000, par suite de l'augmentation de capital de 20.000 euros constatée par acte reçu par Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE le 19/5/2021.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL582230677

AVIS DE PUBLICITÉ

MURCO
Société civile
au capital de 150 000 euros
Siège social : 23-25 boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
791579576 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 avril 2021 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 150 000 euros à 78 000 euros par rachat et annulation de 720 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 150 000 euros.

Il est divisé en 1500 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 78 000 euros.

Il est divisé en 780 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 780 parts.

Il a été également mis fin aux fonctions de gérante de Madame Evelyne VIEIRA, démissionnaire.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL582230682

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 28/5/2021,

Mr VEDRENNE Christian Jean-Claude, et Mme BOUTROUILLE Cécile Danielle Odette, son épouse, dt à ALLIGNY-COSNE (Nièvre) 3 lieudit «Le Chalumeau», mariés à la mairie de BRY SUR MARNE (94360) le 16 mai 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL582230676

Etude de Maître Thibaut MARIE
Notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Gérard René André **LEFORESTIER**, retraité, et Madame Evelyne Georgette Fernande **POULAIN**, retraitée, demeurant ensemble à SERMOISE-SUR-LOIRE (58000) 24 route des Tuileries.

Monsieur est né à NOGENT-SUR-OISE (60180) le 22 septembre 1950,

Madame est née à CREIL (60100) le 16 avril 1953.

Mariés à la mairie de CREIL (60100) le 6 juillet 1974 sans contrat de mariage.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Thibaut MARIE.

Date de l'acte : 3 mai 2021.

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée cidessus.

POUR AVIS ET MENTION

Maître Thibaut MARIE,

Notaire.

AL582230678

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58000 NEVERS
Tél. 03.86.71.88.55
Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 06 JUILLET 2021
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune d'ALLIGNY-EN-MORVAN (Nièvre), lieudit Champcreux :

Maison d'habitation, dépendances et terrain cadastrés section AD, numéros :

27 « Champcreux » pour une contenance de 03 ares 18 centiares,

28 « Champcreux » pour une contenance de 02 ares 72 centiares,

29 « Champcreux » pour une contenance de 03 ares 80 centiares,

72 « Champcreux » pour une contenance de 03 ares 97 centiares.

Bien libre.

MISE A PRIX : DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €).

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 20 mai 2021

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la SELARL ACTES@CONSEILS Huissier de Justice à GUERIGNY (Nièvre) Tél : 03.86.85.14.53 le mardi 22 juin 2021 à 14 h 30 sur place.

AL582230637

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 6 JUILLET 2021 à 10h30

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre)

Lot unique : Un immeuble à usage de commerce et d'habitation, situé 27 rue du Docteur Duret, élevé sur cave, comprenant bar, deux appartements au rez-de-chaus-

sée, cinq appartements à l'étage.

Dépendances

L'ensemble d'une contenance totale de 16 ares 63 centiares, cadastré :

-Section AL numéro 58 « La Ville », pour 1 are 46 centiares

-Section AL numéro 65 « 27 rue du Docteur Duret », pour 15 ares 17 centiares

Sur la mise à prix de :

CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 25 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 27/05/2021. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 18 juin 2021 à 10h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL582230664

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SASU LAURENT BRICHE

SASU au capital de 2000€
Siège social
Ferme de la Barre
45250 Ouzouer-sur-Trézée
885220046 RCS ORLEANS

Le 29/04/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 35 Rue du Commerce 58202 Cosne-Cours-sur-Loire à compter du 03/05/2021 décidé d'étendre l'objet social. Nouvelle(s) activité(s): Achat vente de fromages, épicerie fine et de denrée alimentaire incluant les boissons alcoolisée sur éventaires et marchés, restauration sur place. Présidence: Laurent Briche, ferme de la barre 45250 Ouzouer sur trézéze.

Radiation au RCS de ORLEANS - Inscription au RCS de NEVERS

AL582230522

BOIS CONCEPT 58

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège social : Les Pilliers
58110 ALLUY
834 687 766 RCS NEVERS

Par décision du 20/05/2021, l'Associé Unique a décidé d'étendre à compter du même jour l'objet social à l'activité de négoce en gros et au détail de matériaux de construction et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL582230657

LEGI Société d'avocats CONSEILS

SCP DES DOCTEURS VETERINAIRES MARTIN

SCP au capital de 39.000 euros
Siège social : 7 route de Coulanges
58000 SAINT ELOI
509 239 638 RCS NEVERS

Assp 31.03.2021 : 1/ réduction de capital social d'un montant de 115.500 €. Ancien capital 154.500 € - Nouveau capital : 39.000 €. 2/ précision relative à l'adresse du siège social, sans emporter transfert du siège. Ancienne adresse : ZI de Nevers Saint Eloi 58000 SAINT ELOI Nouvelle adresse : 7 route de Coulanges 58000 SAINT ELOI. RCS NEVERS pour avis.

AL582230659

SCI CABEDU

Les associés de la SCI CABEDU, immatriculée au RCS de la Nièvre sous le numéro 411 067 986, ont décidé en assemblée générale extraordinaire le 30 avril 2021:

- de transférer le siège social de Nevers(58000), 100 rue des Montapins à Sainte Marie sur Ouche(21410), 950 route d'Agey et de modifier l'article 4 des statuts

- de nommer gérants M. TARTERAT Gilles, domicilié 950 route d'Agey, 21410, Ste Marie sur Ouche et M. DUPONT Jean-Louis, 100 rue des Montapins, 58000, Nevers et de modifier l'article 15 des statuts.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL582230662

NEXSON INDUSTRY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 130 000 €
Siège social : 685, Rue Jules Verne
58600 GARCHIZY
530 572 775 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 19/05/2021, les associés ont décidé à compter du même jour de modifier la dénomination sociale « NEXSON GROUP » pour adopter celle de « NEXSON INDUSTRY » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL582230680

L'ART DE L'IMMOBILIER

Modification objet social

Dénomination : L'ART DE L'IMMOBILIER.

Forme : SAS au capital de 1000 euros.

Siège social : 11 rue des Patureaux,

58180 Marzy.

840164164 RCS de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 mai 2021, les actionnaires ont décidé à compter du 23 mai 2021 d'étendre l'objet social et par conséquent de modifier celui-ci de la manière suivante : l'activité de marchand de biens - rénovateur, achat revente de biens immobiliers. L'administration, et l'exploitation par bail, location saisonnière ou autrement de tout immeuble bâti ou non, meublé ou non. La location à des particuliers ou entreprises de locaux meublés ou non avec services associés..

Mention sera portée au RCS de Nevers.

Pou avis

AL582230685

➜ NON DISSOLUTION

HELLO WORLD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL : 4 RUE DU 13EME DE LIGNE
58000 NEVERS
824.882.427 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30.09.2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS NEVERS

AL582230653

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL CHEMINEES ET POELES DU CENTRE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 600 €
Siège social : Route de Brèves
58530 DORNECY
RCS : 794 026 054 NEVERS

L'assemblée générale des associés, réunie le 17 mai 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Monsieur OLIVEIRA Dominique liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 15 mai 2021.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le liquidateur.

AL582230284

EARL DU GRAND SATENOT

Société à responsabilité limitée
Siège social
Le grand Satenot 58250 Ternant
317927143 RCS NEVERS

DISSOLUTION

Suivant décision du 31/12/2020 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur Serge Pillet demeurant au grand Satenot 58250 TERNANT a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt légal RCS Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL582230495

EN CAS 2 FAIM

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 10 000 €
Siège social : 6, Esplanade Walter Benjamin
Espace Colbert - 58000 NEVERS
811 452 879 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 11/05/2021 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Olivier LAFORGE dt à VARENNES LES NARCY (58) – 13, rue des Boulaises a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à VARENNES LES NARCY (58) – 13, rue des Boulaises. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL582230658

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ANIMA PLUS
SARL en liquidation
au capital social de 8.000 Euros
Siège social : La Cour du Bois
58380 LUCENAY LES AIX
R.C.S. NEVERS 439 116 666

Le 30/04/2021, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur, Mme Anne FONVERNE, de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL582230665

GFA LA COUR MARIGOT

GFA au capital de 3000 €
Siège social : La Cour Marigot,
58640 Varennes-Vauzelles
485 360 754 RCS de Nevers

L'AGO du 30/04/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation au RCS de Nevers.

AL582230673

SCI TERRA SIENNA

Société en liquidation
Société civile immobilière
au capital de 105640,00 EUROS
Siège social : Saint Maurice MONTREUILLON (58800)
RCS NEVERS : 821880507

Clôture de liquidation

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2021, il a été approuvé les comptes définitifs de clôture de la liquidation de la société, donné quitus au liquidateur, Monsieur Pierre BLANDIN, demeurant à BORDEAUX (33000), 10, rue Sainte Colombe, de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mai 2021.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL582230679

ALAIN GAUCHE TP

SARL en liquidation
au capital social de 62 000 Euros
Siège social : 51, rue François Mitterand
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
R.C.S. NEVERS 488 565 037

Le 24.04.2021, l'Assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 24.04.2021.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL582230683

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 6 Mai 2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HUGUET CYRIL

Objet social :

L'exercice de la profession d'agent commercial.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Siège social : 9 rue du Curiot 58470 MAGNY COURS

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Gérant : Mr HUGUET Cyril domicilié 9 rue du Curiot 58470 MAGNY COURS

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582230530

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 5 mai 2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL DES COUCOUS

Siège social : 3 MOUAS - 58800 LA COLLANCELLE

Objet : production d'électricité à partir de panneaux solaires, énergie photovoltaïque, exploitation d'installation de production d'électricité à partir de toutes sources d'énergies renouvelables qui a pour support l'exploitation agricole des associés et la revente d'énergie électrique, l'achat et revente de produits agricoles et les travaux agricoles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Gérance : M. Jean-Pierre BONNOT, demeurant 3 Mouas 58800 LA COLLANCELLE

Immatriculation : Au RCS de Nevers

AL582230561

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : Collecte Recyclage Valorisation 58

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : 20 route des Coutériaux ,les belles barbes 58180 MARZY

Objet : Achat,vente ,récupération ,collecte,tri et valorisation de déchets,de métaux de type ferreux ou non ferreux.

Durée : 99 ans

Capital : 9000 €

Président : COSGUN Mustafa demeurant 9 rue Henri Angelard 58000 NEVERS

Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Immatriculée au R.C.S. de NEVERS

AL582230650

ALPHA EXPERTS

EDELWEISS 58

Aux termes d'un acte SSP établi à MARZY en date du 20/05/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : EDELWEISS 58. SIEGE SOCIAL : 3 Chemin des Chandons, MARZY (Nièvre). OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros. GERANCE : Madame Elisabeth KREUTZER, demeurant 3 chemin des Chandons, MARZY (Nièvre). AGREMENT DES CESSIONS : librement cessibles entre associés. Agrément dans les autres cas. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL582230651

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI LE TREMPLIN au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 101 chemin des Chaudenis - Pinay - 58320 PARIGNY LES VAUX. Les gérants sont M. Clément DOLAT et Mme Armelle NAUDIN dt 101 chemin des Chaudenis - Pinay - 58320 PARIGNY LES VAUX. Les cessionnaires de parts non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis,

AL582230654

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 Avril 2021, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA D'ANGLY » dont le siège social est sis ANGLY – 58270 VILLE LANGY

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le Président

AL582230669

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à BRINON SUR BEUVRON du 26/05/2021: Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DU PERE CASTOR

Siège social : 18 Rue du Père Castor 58420 BRINON SUR BEUVRON

Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance Tony METTENDORFF, 3 Route de la Tuilerie 58420 CHEVANNES-CHANGY

Clauses relatives aux cessions de parts:

agrément requis dans tous les cas, obtenu à un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

La Gérance

AL582230671

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS TERRES ET MURS

Forme sociale : SAS

Capital social : 7 000 €

Siège social : 4, Chemin des Vignes Blanches - 58640 VARENNES-VAUZELLES

Objet social : Travaux de plâtrerie, peinture, pose de revêtements de sols et de murs - Pose de menuiserie intérieure et extérieure - Travaux d'isolation intérieure et extérieure, charpente, couverture, zinguerie, maçonnerie, enduits extérieurs - Plomberie - Travaux d'électricité - Pose de carrelage - Terrassement - Vente de matériaux de construction - Activité de marchand de biens et d'apporteur d'affaires

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Matthieu BOISSIER dt à VARENNES-VAUZELLES (58) - 4, Chemin des Vignes Blanches

Directeur Général : M. Enzo DESCAILLAUX dt à GUERIGNY (58) - 6 bis, rue de la Reine

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL582230674

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2021 les associés ont décidé la création de la société à responsabilité limitée à capital variable de 100,00 € :

Dénomination :

« Bâtisseurs et Couvreurs Bourguignons « «BCB»

Siège social : 11 Bis route des roses, LES ARBELATS, 58300 CHARRIN.

Objet :

Toutes opérations de construction et rénovation dans le bâtiment tous corps d'état, gros oeuvre et second oeuvre, ravalement de façade, peinture intérieure et extérieur,

Tous travaux de terrassement, voiries et réseaux divers, assainissement.

Piscine, menuiserie, revêtement sol et mur, isolation, platrerie, étanchéité.

Couverture, zinguerie, charpente, tous travaux d'entretien en espace vert. Achat et vente de tous produits.

Courtage et mandataire en construction et rénovation dans le bâtiment, tous corps d'état.

Durée : 99 ans

Les associés nomment gérant M.Ouadir AKABAR demeurant au 11 bis route des roses, Les Arbelats, 58300 Charrin.

Les actes et pièces relatifs à la création seront déposés à la chambre des métiers et de l'artisanat et au RCS de Nevers.

La gérance.

AL582230684

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/05/21 à ACHUN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

DENOMINATION : FRIP N' SHOP.

SIEGE SOCIAL : Fusilly 58110 ACHUN.

OBJET : La commercialisation et l'achat de vêtements et d'accessoires neufs ou d'occasions, de bijoux, maroquinerie, chaussures et mobiliers d'occasions. L'activité de dépôt vente sur tout articles vestimentaires et accessoires. Toutes activités de mercerie et couture.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1.500 euros.

GERANCE : Madame Mélanie MARTINON demeurant à 8 Chemin de la Boucle - Fusilly 58110 ACHUN.

Pour avis et mention

La Gérance

AL582230686

YONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAR LE DUC

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Bar-le-Duc en date du 21/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SA FERME DE LA MALASSISE** - La Malassise 89660 Mailly le Château. RCS BAR-LE-DUC 340.656.438.

AL892230724

➜ SUCCESSION

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 4 juin 2019, Madame Alice Lucienne DARLOT, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT FLORENTIN (89600) 26 rue Charles de Gaulle.

Née à MONTIGNY LA RESLE (89230), le 10 août 1935.

Veuve de Monsieur Daniel Richard PEROZZO et non remariée.

De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SENS (89100), le 19 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 25 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL892230701

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

CAPA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, Siège social : 4 Avenue d'Auxerre - 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, 477 595 458 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 4 Avenue d'Auxerre, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE au 1 Allée des Frères Lumières – 89000 AUXERRE à compter 1er mai 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL892230702

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI LA GRAVELLE.

Forme : SCI.

Capital social : 147168 euros.

Siège social : Les Marnières, 89130 Fontaines.

489107953 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juin 2017, les associés ont décidé, à compter du 16 juin 2017, de transférer le siège social à 19 RUE DES BEDEAUX, 91630 Avrainville.

Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS d'Evry.

AL892230707

CAP 89

SASU au capital de 10000 €
Siège social : 99 Ter Rue De La Montagne
94360 BRY SUR MARNE
882698368 RCS de CRETEIL

L'associé unique en date du 18/05/2021, a décidé de transférer le siège social au 2 Route De Noyers 89310 GRIMAULT, à compter du 18/05/2021.

Présidence : THIERRY INVERNIZZI 99 Ter Rue De La Montagne 94360 BRY SUR MARNE

Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de AUXERRE

AL892230725

AMAURY

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euros
Siège social : 4 rue du Poivre Vert -
Saint Gilles Les Hauts L'Epron
97435 ST PAUL
451449359 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2021, la gérance de la société à responsabilité limitée AMAURY a décidé de transférer le siège social du 4 rue du Poivre Vert - Saint Gilles Les Hauts L'Epron, 97435 ST PAUL au 3, allée du Limousin, 89 AUXERRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT DENIS DE LA REUNION sous le numéro 451 449 359 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Gérance : Monsieur Jean-Sebastien JAURES, demeurant 3, allée du Limousin, 89000 AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL892230726

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AUGMENTATION DE CAPITAL SUITE A FUSION

Le 20 novembre 2020, l'AGE de la société « BENZ » Société civile au capital de 1.000 €, Siège social : 4 rue Soufflot 89000 AUXERRE, 501.861.892 RCS AUXERRE, a : - Approuvé dans toutes ses dispositions le projet de fusion signé le 10 octobre 2020 contenant apport à titre de fusion, par la société « FAMILLE BENZ » Société civile au capital de 1.000 €, Siège social : 4 rue Soufflot 89000 AUXERRE, 802.524.249 RCS AUXERRE à la société « BENZ », de l'ensemble de ses biens, droits et obligations ; l'évaluation à leurs valeurs comptables des actifs et passifs transmis, l'actif net ressortant à 120 766 €; - Constaté la

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

FONTAINES - propriété équestre comprenant terre, pré et carrière avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

- 5 ha 05 a 90 ca - La troucarde: D-153-154-155-157 - Les rouges: D-150(A)-150(Z)-151-152

zonage : zone A du PLUi

LES ORMES - terre - fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place

4 ha 81 a 80 ca - Champs ignor: ZI-17

zonage : zone Ap du PLUi

SOMMECAISE - terre, pré et bois-taillis avec ancienne bergerie- fonds occupé en partie - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place sur 29 ha 39 a 14 ca

30 ha 81 a 59 ca - Champs des raves: ZE-47(J)-47(K) - De chantereine: ZE-118[114](J)-118[114](K) - Le bas de sommecaise: ZE-22(B)-22(AJ)-22(AK)-23 - Le corneau: ZE-27(J)-27(K) - Le courtis: B-916[631]-929[632] - Le petit bois: ZE-33(A)-33(B)-74[63]-78[37]-79[36] - Le village: ZD-34(J)-34(K) - Les champs godeau: ZC-16 - Les petits pres: ZE-5 - Les plantations des mocard: ZL-15 - Les rousserons: ZE-57 - Pres de chasserat: ZE-11

zonage : zone A et Ap du PLUi

ASNIERES-SOUS-BOIS - Terre

Loué sur toute la surface

5 ha 89 a 71 ca - La fontaine aux lievres: C-123 - La petite foret: B-218(J)-218(K) - La rue haut richer: D-115-116-120 - Le charme: B-258 - Le croquet: C-28 - Les vallees: C-5 - Passe gue: C-23

Zonage : RNU

VENOY - Terre

Loué sur toute la surface

2 ha 50 a 70 ca - Les genetres : ZM-25-26

Zonage : zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21 juin 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL892230730

réalisation définitive de la fusion et par conséquent, la dissolution sans liquidation de la société « SCI BENZ». La fusion et la dissolution de la société « SCI BENZ » sont devenues définitives, sur le plan juridique au 20 novembre 2020, et sur le plan fiscal et comptable à compter rétroactivement du premier jour de l'exercice en cours, soit le 1er janvier 2020. - Constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société « BENZ » consécutive à cet apport, à hauteur de 2.690 € par création de 269 parts nouvelles, chacune d'une valeur nominale de 10 €, assortie d'une prime d'émission de 435 € (soit une prime d'émission globale de 117.015 €). L'AGE de la société « BENZ » a modifié en conséquence les article 6 et 7 de ses statuts.

AL892230699

REDUCTION DE CAPITAL

LE COURT-CIRCUIT 89 Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000,00 € Siège social : 42 B route de Beaudemont - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE 882 589 393 RCS SENS Par délibération en date du 25 janvier 2021, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 20 parts sociales. Aux termes d'un procès-verbal établi le 12 avril 2021, la collectivité des associés a constaté : - que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 8 000 €. - la démission de Monsieur Benoit VALLEE de ses fonctions de cogérant, à compter de ce jour. Ancienne mention : capital de 10 000 € Nouvelle mention : capital de 8 000 € Pour avis, la gérance

AL892230708

OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE

OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
1,Mail du Front Populaire
CS 50307
44203 NANTES Cedex 2

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : JEAN ANDRE.

Forme : SCI.

Au capital de 152,45 euros

Siège social : 22 Avenue MARCELIN BERTHELOT, 89330 SAINT JULIEN DU SAULT.

432531846 RCS de Sens

Aux termes de la décision unanime des associés prise suivant acte authentique reçu par Maître Xavier BOUCHÉ, notaire à NANTES, en date du 9 avril 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 152,45 euros à 131,11 euros.

Mention sera portée au RCS de Sens

AL892230722

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire au sein de l'Etude à APPOIGNY (Yonne)**, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Pascal Marcel Louis **LOISELET**, retraité, et Madame Annick Christiane Renée Lucienne **ARNOUX**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VILLEFARGEAU (89240) 1 rue des Concises Les Bruyères. Mariés à la mairie de MONETEAU (89470) le 15 février 1975.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention.

Le notaire.

AL892230710

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle**, CRPCEN 89096 , le 25 mai 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Jean-Claude Gérard **RENIE**, retraité, et Madame Raymonde Yvonne Affrique Suzanne **BONNARDE**, retraitée, demeurant ensemble à SAINT AGNAN (89340) 8 La Croix Saint Jacques.

Monsieur est né à VILLECRESNES (94440) le 5 octobre 1955,

Madame est née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 17 octobre 1956.

Mariés à la mairie de VILLECRESNES (94440) le 6 septembre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892230718

MODIFICATION DE STATUTS

SARL J.PJ

Aux termes de décisions en date du 20 mai 2021, l'associée unique de la société J.PJ, SARL au capital de 50 000 euros ayant son siège social ZA Rue de Poilly et Haut de Fin Aillant sur Tholon 89110 MONTHOLON, immatriculée 352300321 RCS SENS, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Christophe BECHERT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, le président est la SARL HOLDING FIBMAC, au capital de 550 000 euros ayant son siège Les Marais 89113 GUERCHY, immatriculée 495244121 RCS SENS, représentée par M. Christophe BECHERT et Mme Marion BECHERT

Pour avis

La Gérance

AL892230675

ROMABELLE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20.000 euros
Siège Social : Lieu-dit Les Ecoles
6 et 10, avenue Jean Jaurès
89400 Migennes
424 314 029 RCS Sens

Aux termes de décisions en date du 24 mai 2021, l'associé unique a constaté la cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Franck Fras à cette même date.

AL892230706

SCI CAMOURJ

Capital de 165.000€
RCS AURILLAC 833811722
Ancien siège social : MOURJOU (15340)
Le Bourg
Nouveau siège social : BEAUMONT (89250)
7 rue des Ponts

Aux termes d'un acte reçu par Maître Florence MERLET le 10 mai 2021, le siège social de la SCI CAMOURJ a été transféré de MOURJOU (15340) le Bourg à BEAUMONT (89250), 7 rue des Ponts, et ce à compter du 10 mai 2021. La société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE. Aux termes dudit acte, il a été également constaté que Monsieur Paul ESPITALIE demeurant à BEAUMONT (89250) 7 rue des Ponts a été nommé en qualité de cogérant avec Madame Juliette ZAMPARINI gérant statutaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis. Me Florence MERLET Notaire.

AL892230729

CESSION

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 25 mai 2021, enregistré au SIE d'AUXERRE (89), le 26 mai 2021, sous les références 8904P01 2021 N 00515, a été cédé un fonds de commerce par :

M.Roth LIM, Vendeur, et Mme Hing LAM, Commerçante, demeurant ensemble à AUXERRE (89),16 rue d'Anjou.

M. est né à VENTIANE (LAOS), le 25 septembre 1963,

Mme est née à PHNOM PENH (CAMBODGE), le 25 juin 1970.

A :

M. Bun Roath CHENG, cuisinier, époux de Mme Bophary HENG, demeurant à AUXERRE (89), 21 bis rue française.

Né à PHNOM PENH (CAMBODGE), le 8 août 1982.

Désignation du fonds : fonds de commerce de bar, restaurant, bimbelotterie, presse et tabacs sis à AUXERRE (89) 21 bis rue Française, lui appartenant, connu sous le nom commercial «LE MARQUIS», et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (Yonne), sous le numéro 490 451 341.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2021.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT VINGT-SIX MILLE EUROS (126.000,00 EUR),

- au matériel pour VINGT-QUATRE MILLE EUROS (24.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892230721

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 mai 2021 à Migennes, la société ROMABELLE, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Les Ecoles - 6 et 10, avenue Jean Jaurès, 89400 Migennes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 424 314 029,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Migennes (89400) – Lieu-dit Les Ecoles - 6 et 10, avenue Jean Jaurès, pour lequel la société ROMABELLE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 424 314 029 00010.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 24 mai 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL892230705

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SAS EMPIRE TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Capital social : 1.500 euros
Siège social : 177 bis, Rue du Général Campénon
89700 TONNERRE
808 026 983 RCS AUXERRE

Changement de gérant

Par DEAU du 21/04/21, il a été approuvé la nomination en qualité de Président de la société, la SAS GROUPE EMPIRE ELASS sise 18, rue Jules Ferry à AUXERRE (89000), immatriculée 892 717 687 RCS AUXERRE représentée par son Président M. Mohamed EL ASSRI suite à la démission de M. Mohamed EL ASSRI des fonctions de Président. Mention sera faite RCS AUXERRE.

AL892230696

NOUVEAU CO-GÉRANT

«GFA DE VAUSSE»
89310 CHATEL GERARD
R.C.S AUXERRE : 325 400 414

Aux termes d'un PV d'AGE du 15/05/2021, il a été décidé :

- la nomination d'un nouveau co-gérant : M. Frédéric DEGOUVE de NUNCQUES, dmnt à SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU (69780) 14 rue des Roses.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le gérant

AL892230714

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI FROHNER

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social
LES PINONS
89130 TOUCY
479 870 651 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 30 Avril 2021, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Madame FROHNER Myriam, demeurant lieudit les Pinons 89130 TOUCY et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL892230431

NLB1

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
3 rue Basse
89110 LA FERTE-LOUPIERE
503 854 184 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Avril 2021 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur LEBRAZIDEC Nicolas, demeurant 7 rue des Vignes la Haie Pèlerine 89100 SUBLIGNY et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS : SENS.

Pour avis,

AL892230432

SCI D AILLEURS

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 €uros.
Siège social
EPINEAU LES VOVES 89400
36 route de Sens.
Siège de la liquidation
89400 MIGENNES
53 Avenue Jean Jaurès.
493344576 RC SENS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'A.G.E. en date du 10/05/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/05/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les

conditions prévues par les statuts et les délibérations de la dite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur

Mr Daniel BLIN demeurant 53, Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminé par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 53, avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devrons être notifiés. RCS SENS pour avis le liquidateur.

AL892230651

SCI TOUR D'AUVERGNE

Société Civile Immobilière
au capital de 152.45 euros
Siège social sis
4 bis rue de la Tour d'Auvergne
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 380 757 948

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/05/2021, les associés approuvent les comptes définitifs de liquidation de la société, donnent quitus de la gestion, déchargent du mandat de liquidateur, Mr Didier DAILLOUX, 1 route de Boiloup 89240 CHEVANNES, et constatent la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL892230669

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION SUITE A FUSION

Le 20 novembre 2020, l'AGE de la société «« BENZ » Société civile au capital de 1.000 €, Siège social : 4 rue Soufflot 89000 AUXERRE, 501.861.892 RCS AUXERRE, a : - Approuvé dans toutes ses dispositions le projet de fusion signé le 10 octobre 2020 contenant apport à titre de fusion, par la société « FAMILLE BENZ » Société civile au capital de 1.000 €, Siège social : 4 rue Soufflot 89000 AUXERRE, 802.524.249 RCS AUXERRE à la société « SCI BENZ », de l'ensemble de ses biens, droits et obligations ; l'évaluation à leurs valeurs comptables des actifs et passifs transmis, l'actif net ressortant à 120 766 € - Constaté la réalisation définitive de l'opération de fusion et par voie de conséquence, la dissolution sans liquidation de la société « SCI BENZ». La fusion et la dissolution de la société « SCI BENZ » sont devenues définitives, sur le plan juridique au 20 novembre 2020, et sur le plan fiscal et comptable à compter rétroactivement du premier jour de l'exercice en cours, soit le 1er janvier 2020.

AL892230698

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

La **SERRURERIE METALLERIE DE CHAMPCLOS-BUCHEZ**, SAS société en liquidation, au capital de 100000 €. Siège social : Route de Champclos, 89240 POURRAIN. 478692163 RCS Auxerre. Par décision du 21/05/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. M. Bernard BUCHEZ, demeurant 28 rue des Glycines 89240 Diges a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

AL892230709

CHARLOTTE A CAPRI

L'AGE de CHARLOTTE A CAPRI, SASU au capital de 1 000€, 11 Rue Paul Bert, 89000 Auxerre, 818 563 785 RCS Auxerre a approuvé, le 31/12/2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mlle BROYON Marie Cécile, 11 Rue Paul Bert, 89000 Auxerre pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 31/12/2019. Mention au RCS de Auxerre

AL892230712

SCI DIDEROT

SCI au capital de 100 €
Siège social : 10 rue des soeurs
89580 MIGÉ
RCS d'AUXERRE 524 875 390

L'assemblée générale extraordinaire du 19/04/2021 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 05/03/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur CART-TANNEUR Didier, demeurant 33 route de petit vaux, 1 place de l'Eglise, 89290 CHAMPS-SUR-YONNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892230716

LOISIRS CULTURE PARTICIPATION INVESTISSEMENT

Société en liquidation
Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 40 000 euros
Siège social : 15 rue de Pontigny
89230 VENOUSE (Yonne)
377 696 786 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique par une décision en date du 31/03/2021, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Jean-Claude FAUVERNIER, demeurant à LA GUERINIERE (Vendée) 10 rue de la Rampe, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL892230719

SCI DES CHAMPS GIRARD

Société Civile Immobilière
en liquidation au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Le Moulin des Baudières
89550 HERY (Yonne)
392 744 652 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale des associés du 31/03/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M.

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée
89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

JIMIM SASU

05/11/2019

Liquidation Judiciaire du 03/12/2019

5-7-9-11 Rue des Wagons SAINT DENIS LES SENS 89100 SAINT-DENIS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 mai 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892230704

Jean-Claude FAUVERNIER, demeurant à LA GUERINIERE (Vendée) 10 rue de la Rampe, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL892230720

AVIS DE CONSTITUTION

Fiducec Europe

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20/05/2021 à PAILLY (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : D.I.R.E.C.T. Forme : société à responsabilité limitée. Siège social : 4 rue du Château d'Eau, 89140 PAILLY. Objet social : l'acquisition, l'administration, la location et la vente de tous biens immobiliers pour son propre compte, notamment la location meublée. Durée : 99 années. Capital social : 1 000 €. Gérance : Madame Dorothy RIQUIER, demeurant 4 rue du Château d'Eau, 89140 PAILLY. La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS. Pour avis, la Gérance

AL892230727

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : LES VAUDOIS Capital : 400€ Siège social : 3, rue Saint-Lazare 89200 Avallon Objet : acquisition et gestion à titre civil de biens immobiliers Durée : 99 ans. Gérant : Mme Christine Beillard demeurant Créteuil 58140 Vauclaix, Mme Beillard Hélène demeurant 76, Bd Faure 93300 Aubervilliers RCS Auxerre

AL892230580

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 11/05/21, il a été constitué une Société Civile dénommée :

SCI EBUROBRIGA

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Siège social : 29 rue des Bruyères, Frévaux - 89600 ST FLORENTIN

Capital : 1.000 euros

Gérance : M Alain MOUTURAT demeurant 47 rue du Camp de Barcena 89600 AVROLLES et M Victorien ECALE demeurant 9 rue François Ferrer 10000 TROYES

Agrément des cessions de part : associés représentant au moins Ikes 3/4 des parts sociales.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892230683

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP le 12/052021 à Sens. Dénomination : RD BROKER. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : COURTAGE EN ASSURANCES IARD, VIE, PROTECTION SOCIALE, EPARGNE, FORMATION EN ASSURANCES, COURTAGE EN ASSURANCES DE PRET ET PRODUITS FINANCIERS. Durée : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 € divisé en 1000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : l'art. 14 requiert l'agrément des associés par décision extraordinaire pour toute transmission de titres, même entre associés.. Siège social : 35 rue de l'Yonne, 89500 Marsangy. La société sera immatriculée au RCS Sens. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Président nommé : Monsieur Rémy DEBROSSE 35 rue de l'Yonne 89500 Marsangy.

Pour avis.

AL892230697

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 24/05/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination :

IMAYA

Enseigne : Royal Indien Restaurant

Siège social : 43 Rue Du Général De Gaulle 89100 SENS
Capital : 1000 €
Activités principales : restaurant
Durée : 99 ans
Président : M. THIYAGARAJAH IMAYA-KANTHAN 23 Grande Allée Des Charmilles 77185 LOGNES
Immatriculation au RCS de SENS

AL892230700

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 6 mai 2021 à BAGNEAUX, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société à responsabilité limitée **Dénomination sociale :** PRESTA 120 **Siège social :** 15 Bis Rue du Pont, 89190 BAGNEAUX **Objet social :** la prestation de services d'Entreprise de Travaux Agricoles, plus particulièrement les travaux de récolte et de semis **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social :** 30 000 euros **Gérance :** M. Baudoin PRINCEN, demeurant 7 Chemin de Montmain – 89800 CHABLIS, M. Jean-Marie PRINCEN, demeurant 15 bis rue du Pont – 89190 BAGNEAUX, M. Bertrand PRINCEN, demeurant 2 Chemin d'Armentières – 10160 SAINT BENOIST SUR VANNE Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.Pour avis, La Gérance

AL892230711

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 20/01/2021, il a été constitué une SCI
Dénomination :
DESAIREL
Siège social : 10 Bis Quai Général Leclerc BP 32 89300 JOIGNY
Capital : 2100 €
Activités principales : l'acquisition, la détention, la rénovation, l'entretien, la location, la gestion, l'exploitation sous toutes ses formes de tous biens immobiliers et toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social
Durée : 99 ans
Gérant : Mme ROGER-ROUX Séverine 10 Bis Quai Général Leclerc 89300 JOIGNY
Cession de parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de SENS

AL892230715

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 31/05/2021, il a été constitué une SASU
Dénomination :
CENTRE DE TECHNIQUE MIGENNOIS
Sigle : CTM
Nom commercial : CTMIGENNOIS
Enseigne : AUTO CONTROLE MIGENNES
Siège social : 1 Rue Paul Painlevé 89400 MIGENNES
Capital : 1000 €
Activités principales : contrôle technique automobile
Durée : 99 ans
Président : M. DUPRE CEDRIC 4 Rue Des Lazaristes 69440 MORNANT
Immatriculation au RCS de SENS

AL892230723



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Communication

Quand YouTube permet de parler d'agriculture

Tout le monde connaît les agriculteurs, et la plupart des Français sont familiers des youtubeurs. Mais il y a aussi les agri-youtubeurs. En France, une dizaine d'entre eux ont plus de 20 000 abonnés, dont cinq ont participé du 20 au 25 mai à un Tracteur Tour.



Chaque dimanche à 7 heures, Alexandre Perrault diffuse une vidéo de son quotidien d'agriculteur.



Ouvrier agricole dans l'exploitation familiale, à Beaumont-Saint-Cyr, dans la Vienne, Guillaume Dorin faisait partie des personnes venues rencontrer les agri-youtubeurs, à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.

« *Quand on fait des vidéos, on est un peu seul, même si on voit qu'elles sont suivies, et qu'il y a beaucoup de commentaires. On n'a pas l'impression que les gens sont là. Mais là, on en a vu, des gens !* », lance Alexandre Perrault.

Le céréalier de Saint-Sauvant, dans la Vienne, ne s'attendait pas à l'accueil que lui et quatre autres agriculteurs Youtubeurs ont reçu. Partis le 20 mai de Châteauroux (Centre-Val-de-Loire), ils ont parcouru en tracteur un peu plus de 800 km, fait une douzaine d'étapes, pour revenir le 25 mai, *« encore plus motivés pour communiquer »*, après avoir croisé près de 2000 personnes.

L'engouement du Tracteur Tour

Car à chacune des étapes (soit deux fois par jour), des échanges avec les élus, mais surtout avec tous ceux qui voulaient les rencontrer, étaient prévus.

Jeudi 20 mai, c'est à Mirebeau (Vienne) qu'une pause était organisée. Après avoir garé leurs tracteurs, les deux Alexandre, Gaël et David se sont installés dans le Prieuré de la commune (le 5ème agri-youtubeur, Jean-Loup, n'était pas présent). Face à eux, une cinquantaine d'agriculteurs, des familles avec des enfants, et même des adolescents sont venus seuls pour les rencontrer. Quelques élus locaux aussi, comme le maire, mais aussi Nicolas Turquois. Le député, lui-même agriculteur, est persuadé de l'intérêt d'une telle communication. *« Il faudrait que chaque agriculteur emmène ses voisins, les gens des alentours, sur son exploitation. Ça résoudrait beaucoup de problèmes et de tensions. Il faut montrer notre quotidien, comme vous le faites »*. Les agri-youtubeurs sont sur la même longueur d'onde. *« Quand on entend parler d'agriculture, c'est rarement un agriculteur qui parle… et beaucoup de bêtises sont dites ! »*, estime Alexandre Perrault, qui se félicite d'avoir pu parler avec autant de monde. *«C'est fantastique, on ne s'attendait pas à un tel accueil. Les gens étaient contents de nous voir et de parler d'agriculture avec nous»*. Des personnes souvent proches du monde agricole, heureuses de les voir en chair et en os. *« On a croisé un monsieur qui avait fait deux heures de route pour venir nous voir »*, s'étonne Alexandre Richard. Ce céréalier de l'Indre n'en revient pas d'avoir vu parfois 300 personnes, le temps des 2 heures de chaque étape. Le maire de Mirebeau avait d'ailleurs préparé une présentation du territoire : tourisme, mais aussi agriculture locale, avec des témoignages de viticulteurs et de producteurs d'échalions. Une découverte de productions et produits locaux qui s'est faite lors de chaque étape. Mardi 25 mai, dernier jour du Tracteur Tour, une nouvelle étape s'est déroulée dans la Vienne, à Saint-Gervais-les-Trois Clochers. Devant la salle des fêtes mise à disposition par la mairie, et avant un déjeuner concocté par un restaurateur local, une soixantaine de personnes sont venues rencontrer les agri-youtubeurs, qui n'ont pas hésité à remettre des casquettes, ballons, chapeaux, autocollants, planches à découper et autres gyrophares… autant de goodies offerts par les partenaires de l'évènement. Et la suite ? On n'a pas encore de date, mais il se dit que c'est dans le Sud-Est, du côté de l'exploitation de Gaël Blard, située à Valence, que l'édition de 2022 pourrait se dérouler.

> *« Je les suis un peu tous. C'est toujours intéressant de voir ce qui se fait à côté », lance le jeune homme, qui réfléchit actuellement à s'installer.*

Élisabeth Hersand



À Mirebeau, les quatre agriculteurs présents ont rencontré des habitants, mais aussi des élus locaux, dont Nicolas Turquois et Françoise Ballet-Blu, députés de la Vienne.



À chaque étape de leur Tour, les agri-youtubeurs ont distribué des goodies, offerts par leurs sponsors, aux personnes venues les rencontrer.

Se lancer comme agri-youtubeur ?

Même s'il est difficile de recenser les agriculteurs qui ont créé leur chaîne YouTube pour y parler de leur métier, les 5 du Tracteur Tour estiment qu'ils sont une trentaine en France, et que moins de 15 comptent plus de 20 000 abonnés. C'est peu, mais ce n'est pas impossible que le Tracteur Tour ait suscité de nouvelles vocations. D'autant qu'un agriculteur sur trois est présent sur les réseaux sociaux, surtout sur Facebook et YouTube. Et quand on demande à Alexandre Perrault comment on fait pour « percer » et obtenir tant de vues (une de ses vidéos a été vue par plus de 250 000 personnes), il avoue qu'il n'a pas de secret. *«Je pense qu'il faut avant tout être naturel. Je travaille sur mon exploitation comme avant. Je fais mon travail, et je le filme, c'est tout. Je crois que ce qui est le plus important, c'est de rester honnête, et soi-même»*. Un naturel qui se ressent vraiment dans ses vidéos. *«J'ai choisi de m'adresser à quelqu'un, en le tutoyant, car personnellement, quand je regarde une vidéo, je suis très souvent seul, donc ça me paraît logique de m'adresser à la personne qui me regarde»*. À eux cinq, les deux Alexandre, Gaël, Jean-Loup et David cumulent 306 000 abonnés.

Viticulture

Un Japonais se lance dans les vins du Jura

Yoshinori Kuroda est en France depuis 2015. Il voulait apprendre la gastronomie et l'œnologie française. Après de nombreux petits boulots, il a finalement trouvé une école pour se spécialiser en viticulture biologique. Il vient d'acquérir des vignes à Pupillin, près d'Arbois, pour s'installer à son compte.

Japonais de 37 ans, Yoshinori Kuroda est venu en France pour découvrir la viticulture. *«Avant je vivais à Osaka puis à Paris, je n'ai donc jamais eu cette notion de respect de l'environnement. Mais en campagne c'est tout le contraire, ça m'a interpellé et j'ai voulu me lancer dans l'agriculture biologique»*, raconte-t-il. Après avoir contacté de nombreuses écoles, c'est finalement le CFA de Montmorot qui l'accepte. Son visa étudiant en poche, il entame en septembre 2018 un BTSA viticulture - œnologie option biologique pour obtenir son diplôme un an plus tard. Mais pour un natif japonais, pas facile de suivre des cours en français. *«J'avais un dictionnaire sur mon ordinateur»*, explique-t-il. *«Les examens étaient très durs. J'en avais sept, huit par semaine»*. Dans le cadre de son cursus scolaire, Yoshinori a eu l'occasion d'effectuer un stage chez Emmanuel Houillon, un viticulteur à Pupillin qu'il avait rencontré à Paris lors d'une dégustation de vin alors qu'il était encore sommelier dans un restaurant. *«Il a déjà travaillé avec des Japonais, il est connu là-bas. J'en avais entendu parler quand j'étais au Japon mais je ne le connaissais pas»*, s'amuse-t-il. C'est après avoir changé son visa que Yoshinori a pu enfin accomplir ses projets professionnels : se former pour produire son propre vin dans le Jura.

Étudier et travailler son projet

C'est grâce à son stage en BTS à Pupillin qu'en mai 2019 il commence son activité en tant que viticulteur chez Emmanuel Houillon. Puis en septembre, c'est Stéphane Tissot qui le recrute pour un CDD d'un an à Arbois. Le jeune nippon organisait alors ses semaines pour travailler à 80 % dans les vignes à Pupillin et 20 % à Arbois. C'est finalement en 2021 que Yoshinori passe en CDI sur le domaine d'Emmanuel. *«Ce qui me passionne plus que tout, c'est l'importance que met la France dans l'agriculture biologique»*, confie-t-il. Même si aujourd'hui, Yoshinori est toujours salarié chez Emmanuel Houillon, il travaille à réaliser ses objectifs personnels. En octobre 2019, peu après la fin de ses études, il a acquis une première vigne de 50 ares. En août 2020, Yoshinori a commencé à faire des vins en tant que négociant avec deux associés, uniquement avec des raisins bios. En octobre de la même année, il récupère une parcelle de 43 ares à Pupillin sur le domaine d'Emmanuel dans le but de monter sa propre entreprise et réaliser ses premières vendanges en 2021. *«Mon objectif est d'avoir mes propres vignes, d'avoir une cave chez moi pour pouvoir faire mon propre vin bio»*. Il espère voir son projet aboutir d'ici trois ans, toujours en essayant de respecter l'environnement.

Apprendre en pratiquant

Avant de devenir viticulteur, Yoshinori a enchaîné les petits boulots au Japon comme en France. Il a commencé à travailler à l'âge de 15 ans dans le BTP à Osaka, sa ville d'origine. Il est ensuite devenu charpentier. Mais après une crise financière qui frappe la ville, il quitte son travail pour venir s'installer à Tokyo. S'ensuit une double vie pour le jeune homme : le jour, il travaille comme ouvrier dans la mode américaine et la nuit, en tant que barman. Mais cette situation devenait trop difficile à gérer. Il a donc décidé de se consacrer à la sommellerie dans un restaurant français. *«Au Japon, la différence avec la France est qu'on apprend en pratiquant, on n'a pas besoin de diplôme comme le Bac par exemple»*, appuie-t-il. Yoshinori commence alors à s'intéresser aux vins du monde. En 2015, à l'âge de 30 ans, il décide de prendre un visa pour visiter la France et en apprendre plus sur la viticulture hexagonale. Il enchaîne les petits boulots un peu partout dans différentes régions. *«Je me suis déplacé jusqu'à Aix-en-Provence avec mon CV»*, avoue-t-il. En avril 2016, c'est par hasard qu'il est recruté dans un restaurant deux étoiles à Paris, le *«Passage 53»*. Mais cette expérience ne fut pas la meilleure. *«Mon but était de me rapprocher de la culture du vin, mais je sentais que je m'en éloignais»*. Pour ce qui est du français, c'est lors de sa venue sur le territoire qu'il se l'est approprié. *«Je l'ai appris la première année, en parlant avec des amis»*, expose-t-il. Pour se perfectionner, le jeune homme allait apprendre la langue lors de ses pauses, alors qu'il travaillait en tant que sommelier à Paris.



Yoshinori Kuroda a produit ses premiers vins avec des raisins provenant d'Alsace.

LUDIVINE DEGENÈVE



Le travail de la vigne, ce Japonais s'y confronte tous les jours avec passion.

Au Japon, un vignoble très humide

Bien que l'art du vin soit réputé en France, il est tout aussi populaire de l'autre côté de la planète. Cependant, de par la différence climatique et démographique, les techniques viticoles sont complètement différentes. Au Pays du Soleil levant, la polyculture l'emporte sur la viticulture. Le Japon possède des terres très humides, la culture du raisin est donc insuffisante car trop aléatoire. Pour ce qui est de l'agriculture biologique, c'est plus cher qu'en France et sa définition n'est pas la même. C'est à Hokkaïdo, une des quatre principales îles du Japon que les vignes sont les plus importantes. Les parcelles, majoritairement situées en hauteur, sont protégées de l'humidité et du soleil.